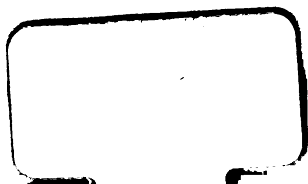
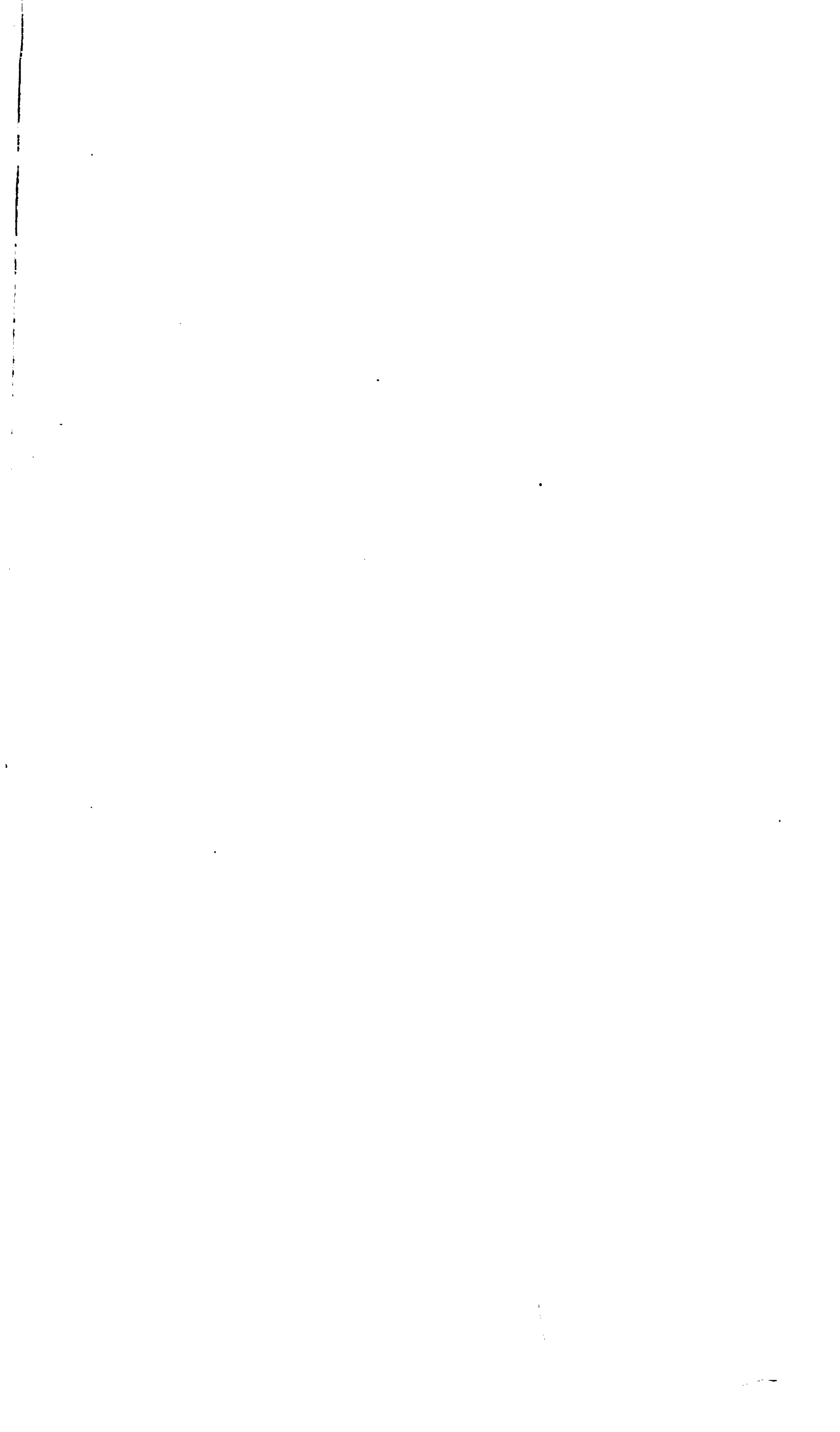



AUCTOR PRETIOSA FACIT





Lacretelle.
DE

HISTOIRE

DE

FRANCE,

PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

T. VI.

DE L'IMPRIMERIE DE Mme Ve JEUNEHOMME.
RUE HAUTEFEUILLE, No 20.

HISTOIRE

DE

FRANCE,

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR CHARLES LACRETELLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'ACADÉMIE DE PARIS.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ F. BUISSON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GILLES-CŒUR, Nº 10.

1812.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

TABLEAU DES MOEURS, DES LETTRES, DES SCIENCES ET ARTS, DU COMMERCE, etc., AVANT LA RÉVOLUTION.

LES grands mouvemens et les chances diverses d'une guerre vraiment nationale, avaient dissimulé la faiblesse du gouvernement; elle se manifesta par degrés dans les années qui suivirent la paix. Si les momens les plus heureux pour les nations sont ceux où l'autorité se fait sentir avec douceur, il faut tout craindre lorsqu'on la voit timide et vacillante. C'était pourtant alors un sujet de joie général, que de remarquer dans le monarque et dans son conseil une irrésolution qui flattait l'esprit d'indépendance de tous

Disposition des esprits après la paix de 1783

lès Français. A l'ombre de vieilles institutions, qu'on croyait encore celles d'une monarchie absolue, la cour devenait une espèce de république, et la France se réglait sur l'exemple de la cour. Un peuple aimable jouissait sans tumulte d'une situation qu'embellissaient tous les prestiges de l'espérance. Tandis qu'on était le jouet de l'empire des circonstances, on se regardait comme sous l'empire des lumières. Le roi, qui ne savait sur rien se mettre en évidence, perdait le mérite de ses plus heureuses pensées, de ses travaux les plus louables. Lois nouvelles, monumens nouveaux, on croyait avoir tout voté en commun. Mille réputations s'élevaient dans l'absence des grandes renommées. Les grands corps de l'état, agités en sens contraire, ne montraient ni plus d'énergie ni plus de persévérance dans leurs résolutions que le souverain. Tous les ressorts de la monarchie se relâchaient; aucun ne se rompait avec éclat. Des milliers de réformes projetées ne faisaient naître aucune idée de bouleversement ni de révolution. On regardait comme une hypothèse non-seulement admissible, mais désirable, que la France subît en peu d'années plus de changemens qu'elle n'en avait

reçu dans le cours de quatorze siècles. Cette génération se chargeait du sort de toutes les générations à venir. C'était un moindre titre d'orgueil d'être Français que d'être un homme du dix-huitième siècle. L'espace de dix-sept ans, qui restait pour achever le cours de ce siècle, paraissait bien suffisant pour réaliser tous les vœux qu'on avait faits en faveur de l'humanité. Tandis qu'on méconnaissait ou qu'on admettait froidement le pouvoir de la Providence divine, on voulait agir à sa place, et faire répéter dans mille ans, à des peuples fortunés : Voilà ce qu'ont fait pour nous les hommes du dix-huitième siècle. Toutes les nations européennes affectaient plus ou moins cette exaltation; la France l'éprouvait seule avec sincérité, avec ivresse. Une passion si douce semblait n'avoir rien de commun avec le fanatisme; mais combien elle se montra violente et terrible lorsqu'elle fermenta dans les esprits vulgaires, ou devint un prétexte pour des âmes corrompues! J'ai maintenant à la peindre dans ses plus douces illusions; je n'aurai que trop tôt à indiquer ses premières fureurs. Voyons d'abord ce qui donnait au gouvernement une dangereuse sécurité à l'approche des plus grands périls.

Calonne, contrôleur général.

Un ministre séducteur régissait les finances. C'était Calonne, cet ambitieux maître des requêtes qui, dans sa jeunesse, avait cru appeler sur lui toutes les faveurs de la cour en se rendant le dénonciateur de La Chalotais (1) pour un délit imaginaire. Bientôt épouvanté d'un éclat qui le rendait odieux, il avait montré toute la flexibilité de son caractère, en rallentissant par degrés la persécution contre cet inflexible et vertueux magistrat. Mais les parlemens se souvinrent qu'il l'avait commencée; les ennemis de La Chalotais virent de la perfidie dans la manière dont Calonne avait excité et trompé les vœux de leur vengeance. Actif, laborieux, habile à flatter les opinions du jour, il parvint à tirer parti de l'opinion même qui le représentait comme le moins scrupuleux des administrateurs. Louis XVI n'avait encore eu que des contrôleurs généraux d'une réputation inat-

(1) Le procès de La Chalotais contre le duc d'Aiguillon fut terminé au commencement du règne de Louis XVI. Le comte de Maurepas, parent du duc d'Aiguillon, négocia avec les deux procureurs généraux du parlement de Rennes pour obtenir le désistement des poursuites qu'ils avaient commencées contre leur accusateur. Ils cédèrent, et obtinrent plusieurs faveurs de la cour.

taquable. La cour, en affectant un peu de complaisance pour les sentimens personnels du monarque, avait vanté, au moins pendant quelques mois, la vertu de Turgot et le rigorisme de Necker. Les deux derniérs contrôleurs généraux, Joly de Fleury et d'Ormesson, n'avaient rien fait de remarquable. Le premier avait laissé l'anarchie s'introduire dans l'administration des finances. Tous les ministres, présidés par le comte de Vergennes, s'en étaient occupés, et ce sujet épineux avait fait naître entre eux de vives discordes. Joly de Fleury, qui ne put les concilier, fut sacrifié au besoin de la paix. D'Ormesson, qui lui succéda, fit de vains essais de prudence et d'économie. Vers la fin d'une guerre dispendieuse, la rareté du numéraire devint telle, que la caisse d'escompte fut obligée de suspendre ses paiemens. Les courtisans profitèrent de cette circonstance pour publier que l'impéritie de d'Ormesson égalait sa probité, et même qu'elle en était un peu le résultat. Le roi, blâmé par eux d'avoir consulté, en le nommant, sa conscience et ses affections, ne manqua pas de se condamner lui-même. Calonne, qui lui fut vivement recommandé par le comte d'Artois, fut nommé con-

trôleur général. Les parlemens s'indignaient de ce choix, la nation en était alarmée; la cour respirait, elle s'était assuré quelques années de repos et de plaisir. Le roi fut soulagé en s'entretenant avec un ministre des finances qui se jouait des embarras du jour, et montrait d'un air de triomphe les ressources de l'avenir. Calonne empruntait, anticipait, rendait des édits bursaux, prolongeait des vingtièmes, imposait des sous additionnels avec une aisance que n'avait encore eue aucun de ses prédécesseurs. Le crédit que Necker avait su créer par un air d'austérité, se maintenait par la confiance et même par la gaieté que montrait Calonne. Une paix honorable pour la marine, et profitable au commerce, favorisait ses opérations. Il en eût recueilli des fruits bien plus heureux s'il eût été le modérateur des goûts d'une nation légère qui se trahissait dans la lutte de son industrie contre l'industrie anglaise ; mais, léger lui-même, et mettant sa politique à flatter des abus qu'il espérait de réprimer un jour, il se servait, par insouciance, de la maxime à la mode, *Laissez faire*. Tout fut aimable dans les formes extérieures de son administration. Avant Calonne, ce qu'on craignait

le plus au milieu des fêtes de la cour, c'était l'aspect d'un contrôleur général. Calonne y répandait la sécurité en paraissant tout approuver de son inaltérable sourire. Il augmentait le charme de ces fêtes par les graces de sa conversation, et surtout par la facilité de ses promesses. Le comte d'Artois pouvait confier gaiement au ministre, son protégé, les pertes qu'il avait faites au jeu. Tout était si promptement réparé, que le roi était tenté de croire que son frère avait appris à se modérer dans sa dépense. La reine avait-elle à réclamer de nouveaux dons pour les parens de son amie la duchesse de Polignac? le contrôleur général paraissait avoir tenu en réserve une place commode, un domaine parfaitement à leur convenance. L'intéressait-elle pour un militaire sans fortune ou pour un artiste malheureux? Calonne accordait des secours à tous les objets d'une pitié généreuse. A quelque heure de la journée qu'on l'abordât, on le trouvait dans la situation d'un homme qui a fini son travail, et qui, confiant et serein, écoute vos vœux avec intérêt, et suit vos pensées en les développant. Il causait bien et discourait encore mieux. Tous les différens systèmes d'économie politique lui étaient

parfaitement connus. Il se gardait bien de montrer le dédain que les hommes d'état affectent ordinairement pour les théories. Il raillait en public les économistes, mais il leur faisait entendre en secret qu'il était un adepte de leur école, et que s'il agissait aujourd'hui en Colbert, il saurait bientôt se conduire en Sully. Son style avait moins de solennité, mais une élégance plus naturelle que le style de Necker. Celui-ci s'étudiait trop à écrire éloquemment sur les finances. Calonne ne s'attachait qu'à présenter les résultats de son administration avec une clarté séduisante. Il savait que les Français, dans toutes les discussions difficiles, sont aisément persuadés par celui qui fatigue peu leur attention.

Ouvrage de Necker sur l'administration des finances.

Necker, dans sa disgrâce, était encore un homme public, puisqu'il était un écrivain véhément. C'était la publication de son Compte rendu qui lui avait fait perdre la confiance du roi. Fier d'avoir commis une faute qui flattait la curiosité et l'orgueil des Français, il parvint à se distraire de ses chagrins, et développa, dans un ouvrage aussi important que neuf, toutes les données de son Compte rendu. Necker recouvrait dans la retraite ce qui lui avait manqué en précision

et en justesse lorsqu'il était en place. Son esprit, incertain au moment de l'action, devenait ferme et pénétrant lorsque l'action était passée. Son livre de l'Administration des Finances produisit autant d'effet que si l'auteur avait encore dirigé celles du royaume : presque tout y était positif; et, cependant, on applaudit à cet ouvrage, comme s'il avait offert le mérite qu'alors on estimait le plus, celui d'une vaste théorie. Des magistrats, des jurisconsultes, des militaires, des prélats l'étudièrent, non pour devenir administrateurs, mais pour se rendre des censeurs redoutables de l'administration. L'Introduction, dans laquelle Necker avait prodigué ses couleurs les plus brillantes, était un tableau exagéré de ce que produisent, pour le crédit public, les vertus de l'administrateur. Il était aisé d'y voir un panégyrique de Necker écrit par lui-même, et une satire indirecte et pressante du ministre qui occupait sa place. On fit grâce au panégyrique en faveur de la satire. Calonne ne témoigna en rien qu'il pouvait être blessé par ce lieu commun de morale publique; il n'inquiéta point son adversaire : on lui sut gré d'être serein, et, plus encore, de se montrer généreux (1).

(1) Voici un fragment de l'introduction du livre

Calonne était haï des parlemens; mais sa fâcheuse renommée leur inspirait des craintes qui contenaient un peu leur opposition. En le voyant continuer le système des emprunts, et augmenter de beaucoup les anticipations, les magistrats du parlement de

de M. Necker, sur les finances. Il pourra faire juger du ton général de l'ouvrage.

« Ces souvenirs, cette méditation d'un homme » public rendu à lui-même, ne pourront au moins » déplaire ; et quand la nation française, de qui » j'ai reçu tant de marques de bienveillance, n'y » verrait que les traces de ma reconnaissance, » mon cœur serait satisfait. Oui, nation généreuse, » c'est à vous que je consacre cet ouvrage, non par » une dédicace vaine et fastueuse, mais par un hom» mage habituel et de tous les jours; mais par ce » sentiment profond qui tout à la fois m'agite et » me console. Ah! si j'eusse pensé que vous auriez » honoré ma retraite de tant d'intérêt, peut-être » eussé-je tout supporté, tout hasardé; mais non, » les choses en étaient venues à un point, les at» taques et les contrariétés étaient telles, que mon » sacrifice n'eût pas été de durée ; et lorsque par » des circonstances personnelles, ou par la marche » qu'on a suivie, l'on ne tire sa force que de soi» même, il faut veiller de bien plus près sur sa » considération, et se garder de la souplesse qui » amène la ruine avec le déshonneur. Peut-être » même est-ce encore une action publique que » de montrer au milieu des cours, et à ceux dont

Paris semblaient dire : Il s'embarrasse; ne l'attaquons vivement qu'au moment d'un embarras extrême. Cependant un emprunt de quatre-vingts millions, présenté dans l'année 1785, et hypothéqué sur un troisième vingtième qui devait cesser dans l'année, fut l'objet d'une discussion très-vive : le parlement alla jusqu'à de troisièmes remontrances. Forcé d'enregistrer, il écrivit une protes-

» l'œil n'est jamais frappé que par l'éclat du rang
» et des dignités, qu'il existe encore une autre
» grandeur, celle du caractère et de la vertu. »

Le passage qui suit immédiatement celui-ci, contient une assertion fort étonnante, et qu'il ne faut pas perdre de vue. Elle eut une grande influence sur la marche de l'assemblée des notables, et contribua beaucoup à renverser tous les projets de M. de Calonne.

« D'ailleurs mon devoir envers le roi m'obligeait
» encore à de la prévoyance, afin de pouvoir re-
» mettre dans toute sa force le dépôt qui m'avait
» été confié. C'est ainsi que je me suis conduit;
» j'ai quitté la place que j'occupais en laissant des
» fonds assurés pour une année entière; je l'ai
» quittée dans un moment où il y avait au trésor
» royal plus d'argent comptant et plus d'effets
» exigibles qu'il ne s'en était jamais trouvé de mé-
» moire d'homme, et dans un moment enfin où
» la confiance publique, entièrement ranimée,
» s'était élevée au plus haut degré. »

tation formelle au bas de l'enregistrement; mais ce corps ayant été mandé à Versailles, pour voir biffer cette protestation, se soumit avec une docilité inattendue. Calonne triomphait, mais Louis XVI était troublé; dès qu'il avait tenu un lit de justice, il se croyait sur le chemin de la tyrannie : sa conscience était intimidée de tout ce qui épouvantait sa faiblesse.

Calonne prépare le roi à une grande mesure.

Dès ce moment Calonne flatta le roi d'établir l'ordre de ses finances et la sécurité de son règne par des voies plus douces, quoiqu'elles fussent tombées en désuétude : il prétendait avoir trouvé un moyen infaillible d'éluder l'opposition des parlemens et de confondre leur orgueil. Quoique les monarques faibles paraissent être naturellement en garde contre les choses nouvelles, elles leur plaisent souvent, parce qu'ils préfèrent à des obstacles connus ceux dont ils n'ont encore aucune idée. Calonne captiva l'esprit du roi en lui présentant des projets étendus, mais vagues, qui répondaient aux trois vœux que Louis ne cessait d'exprimer : *Plus de nouveaux emprunts, plus de nouveaux impôts, et, surtout, plus d'opposition des parlemens.* Il le ramenait au système de Turgot, qui croyait subvenir à toutes les charges de

l'état en y faisant contribuer les deux ordres les plus puissans du royaume.

« Il existe, disait-il au roi, une disproportion entre les recettes et les dépenses ;
» elle est ancienne, elle est progressive, elle
» est effrayante : je cache à tout autre qu'à
» votre majesté la nature et l'étendue du
» mal ; mais j'en prépare le remède. Je ne
» trouble point encore une sécurité qui
» maintient et développe le crédit public.
» On voit le trésor royal satisfaire librement
» à des charges sous lesquelles on croyait le
» voir accablé. Bientôt j'aurai assuré le
» paiement de quatre cents millions d'arriéré des dépenses de la guerre : les heureux fruits de la paix ont justifié cette
» guerre. Toutes vos villes maritimes prospèrent ; vos colonies font des progrès merveilleux ; Saint-Domingue, la Martinique,
» toutes les Antilles, ne nous permettent plus
» d'envier les trésors du Nouveau-Monde ;
» la nouvelle compagnie des Indes (1) va

(1) Un arrêt du conseil d'état, du 14 avril 1785, accorda un privilège pour une nouvelle compagnie des Indes. Aucune grande opération n'en signala la courte existence, mais du moins elle s'abstint des fautes qu'on avait reprochées à la compagnie antérieure. Les écrivains économistes attaquèrent avec force ce nouvel établissement. On lut avec intérêt un

» régler avec sagesse un commerce qui, » plus nécessaire que fructueux, ne doit » point être abandonné aux expéditions in- » téressées et hasardeuses des particuliers. » La considération que, sous le règne de » votre majesté, la France a reconquise, » affermit la tranquillité intérieure. De grands » propriétaires, de grands bénéficiers, in- » troduisent plusieurs genres d'améliora- » tions dans notre agriculture; du sein des » palais même on s'occupe de féconder les » champs. L'argent abonde dans le royaume. » Le peuple n'a jamais eu plus de moyens » de travail. Le luxe réjouit ses regards, » parce qu'il met ses bras en activité. Le » peuple, à qui des jurisconsultes décla- » mateurs s'efforcent vainement de faire » maudire le luxe, serait attristé s'il voyait » interrompre les dépenses qu'une inepte » parcimonie appelle superflues. Conti- » tinuez ces travaux splendides, qui font » l'ornement de Paris, de Bordeaux, de

mémoire judiciaire, où la question des privilèges exclusifs était discutée. On craignait que M. de Calonne ne sévît contre l'avocat qui avait présenté la réclamation du commerce de France; il se contenta de le réfuter, et le fit avec beaucoup de politesse.

» Lyon, de Nantes, de Marseille et de
» Nîmes, et qui sont presque entièrement
» acquittés par ces villes florissantes. Veillez
» sur tous vos ports; fortifiez le Hâvre, et
» créez Cherbourg en bravant la jalousie
» de l'Angleterre. Point de ces mesures qui
» décèlent et ne soulagent pas la gêne du
» trésor. Que des serviteurs durement ren-
» voyés n'aillent pas répandre leurs plaintes
» parmi vos sujets : la plaie de l'état ne doit
» être dévoilée que lorsque tout sera prêt
» pour la guérir. Alors on pourra montrer
» autant de franchise que de confiance; alors
» on pourra invoquer les grands moyens
» de salut que réclament depuis plus d'un
» siècle les finances de la monarchie : l'un,
» c'est une nouvelle combinaison des impôts
» qui en augmente le revenu et qui en dimi-
» nue les charges; l'autre, c'est l'abolition
» des priviléges que la timidité du gouver-
» nement a conservés, soit aux pays d'états,
» soit aux deux ordres les plus puissans du
» royaume. Il est, sire, une belle vertu qui
» se développe aujourd'hui dans la na-
» tion, et surtout parmi les hommes qui
» en sont l'élite : c'est l'amour du bien pu-
» blic; chaque jour vous communiquez à
» vos sujets ce noble sentiment. L'amour du

» bien public n'a plus qu'un seul obstacle à » vaincre, c'est l'esprit de corps. Rien de » plus difficile (et M. Turgot l'a éprouvé) » que de faire consentir les parlemens à l'abo- » lition des priviléges en matière d'impôts; » ce n'est point à eux qu'il faut demander ce » sacrifice, il est plus sûr de s'adresser à cette » même noblesse, à ce même clergé dont » les parlemens prétendent défendre et ne » cessent d'attaquer les prérogatives. Vous » trouvez le clergé plus soumis qu'il ne l'a » été sous aucun de vos prédécesseurs. Plus » de controverses, plus de schisme : on ne » voit plus les fractions divisées de ce grand » corps, tantôt implorer l'appui du gouver- » nement et tantôt en braver les défenses » pour se persécuter avec acharnement. » Le cours des opinions de ce siècle a » mis l'autel en péril, mais l'autel est » placé sous la protection du trône; l'Eglise » de France n'a jamais compté un plus » grand nombre de prélats bienfaisans : de » riches bénéficiers ne voudront plus être » regardés comme les membres parasites » de l'état; ils subiront des charges qui les » rendront citoyens, et qui, prévenant un » légitime sujet de murmures, imprimeront » plus de respect pour leur mission et pour

» leur caractère. La noblesse ne sera pas
» moins empressée à seconder vos vœux.
» J'avoue que rien ne garantit encore les
» dispositions de ceux des nobles qui, vivant
» dans la retraite, accroissent peu leurs
» lumières, et dont la fierté, ou plutôt la
» rudesse, dévoile quelque chagrin; mais
» tous les autres ne seront-ils pas entraînés
» par un mouvement qu'eux-mêmes ils ont
» donné aux esprits? Ceux qui se sont cou-
» verts de gloire dans la guerre d'Amérique,
» sauront, par quelques sacrifices, couvrir les
» dépenses de cette guerre. Peut-être trou-
» verez-vous dans le tableau que je vous pré-
» sente, quelques traits de ce caractère con-
» fiant que vous me reprochez quelquefois,
» et dont je ne puis tout-à-fait me disculper.
» Mais quel est mon bonheur, d'annoncer à
» votre majesté que j'ai trouvé le moyen
» d'écarter d'un plan courageux toute sup-
» position frivole ou téméraire! Je ne veux
» point flatter l'effervescence des esprits;
» je veux qu'elle soit dirigée et contenue.
» Ce serait le comble de l'imprudence que
» de soumettre de grands intérêts d'état à
» la discussion des assemblées du clergé, de
» rétablir celles de la noblesse, d'éveiller
» le dangereux esprit de corps en faisant

» délibérer séparément les corporations. Si
» l'on ne pouvait rien obtenir qu'à ce prix,
» il vaudrait mieux opposer à l'inévitable
» résistance des parlemens, toutes les forces
» de l'autorité royale, et leur montrer que
» la main paternelle qui leur a rendu l'exis-
» tence, peut révoquer ses bienfaits et châ-
» tier la rébellion. Mais pourquoi troubler
» un règne bienveillant et paisible, par ces
» rigueurs qui ont désolé le règne de votre
» aïeul? C'est l'exemple de Henri IV que
» je présenterai à celui de ses descen-
» dans en qui la France retrouve le mieux
» l'image d'un roi si chéri. Ce fut dans une
» assemblée de notables qu'il annonça les
» bienfaits dont le peuple, après deux
» siècles, s'entretient encore avec atten-
» drissement. Mais, Sire, le projet que je
» conçois demande à être long-temps mé-
» dité : je ne veux point imiter l'exemple
» des ministres qui ont compromis le succès
» de mesures importantes, pour en avoir
» précipité l'exécution. Vous aurez, en
» quelque sorte, à donner une nouvelle
» constitution à l'état en changeant le régime
» des finances : toutes les parties d'un plan
» si vaste exigent de longs travaux. Je sens
» que je ne peux être absous aux yeux de

» votre majesté, du reproche d'un peu de
» hardiesse, qu'en lui prouvant jusqu'où
» s'est portée ma prévoyance. »

Louis XVI avait été préparé, dès son avénement au trône, à envisager sans trouble des plans qui eussent révolté les plus absolus de ses prédécesseurs. Les projets lui plaisaient, surtout quand on les lui présentait dans une sorte de lointain. Calonne réveillait dans le roi le souvenir de ses premiers vœux, de ses plus douces espérances : enfin, ce ministre lui parut avoir une connaissance parfaite des hommes, dans le moment où, pour le malheur de la France, celui du prince, et le sien même, il les jugeait avec une complète illusion. On était arrivé à une époque où les esprits les plus fins ne pouvaient se défendre de l'enthousiasme. La bonté se montrait dans toutes les occasions publiques, la générosité éclatait dans tous les discours. Il y avait une foule de séducteurs, et cependant on comptait peu d'hypocrites. Un tableau détaillé des mœurs et de la disposition des esprits, va montrer combien les projets de Calonne eussent été hasardés, même sous un monarque doué de quelque force d'âme, et combien ils étaient funestes sous

un prince qui ne garda jamais six mois une même volonté.

Tableau de la cour.

Un étranger qui, en voyant la cour après la paix de 1783, se fût abstenu de prendre connaissance des intrigues secrètes, aurait pensé sans doute que si la cour de Louis XIV dut présenter un aspect beaucoup plus auguste, à aucune époque elle ne put offrir un aspect plus aimable. Il eût respecté, dans un monarque de trente ans, une régularité de mœurs dont bien peu de ses prédécesseurs avaient donné l'exemple.

Le roi.

Louis XVI était au milieu de sa cour comme un père facile qui tolère les plaisirs de sa jeune famille. Quelques soins de piété remplis sans faste et avec un zèle qu'il n'osait manifester dans toute sa ferveur; un travail assidu avec ses ministres; des études particulières qui étaient pour lui de nobles délassemens, quelques entretiens avec des courtisans judicieux, la tendre affection qu'avaient pour lui madame Elizabeth, ses tantes Mesdames et le vertueux duc de Penthièvre; la douce perspective d'avoir bientôt à s'occuper de l'éducation de son fils et de sa fille; enfin, l'unique passion de son cœur, son amour pour la reine, lui

donnaient autant de bonheur qu'en peut goûter, dans une situation périlleuse, un prince d'un faible caractère.

La cour n'affectait plus cette aridité de sentimens qui naît trop souvent de l'excès même de la politesse, et qui avait dû devenir une mode, ou plutôt une loi sous un monarque égoïste et libertin. Comme la reine était l'âme de toutes les fêtes, dispensait presque toutes les récompenses et influait sur presque toutes les délibérations, on se conformait à la vivacité de ses goûts. On osait montrer à Versailles l'air du plaisir, et même de la gaieté; on s'y rendait dans des équipages plus élégans que somptueux. On volait encore avec plus de vitesse et de joie vers le petit Trianon et le château de Saint-Cloud, où la reine tenait une cour plus intime. Les affaires se décidaient dans des lieux où tout semblait respirer l'oubli des affaires. Chacun affectait l'enthousiasme de la jeunesse, parce que la reine avait encore la vivacité de cet âge. Le soin de plaire empêchait que la conversation ne fût bruyante; mais toujours elle était animée, et respirait la même indépendance que si l'on s'était cru très-loin du souverain. Les guerriers, revenus de l'Amérique, van- La reine.

taient les institutions des heureux insurgens. Ceux qui leur enviaient l'avantage d'avoir vu naître une république, parlaient de l'Angleterre avec admiration et faisaient de fréquens voyages dans cette île. Ils disaient, à leur retour, que la France était peu avancée dans sa civilisation, et qu'il était temps de se rapprocher des institutions anglaises. La fille de Marie-Thérèse désapprouvait intérieurement ceux qui tenaient à la cour un pareil langage; mais comme il n'était aucun de ces courtisans qui ne crût sincèrement concilier ces opinions nouvelles avec une affection héréditaire pour la monarchie, la reine ne leur faisait pas un crime de ce qu'elle regardait comme des vœux chimériques.

Société intime de la reine.

Ceux qu'elle consultait n'étaient renommés ni par leur circonspection ni par l'austérité de leur caractère. Un seul d'entre eux avait de la gravité, mais sans prudence : c'était l'abbé de Vermont. On verra dans le dernier Livre les tristes effets de ses conseils. Le baron de Bezenval était un mentor peu sérieux. Le duc de Coigny, courtisan d'un âge mûr, n'avait d'autre prétention que de retracer la politesse et la grâce de l'antique chevalerie. Le comte de Vaudreuil, avec

un esprit vif et un caractère tranchant, lançait de tout côté les traits de la satire, et s'environnait des hommes de lettres qui recherchaient le plus le mérite à la mode, celui de la hardiesse dans les opinions. Le crédit des courtisans les plus privilégiés cédait à celui de la duchesse de Polignac, amie de la reine. Sa figure, pleine de charmes, peignait une âme bienveillante. Son caractère était paisible jusqu'à l'indolence. Faite pour orner la cour, mais ennemie de la contrainte, elle avait été forcée, par des parens et des amis ambitieux, de céder à la faveur : elle avait accepté à regret la place de gouvernante des enfans de France. La reine voulait être l'amie la plus constante et la plus dévouée. Dans la crainte de n'être pas assez chérie pour elle-même, elle s'occupait à faire oublier la hauteur de son rang. C'était elle qui, auprès de son amie, s'alarmait la première de quelque apparence de froideur. Elle lui écrivait dans les jours même où elle était assurée de la voir. Elles oubliaient ensemble les intrigues de la cour et les dangers de l'état ; ni l'une ni l'autre ne se doutaient qu'elles pussent être les objets de la haine et de la calomnie. On voyait la reine se renfermer quelquefois dans les

devoirs d'épouse et de mère. En d'autres momens, elle se rendait l'arbitre des délibérations les plus importantes ; et puis une parure qu'elle inventait, un nouveau divertissement qu'on préparait à la cour, la rappelaient à tous les goûts qu'on applaudissait en elle lorsqu'elle était dauphine. On ne pouvait, dit le baron de Bezenval dans ses Mémoires, lui parler d'affaires dans le temps du carnaval. Elle prenait souvent part aux plaisirs de la capitale. On apprenait avec mécontentement qu'elle se rendait sans son époux au bal masqué de l'Opéra, où le délire d'une égalité bruyante compromettait sa dignité. L'histoire, qui marche accompagnée de la morale, interroge les souverains sur des convenances violées.

Il était manifeste qu'un parti puissant et peut-être même des partis opposés, s'occupaient alors de diffamer la reine et d'avilir son époux. Les motifs d'animosité qu'avait contre eux le duc de Chartres, étaient connus. Ce fut vers ce temps qu'on vit s'éteindre la vive amitié qui avait régné entre la reine et le comte d'Artois. Ce refroidissement prit bientôt le caractère d'une sourde et cruelle discorde.

Des princes inoccupés avaient autour d'eux des hommes d'un esprit remuant, qui s'efforçaient de leur suggérer quelque passion, afin de donner du ressort à leur âme. Chacun d'eux représentait à son futile patron, que la France attendait de lui son salut. Un prince paraissait-il éprouver la fatigue des plaisirs, c'était le moment qu'on saisissait pour le conjurer de se rendre le soutien de l'état et le guide du roi. Toutes ces intrigues, tous ces discours ne produisaient chez les princes que des efforts d'un moment et de vaines saillies d'ambition.

Il y avait à la cour plusieurs hommes à qui de nobles goûts et des habitudes de bienfaisance avaient fait sentir le besoin de l'ordre. On citait parmi eux le duc de Penthièvre, le maréchal de Beauvau, les ducs de Biron, de Nivernois, de Charost, Du Châtelet et de Larochefoucauld; mais en général les fortunes particulières étaient conduites sur le même plan que la fortune publique, ou plutôt, avec la même absence de plan. La banqueroute du prince de Rohan Guéménée produisit un éclat odieux; sa fortune et les dons qu'il tenait de la cour étaient immenses. Ce coupable dissipateur avait entraîné dans sa ruine une foule de

bourgeois médiocrement aisés et d'obscurs artisans : le peuple en garda un long souvenir.

Extrême mobilité des modes.

Presque tous les genres de luxe avaient été, sous Louis XIV, imposans ou gracieux; sous Louis XV ils furent lourds et bizarres. Les nations étrangères copiaient encore nos modes, par respect pour notre vieille renommée dans ce genre; les Anglais seuls saisirent le moment où le faux goût dominait parmi nous, pour s'affranchir d'un tribut qui pesait sur leur commerce et ralentissait leurs manufactures. Le commencement du règne de Louis XVI fut l'époque d'une heureuse révolution dans les arts : les modes s'en ressentirent; elles devinrent plus légères, d'un goût plus délicat, mais sans avoir aucun caractère de grandeur ni de magnificence. La reine y présidait : on eût dit, à l'élégante simplicité de sa parure, qu'elle cherchait à flatter l'esprit d'économie de son époux ; mais c'était un piége où elle-même était trompée : il fallait renouveler perpétuellement et diversifier à l'infini ce qui n'avait nulle solidité. Il n'y eut plus de bornes au caprice.

Bientôt on reconnut que les Français pouvaient avoir des rivaux ou des maîtres dans

les inventions de la mode; on consulta les étrangers, et l'on imita souvent les Anglais. Sur quel point ne montrait-on pas de la déférence pour ces insulaires? La frivolité fut sourde aux plaintes de nos manufacturiers; la reine seule les entendit, et prenant en pitié les négocians de Lyon, qui voyaient la mousseline préférée à leurs belles soieries, elle essaya, mais avec un faible succès, de revenir sur l'exemple qu'elle avait donné. Heureusement pour la splendeur de Lyon, les étrangers n'imitèrent point notre inconstance. Le futile et cruel égoïsme qui sacrifiait ainsi l'intérêt national, était sans excuse au sortir d'une guerre dispendieuse soutenue pour le commerce. Les faibles acquisitions qu'on obtint par le traité de 1783, ne pouvaient être mises en balance avec les dommages qui devaient résulter de cette révolution dans les modes. Tel guerrier, qui avait signalé son courage à l'attaque d'une colonie anglaise, se faisait une gloire après la paix, de rapporter de l'Angleterre une mode qui allait causer la désolation ou la clôture de deux cents ateliers.

Les mœurs de la cour n'étaient point gouvernées par l'exemple du roi, mais du moins on n'y voyait plus l'ostentation du Diverses observations sur les mœurs.

déréglement comme au temps de la régence, ni comme au temps où une courtisane subjuguait un monarque énervé. La vertu n'était plus menacée du ridicule; les faiblesses étaient fréquentes, mais on les couvrait du voile de la décence, ou bien on cherchait à leur donner l'excuse d'un sentiment profond. Les grands désordres avilissaient les femmes qui s'y étaient précipitées; et les hommes qui s'en glorifiaient, n'étaient plus guère fêtés que par le duc de Chartres, bruyant imitateur des vices de son bisaïeul. Il y avait comme un code de conventions secrètes, non pas tout-à-fait pour légitimer, mais pour pallier l'infidélité conjugale : les femmes paraissaient avoir cédé à la séduction la plus adroite et la plus opiniâtre; les séducteurs étaient tenus de montrer du respect et même une longue amitié pour leurs prétendues victimes. On manifestait hautement une passion pour avoir le plaisir d'en exagérer la violence. Ce n'était pas assez que de prévenir l'éclat des discordes domestiques : les époux, réciproquement infidèles, affectaient entre eux le ton d'une estime et d'une amitié inaltérables. Peut-être des conventions si commodes furent-elles plus fatales aux mœurs que ne l'avaient été auparavant un

libertinage impétueux ou une corruption révoltante. Presque toutes les sociétés qui se piquaient de politesse, imitèrent ces mœurs de la cour, mais en les prenant plus au sérieux; les jeunes gens, surtout dans les provinces, voulaient montrer des sentimens passionnés, exprimaient leur premier désespoir par la menace d'un suicide, et l'effectuaient quelquefois. De tous les héros de roman on imitait de préférence ceux qui avaient un ton sentencieux et tragique. Ainsi se développaient des caractères ardens et susceptibles de tous les effets de l'enthousiasme.

La noblesse est moins respectée; les classes intermédiaires s'élèvent

Le changement le plus sensible dans les mœurs de la cour était la diminution du respect pour les rangs et pour tous les avantages de la naissance. Si le duc de Saint-Simon et le comte de Boulainvilliers trouvaient que sous Louis XIV mille atteintes y avaient été portées par les faveurs arbitraires du monarque et par la résolution qu'il avait manifestée de ne récompenser, dans les nobles, que des services rendus ou la soumission la plus passive; combien ces fiers défenseurs des droits et des préjugés féodaux n'eussent-ils pas été choqués

de voir, sous Louis XV et sous Louis XVI, la puissante élite du tiers-état dominer dans le conseil du roi, s'enrichir par l'administration des revenus publics, s'allier aux plus nobles familles, en relever la splendeur sans y porter aucun des ridicules reprochés aux vieux traitans, monter aux grands emplois de la magistrature, faire honorer le commerce si long-temps livré à d'injustes dédains, et s'illustrer par la culture des lettres! Les nobles eussent été insensés de vouloir lutter contre un ordre de choses qui tenait aux progrès de la civilisation ; ils ne purent jouer long-temps le rôle de protecteurs hautains des hommes opulens dont ils avaient brigué l'alliance, ni des hommes de lettres auprès desquels ils cherchaient une flatteuse renommée. Ceux-ci, malgré beaucoup de respect et quelques flatteries, leur faisaient sentir la puissance de l'opinion : ceux-là fortifiaient chaque jour leur autorité sur des gendres prodigues. Un seul rempart restait aux nobles ; il était d'une nature bien fragile, mais ils en usèrent avec beaucoup d'art : ils n'avaient plus que leur politesse même pour manifester leur supériorité. La politesse de cour avait un charme

tout particulier pendant les heureuses années du règne de Louis XVI. Il n'y avait aucun genre de mérite qui ne fût loué avec chaleur. Forcés de payer tribut à l'esprit philosophique, les nobles semblaient entrer aisément en composition sur le préjugé de la naissance; mais ils veillaient à le justifier, non-seulement par les grâces faciles qu'ils regardaient depuis long-temps comme leur apanage exclusif, mais encore par la vivacité de leur esprit et l'universalité prétendue de leurs connaissances. Ce nouveau genre de prétention, qui faisait un étonnant contraste avec l'ignorance altière de leurs aïeux, avait multiplié parmi eux les brillans discoureurs.

Politesse, aménité de la conversation.

La conversation avait moins de légèreté, mais l'enthousiasme n'y laissait pas un moment de langueur; les femmes avaient l'art de la diriger, même lorsqu'on traitait les sujets les plus sérieux. On les consultait sur les innovations qu'on voulait introduire dans l'état et sur tous les actes de bienfaisance publique. Le bel esprit n'osait se montrer qu'accompagné de sensibilité; la pitié s'étendait jusqu'aux malheurs de l'autre hémisphère. Chaque société devenait un tri-

bunal où tous ceux qui se disaient opprimés trouvaient de nombreux vengeurs. Les plaisanteries irréligieuses étaient tombées en oubli ; non qu'elles fussent jugées dangereuses, mais elles étaient usées. En général on se taisait sur la religion, et les prélats rompaient peu ce silence. Les anecdotes scandaleuses inspiraient un froid mépris. On se détournait de ce sujet d'entretien, à moins qu'il ne prêtât des armes à l'esprit d'opposition. Quand on entendait discourir sur les dangers de l'état tel jeune militaire ou tel jeune évêque, on regrettait que leur élocution brillante ne fît point l'ornement d'une assemblée politique; c'était alors qu'on enviait hautement l'Angleterre. Avec quel transport de joie n'eût-on pas appris que bientôt il existerait une tribune où seraient appelés tous ceux dont on admirait l'éloquence !

A peine, sous Louis XIV, et même dans les commencemens du règne de Louis XV, pouvait-on citer une vingtaine de courtisans qui manifestassent et l'ambition et le talent de diriger les affaires de l'état; c'était un soin qu'on abandonnait à des maîtres de requêtes, et l'administration des finances, surtout, pa-

raissait avoir quelque chose de roturier. La cour de Louis XVI offrait une foule de courtisans spirituels et prodigues qui paraissaient avoir une vocation indéterminée pour toute espèce de ministère, et particulièrement pour celui des finances; ils voulaient prouver que rien ne rebute un esprit vaste, que rien n'effraie une âme ardente.

Tous les goûts étaient des passions; on montrait beaucoup d'enthousiasme pour les beaux arts : des particuliers, plus fastueux qu'opulens, affectaient la libéralité des Farnèse ou des Médicis. On avait annoncé que la philosophie, en faisant la guerre à l'imagination, entraînerait la décadence des beaux arts; cependant on les voyait briller d'un éclat tout nouveau depuis un petit nombre d'années. L'école française, affranchie des règles arbitraires de Vanloo, et de la folle licence de Boucher, revenait à un goût noble et judicieux, grâce aux travaux de Vien, de Ménageot, de Barbier, de David, de Regnault et de Vincent. Progrès des beaux arts. Peinture.

Julien, Houdon, de Joux, Moitte et Chaudet, guidés par le sentiment de l'antique, opéraient la même réforme dans la sculpture. Le faux goût avait été vaincu du moment où parurent la *Baigneuse* de Julien, Sculpture.

le *Léonard Vinci* de Ménageot, le *Socrate*, le *Bélisaire*, le *Serment des Horaces* de David, le *Mathieu Molé* de Vincent, et la *Cananéenne* de Drouais.

Architecture. Monumens divers.

Dès le milieu du dix-huitième siècle, le génie de Soufflot avait rendu à l'architecture un caractère élevé. On admirait l'hôpital de Lyon, la salle de spectacle de Bordeaux et celle de Nantes. La capitale voyait peu s'élever de grands monumens. L'Eglise de Sainte-Geneviève s'achevait avec lenteur; celle de la Madeleine restait abandonnée après un faible essai; enfin, le Louvre, imparfait, négligé, continuait d'offrir un mélange choquant de constructions disparates; mais du moins on pouvait regarder, comme des ouvrages accomplis dans leur genre, la coupole de la Halle aux blés, l'École de droit et l'École de chirurgie. Le luxe des particuliers suppléait à la munificence publique : des hôtels où l'on imitait, dans de petites proportions, mais avec élégance, les beaux palais de Rome, donnaient un aspect enchanteur aux rivages de la Seine, aux Boulevards et aux Champs-Elysées. Le gouvernement faisait de grandes promesses pour les embellissemens de Paris; on espérait pouvoir corriger avec le temps l'insalu-

brité de certains quartiers, et débarrasser les places publiques, les ponts même, de bâtimens informes. Le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, était actif, intelligent; mais il annonçait avec trop d'ostentation les plans d'un gouvernement obéré : la détresse du trésor royal était dévoilée par l'inexécution de promesses magnifiques. Un nouveau pont allait porter le nom de Louis XVI; on y travaillait avec assez d'ardeur. Cet ouvrage était inférieur au pont de Neuilly, qui fut construit pendant les dernières années de Louis XV, et qui fera vivre le nom de l'ingénieur Perronnet.

Celui de tous les beaux arts qui avait fait le plus de progrès dans le dix-huitième siècle, était la musique; et l'on pouvait se vanter, à cet égard, d'avoir beaucoup surpassé le siècle de Louis XIV. Rameau, qui avait substitué un autre système musical à celui de Lulli, ne fit qu'une révolution imparfaite, et se vit abandonné à son tour. Le charmant intermède de J.-J. Rousseau avertit les musiciens français de se diriger vers un genre simple, facile et gracieux. Grétry et Monsigny surent créer une musique nationale, en faisant passer dans leurs notes toute la vivacité d'une conversation piquante. Comme Musique.

ils furent toujours vrais et souvent pathétiques, on peut croire que leurs productions sont à l'abri de l'inconstance des modes musicales. Le débat, ou plutôt l'espèce de guerre qui s'éleva entre les partisans de Gluck et de Piccini, enrichit l'opéra de chefs-d'œuvre de styles divers. *Armide*, *Alceste*, les deux *Iphigénie*, montrèrent dans Gluck les plus puissantes ressources du génie dramatique. Son rival, Piccini, n'obtint pas moins de succès dans l'opéra de *Didon*. Les Français purent se croire transportés au théâtre d'Athènes quand Sacchini leur donna *Œdipe à Colonne* (1).

(1) En rejetant des détails qui me conduiraient trop loin, je dois indiquer ici d'autres perfectionnemens du goût dans des arts divers. La gravure avait suivi le sort de la peinture, dont elle est la traduction : elle fut froide et maniérée pendant une grande partie du règne de Louis XV. Berwick contribua un des premiers à lui rendre de la simplicité et de la force. L'art typographique avait également déchu ; les Didot l'élevèrent plus haut qu'il n'avait encore été porté en France, et, peut-être même, chez l'étranger. Si l'on peut en juger d'après les témoignages de plusieurs hommes éclairés, l'art de la représentation théâtrale n'eut jamais plus de noblesse ni de vérité que depuis l'année 1760 jusqu'en l'année 1789. Tous les hommes d'un goût exercé ont célébré le talent de Le Kain, de Mlle. Duménil et de Mlle. Clairon, de Préville et de Molé.

Jardins anglais.

Les beaux arts produisaient, dans les campagnes, des effets d'un autre genre et dont l'invention était récente. J'ai déjà parlé, dans le Cinquième volume de cette Histoire, de la naissance des jardins anglais : ce luxe, qui s'était extrêmement répandu et perfectionné, donnait un nouveau charme au sol de la France. Les châteaux des princes et de plusieurs personnages illustres ou opulens, se présentaient, depuis l'introduction de cet art, comme les plus aimables et les plus paisibles retraites. De jolies chaumières, des fabriques, des ermitages, des tombeaux érigés à des hommes vertueux, semblaient en faire des asiles ouverts à la méditation. Des hommes auparavant futiles et toujours dissipés, dépensaient des sommes considérables pour devenir ou pour paraître sérieux, amis de la solitude et susceptibles des pensées fortes qu'elle inspire.

Philosophie

Les lettres, depuis la mort de Voltaire, n'étaient plus sous un régime monarchique; le règne des opinions philosophiques était alors à la troisième génération. La première n'avait vu que les tentatives faibles ou isolées de plusieurs beaux-esprits qui cherchaient à se montrer supérieurs au vulgaire sans songer à l'entraîner. La seconde génération

avait été vivement agitée par les efforts impétueux et combinés de plusieurs hommes, les uns d'un génie vaste, les autres d'un esprit remuant. Cet âge fut celui des combats: les philosophes et leurs adversaires semblaient toujours rangés en bataille. Ces derniers combattaient tantôt avec des armes que le temps avait usées, tantôt avec les premières armes que le hasard leur fournissait: ils étaient presque toujours vaincus, et trop pressés d'avouer leur défaite. Les philosophes étaient unis par leurs périls, plus encore que par l'analogie de leurs opinions et la sympathie de leurs caractères. Audacieux et féconds en stratagèmes, ils s'acharnaient à la victoire et s'étourdissaient sur les suites d'un triomphe complet. La troisième génération vit le combat presque entièrement cessé : les philosophes comptaient des alliés secrets jusque dans les rangs de ceux qui avaient tant d'intérêt à les combattre. Ils ne voyaient plus nul honneur à poursuivre leurs attaques contre la religion et ses ministres. La politique et l'administration leur paraissaient un plus digne objet de leurs recherches : ils étaient novateurs sans être factieux.

Diderot. Des disciples et des amis de Voltaire, nul

n'avait la puissance de le remplacer. Diderot, qui avait presque disputé l'empire au vieillard de Ferney, en poussant plus loin l'incrédulité, décela, dans ses vieux jours, les chagrins qui suivent l'athéisme. Il perdit beaucoup auprès des philosophes et encore plus auprès du public, en diffamant, dans *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, J. J. Rousseau qui n'était plus; en flétrissant, par les outrages les plus emportés, la mémoire de celui qu'il avait tant de fois serré dans ses bras, et dont il n'avait plus à craindre ni la réplique véhémente, ni le pardon dédaigneux (1).

(1) Diderot mourut le 30 juillet 1784, à l'âge de soixante-onze ans. Il ne sut, à aucune époque de sa vie, et encore moins dans sa vieillesse, recueillir les forces de sa pensée, pour composer les grands ouvrages qu'on attendait de lui. La complaisance extrême qu'il avait pour ses amis ou pour quiconque voulait le flatter, emportait tous ses loisirs. Il concourait à des ouvrages médiocres, dont il n'était pas l'auteur, et cherchait à les animer par des pages brillantes. Fatigué de compromettre son repos par des productions hardies et même cyniques, il se bornait à faire des lectures clandestines, soit de son *Jacques le fataliste*, soit de sa *Religieuse*, soit du plus honteux de ses ouvrages posthumes, *le Supplément aux Voyages de Bougainville*. Peu de temps avant sa

Chaque jour augmentait le nombre des prosélytes de la philosophie de J. J. Rousseau, parce qu'elle était favorable à l'exaltation des esprits. Celle de Voltaire commençait à être regardée comme superficielle, ou, du moins, comme trop restreinte dans ses applications. Les ouvrages où l'athéisme était professé avec un calme sinistre, tels que le *Système de la nature*, et ceux qui, plus dangereux, appliquaient le matérialisme à la morale, ne plaisaient plus qu'à des hommes dont l'imagination s'était glacée par les calculs, ou dont le caractère s'était dégradé par les vices. En général, ceux qui avaient accepté le titre fastueux de philosophes, régnaient moins depuis que la philosophie était devenue plus commune. Ce n'était plus le temps où, rassemblés dans un banquet chez un homme opulent ou chez une femme spirituelle, ils pouvaient se flatter d'imposer à leurs concitoyens toutes les opinions dont ils étaient convenus. Les vieilles renommées décrois-

mort, il avait fait un séjour assez long auprès de l'impératrice de Russie qui, sans doute, dut être effrayée de son audace philosophique. Cependant elle fut pour lui, jusqu'à la fin, une bienfaitrice active et délicate.

saient; les nouvelles n'avaient point cet éclat précoce qui captive l'admiration.

D'Alembert, dans ses dernières années, avait suivi une marche inverse de Fontenelle. Celui-ci était parvenu, en vieillissant, à réformer le luxe de son esprit, et ses *Eloges des savans* étaient aussi remarquables par les grâces naturelles du style, que par l'étendue des idées. D'Alembert jeta trop de frivoles allusions dans ses derniers travaux académiques. Il mourut le 20 octobre 1783, honoré de l'Europe savante, et vivement regretté des amis qu'il avait rendus témoins de ses vertus. Les ennemis de la philosophie lui reprochaient l'opiniâtreté, les préventions, et même les combinaisons perfides d'un homme de parti. D'Alembert.

Le marquis de Condorcet semblait désigné pour succéder à d'Alembert. Il possédait les connaissances les plus variées, et cultivait les mathématiques, ainsi que les belles-lettres, avec une haute intelligence plutôt qu'avec génie. Personne ne semblait avoir pris plus de précautions pour se mettre en garde contre l'esprit de système et l'esprit de parti. Avec lui on quittait rarement l'analyse; mais on était surpris de le voir arriver par cette méthode austère, à des résultats hasardés et Condorcet.

tranchans. Le public le jugeait froid ; ses amis lui connaissaient une âme ardente. On disait de lui : *c'est un volcan couvert de neige.* Un grand bienfait avait embelli et honoré sa jeunesse ; c'était l'amitié de Turgot. Fidèle à tous les plans de cet administrateur, il défendit chacun des ministres qui voulurent les reproduire. Il servit la cour tant qu'elle eut à lutter contre les parlemens, et fut ensuite un inexorable ennemi de la cour.

Bailly. Bailly publiait un ouvrage important dont le savant Montucla lui offrait le modèle ; celui-ci avait écrit avec une précision lumineuse l'*Histoire des Mathématiques.* Bailly fit avec des couleurs plus brillantes l'*Histoire de l'Astronomie ancienne et moderne.* On aimait en lui un caractère heureusement tempéré ; mais l'étude du cœur humain n'était que faiblement entrée dans le cercle étendu de ses connaissances. Son âme s'ouvrait naturellement aux douces illusions de la bienveillance. Estimé des philosophes, il était plutôt leur discret ami que leur guide.

Thomas. Thomas avait assuré sa gloire littéraire par ses derniers ouvrages : l'*Éloge de Marc-Aurèle*, l'*Essai sur les Femmes*, et surtout l'*Essai sur les Eloges.* La composition dramatique du premier de ces ouvrages ; les

vues ingénieuses du second; les sentimens de vertu qui donnaient au dernier une chaleur vraie et soutenue, faisaient sentir combien Thomas avait eu tort auparavant, de chercher, dans les secrets de l'art, des effets d'éloquence que sa belle âme lui eût fournis. Sa santé chancelante lui faisait un besoin de la retraite. Une autre raison diminuait enoore l'influence qu'il eût dû exercer sur le parti philosophique. Dans ses dernières années il s'adonna tout entier à la poésie, quoiqu'il n'eût point reçu la flamme poétique. Il mourut en 1785, avec le regret d'avoir seulement ébauché un poëme épique, la *Pétréide.* Les nombreux fragmens qui en ont été publiés, montrent l'art d'une versification savante, mais le travail s'y fait trop sentir. Thomas, en croyant faire une épopée, faisait réellement un poëme didactique.

Un médecin savant et laborieux, Vicq d'Azir, était compté au nombre des écrivains les plus distingués de cette époque. Ce fut lui qui, en 1788, succéda au grand Buffon à l'académie française. En prononçant son éloge, il se montra initié dans tous les secrets du style pur et pompeux de son prédécesseur; mais les lettres et les sciences devaient bientôt perdre Vicq d'Azir. Vicq d'Azir.

La Harpe. La Harpe, malgré la fécondité de ses productions, ne surpassait point celles qui avaient annoncé en lui un talent précoce et le goût le plus sûr. Il ne justifiait que faiblement le choix de Voltaire, qui l'avait désigné comme son héritier. On ne voyait en lui, ni le désir, ni la faculté de développer les systèmes dominans ; il n'était un adepte de la philosophie que par soumission pour ses maîtres. Son talent s'éleva beaucoup lorsqu'il conçut l'utile entreprise d'examiner et de consacrer les titres de gloire de nos grands écrivains. Il fut éloquent en louant le génie.

Marmontel. Marmontel se distinguait aussi dans la critique, et donnait dans ses *Élémens de Littérature* le modèle d'un style pur et gracieux. On lui reprochait trop d'indépendance et quelques injustices dans ses opinions littéraires. Il était loin de porter la même hardiesse dans ses opinions philosophiques : il ne faisait la guerre qu'aux préjugés les plus dangereux ; la modération de son caractère et le calme de sa vie le disposaient à respecter toujours ce qu'il avait respecté dans ses plus jeunes années.

Champfort. Champfort avait une impulsion tout-à-fait différente. Il affecta de bonne heure la misanthropie, quoiqu'on soit fort éloigné

d'en trouver des traces dans ses premières productions, et surtout dans l'aimable *Éloge de La Fontaine*. Quelques chagrins de vanité développèrent en lui cette triste disposition. Il crut faire des progrès dans la philosophie en devenant amer et dédaigneux. Bientôt il tomba dans une morne indolence.

Gaillard.

L'historien Gaillard imitait Voltaire dans les formes de la narration, sans être doué d'un goût aussi sûr, L'amour de l'humanité inspirait ce philosophe bienveillant. Il semblait toujours animé de l'espérance qu'on pourrait réaliser bientôt le beau rêve de l'abbé de Saint-Pierre.

Enfin, si l'on parcourt la liste des successeurs de ces philosophes qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, opérèrent une si grande révolution, on en trouvera plusieurs dont l'esprit droit et la conscience pure devaient être éclairés par l'expérience, mais nul dont le génie pût la devancer.

Quoique le goût de la métaphysique ne fût pas éteint, l'imagination commençait à reprendre tous ses droits. C'était alors un genre de mérite très-recherché que d'être un métaphysicien éloquent. L'ambition générale était de montrer plusieurs sortes de talens à la fois. Heureux l'écrivain dont on

pouvait dire : Il s'est fait philosophe, mais la nature l'avait fait orateur ou poëte. On n'écrivait plus une ligne sans imaginer qu'elle dût être lue par une élite de sages et de rois, et influer sur la destinée du genre humain. Cette préoccupation jetait dans les écrits une solennité trop uniforme ; mais il faut convenir qu'elle inspirait souvent de hautes pensées et de nobles images.

L'abbé Raynal. Il y eut un ouvrage où se trouvèrent réunis, avec un peu de confusion, presque tous les genres de style. Ce fut l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes, par l'abbé Raynal.* L'auteur avait obtenu la communication de plusieurs mémoires adressés au gouvernement français, sur la plupart des établissemens européens dans les deux Indes. Il mit beaucoup d'art à employer ces matériaux, et sut souvent en relever le mérite par une rédaction élégante. Ses descriptions avaient de l'éclat et de la vérité ; mais il s'attacha trop à substituer à des détails arides, des ornemens indiqués par l'esprit du jour. Il se fit aider dans ce travail, et eut recours à ses amis (1).

(1) Le collaborateur le plus actif et le plus brillant de l'*Histoire philosophique du Commerce européen dans les deux Indes*, fut Pechmeja. Avec un

L'abbé Raynal adopta sans scrupule tout ce que lui offraient ses officieux collaborateurs. Comme ils ne s'étaient point concertés entre eux, ils l'engagèrent dans des opinions contradictoires, et le rendirent plus sceptique et plus mécontent qu'il ne l'était

esprit vif et une âme ardente, il parut peu s'occuper de chercher la gloire. Il dut pourtant une belle et touchante renommée à la tendre amitié qui l'unissait au médecin Dubreuil. On jugera, par les deux anecdotes suivantes, de l'élévation que l'un et l'autre portaient dans ce sentiment :

« Vous n'êtes pas riche, disait-on à Pechmeja ; » mais, répondit-il, Dubreuil est riche. »

Dubreuil tombe dangereusement malade ; un cercle nombreux de parens et d'amis l'environnait. Dubreuil paraissait peu sensible à leur empressement ; il appelle Pechmeja, et lui dit tout bas : « Mon ami, la maladie dont je suis atteint est » contagieuse, je ne puis permettre qu'à toi de me » rendre des soins : fais retirer tout le monde. »

Pechmeja ne survécut que peu de jours à son ami. Le maréchal de Noailles leur fit élever un tombeau commun dans le cimetière de Saint-Germain.

Vers le même temps, les deux frères jumeaux Lacurne et de Sainte-Palaye étaient cités comme des modèles les plus purs de l'amitié fraternelle. Champfort a célébré leur union avec une sensibilité qu'on regrette de ne pas retrouver plus souvent dans ses ouvrages.

en effet. Tout habitués qu'étaient les rois à recevoir des apostrophes familières, ils dûrent être interdits de celles que leur adressa l'abbé Raynal : nul d'entre eux, pas même le roi de Prusse, n'avait été épargné dans ses conseils impérieux, dans ses dures réprimandes. Toutes ces déclamations furent d'abord écoutées sans humeur et sans scandale. L'abbé Raynal, pour arriver aux honneurs de la persécution, fut obligé de diriger ses traits contre le comte de Maurepas. Le parlement servit la colère du ministre: l'abbé Raynal, décrété de prise de corps, promena ses chagrins et sa gloire dans les pays étrangers. Il fut plaint à Paris : un homme de lettres s'honora en refusant d'accepter un emploi qu'on lui enlevait. L'Histoire philosophique fut vivement prônée dans les provinces, et y alla grossir le nombre des esprits moroses.

Bernardin-de-Saint-Pierre.

Deux ouvrages, d'une inspiration plus douce, obtinrent un succès auquel l'esprit de parti n'eut aucune part, et firent honorablement la clôture d'un siècle littéraire, si remarquable par la variété, et surtout par l'influence de ses grandes productions. Ceux-ci semblaient destinés à calmer les âmes que les autres avaient agitées. La philosophie

de Platon parut revivre dans la partie morale des *Études de la Nature* par Bernardin-de-Saint-Pierre. Elève de J. J. Rousseau, mais plus circonspect, et moins impérieux que son maître, il n'avait pas eu besoin de lui emprunter les armes de sa puissante dialectique; mais il s'était montré aussi habile que lui à peindre les premières impressions de notre âme, nos plaisirs les plus purs, nos penchans les plus généreux; enfin, tous ces sentimens qui ont fait dire au sage qu'un Dieu habite en nous. A l'aspect des magiques tableaux de Bernardin-de-Saint-Pierre, les matérialistes eux-mêmes regrettèrent la perte de ce qu'ils appelaient des illusions.

Le *Voyage du jeune Anacharsis* fit l'effet d'un trésor trouvé dans les ruines de la Grèce. L'abbé Barthélemy. L'abbé Barthélemy avait employé trente ans à perfectionner cet ouvrage. Une vaste érudition s'y produisait sous des formes ingénieuses et brillantes. L'élégance et le pur atticisme du style voilaient avec art le travail qu'avaient coûté d'immenses recherches. Un écrivain dont les affections étaient toutes monarchiques avait cru pouvoir, sans danger, retracer tout ce qu'enfanta chez les Grecs l'amour de la liberté. Mais quand le

Voyage du jeune Anacharsis parut, l'esprit de liberté manifestait parmi nous toute son effervescence : c'était en 1788. Déjà l'on voyait commencer les troubles qui rendaient inévitable un bouleversement général ; le Peuple Français n'était que trop disposé à faire un imprudent échange de ses qualités et de son bonheur, contre les passions turbulentes et le sort agité des républiques anciennes (1).

Poésie. Voltaire, quoique chef des philosophes, avait eu dans sa vieillesse à défendre la poésie contre l'invasion des idées philosophiques. On prévoyait, avec trop de résignation, que bientôt il faudrait renoncer à ce genre de jouissances et de gloire : les raisonnemens semblaient partout faire la guerre aux fictions. La prose, qui avait indiscrètement étendu ses conquêtes, s'enrichissait des dé-

(1) Les ouvrages de Rollin et de la plupart des instituteurs de la jeunesse, étaient remplis d'un enthousiasme quelquefois irréfléchi pour les héros, et même pour les institutions de la Grèce et de Rome. Mais quand ils furent publiés, la monarchie était dans toute sa vigueur. On ne s'aperçut pas pendant trois siècles que l'éducation des colléges tendait à propager des principes républicains ; mais quand le trône devint chancelant, l'éducation des colléges, quoique fort opposée aux doctrines philosophiques, concourut à un même effet.

pouillés de la poésie, et ne lui laissait plus qu'un domaine fort circonscrit. Saint-Lambert, après le succès du poëme *des Saisons*, donna tous ses soins à un ouvrage de morale qu'il appela *Catéchisme universel*. Il se servait de l'analyse pour faire le portrait et tracer les devoirs d'un homme de bien. L'excellent traité des *Offices de Cicéron* aurait dû lui apprendre qu'on ne prouve rien en morale sans une inspiration éloquente. Les ouvrages de Fénélon et de J. J. Rousseau auraient dû l'avertir que, pour peindre l'homme de bien, il faut le montrer guidé par le sentiment de la Divinité. Marmontel n'était point né poëte. Laharpe et Champfort ne purent jamais être que des poëtes du second ordre. Guimond de la Touche qui, dans deux actes d'Iphigénie en Tauride, avait annoncé le talent le plus heureux, ne survécut que peu de temps à ce brillant début. Une vie errante et long-temps malheureuse avait empêché Dubelloi de donner à son style cette pureté qui perpétue les succès. Ce peintre brillant des mœurs chevaleresques ne fit que préluder à l'entreprise d'introduire sur le théâtre français les événemens de notre histoire. La tâche qu'il indiqua reste encore à remplir. De tous les poëtes de cette époque, aucun n'eut de

plus fréquentes inspirations du génie que Lemière ; mais des défauts de goût, et surtout d'harmonie, qui eussent été pardonnés à un contemporain de Corneille, restaient sans excuse dans un temps où la langue avait acquis toutes ses richesses. Une mort prématurée enleva deux jeunes poëtes qui avaient donné plus que des espérances, Malfilâtre et Gilbert. Le premier paraissait destiné à retracer avec un coloris séduisant les douces impressions qui lui étaient naturelles ; l'autre prouvait, par ses chagrins et par son humeur, sa vocation pour la satire.

Les succès de plusieurs ouvrages qui rappelaient et n'égalaient pas les grands modèles de notre littérature, n'eussent point sauvé la poésie française, s'il ne se fût élevé un poëte fait pour parcourir avec éclat une longue carrière.

L'abbé Delille.

L'abbé Delille, doué de la facilité et de l'esprit d'Ovide, avait eu la sagesse de s'adonner à Virgile, comme au vrai modèle de perfection. Sa traduction des Géorgiques fut un des événemens les plus remarquables de notre littérature, et fit découvrir une force, une richesse nouvelle dans notre langue poétique ; le génie des anciens y était reproduit avec un tel éclat, qu'il ne fut plus

possible au bel esprit de renouveler contre eux les attaques des Perrault et des Lamothe. Après ce succès, le talent de l'abbé Delille flotta pendant quelques années entre des sujets qui séduisaient sa féconde et mobile imagination : il fit différentes sortes de promesses, que quarante ans de travaux devaient réaliser. Enfin, dans le poëme des Jardins, il chanta un art nouveau qui naissait en France. Il veillait à défendre cet art des caprices du faux goût qui multipliait, dans un coin de terre, de mesquines parodies des phénomènes et des plus heureux accidens de la nature. On connaît la grâce et la fraîcheur des descriptions répandues dans ce poëme; le temps y montre un mérite qu'on n'apercevait point alors; tous les goûts, toutes les paisibles rêveries d'un âge qui semblait appelé à tant de bonheur, y sont fidèlement retracés. Beaucoup d'autres poëtes, avec moins d'art et d'inspiration, multipliaient des peintures qui semblaient promettre le retour de l'âge d'or. Les pastorales n'eurent jamais plus de vogue que dans les années qui précédèrent nos orages politiques. Le bon Gessner, en reproduisant, avec un pinceau facile et gracieux, les beaux sites et les mœurs innocentes que lui offrait

sa patrie, avait beaucoup contribué à répandre parmi nous ce tranquille délire.

Lebrun. Lebrun, qui avait publié ses premières odes dans le moment où l'on recherchait le plus l'audace des expressions ainsi que celle des pensées, fut toujours tourmenté du désir de disposer de la langue, comme si le goût et le génie n'en avaient pas déterminé le caractère. Quand l'inspiration lui faisait oublier ce pénible travail, il s'élevait à un degré de force et de noblesse que notre poésie lyrique n'avait plus connu depuis J. B. Rousseau. Impitoyable détracteur de la plupart des philosophes, il laissa pourtant refroidir ses vers par l'étalage d'une philosophie analytique dont il n'était qu'un adepte très-vulgaire. Sa vanité vindicative, quoiqu'elle lui suggérât souvent des traits heureux contre d'obscurs ennemis, acheva d'arrêter un talent qui n'avait point sa source dans une âme élevée et généreuse. On parlait de liberté, il en outra le langage au point de montrer dans ses vers, l'orgueil et l'humeur d'un républicain. Le comte de Vaudreuil écoutait, et faisait écouter au comte d'Artois ces rimes audacieuses; ils en admiraient le mécanisme habile, sans s'occuper de la pensée. *Ces poëtes sont*

fous, disait le comte de Vaudreuil; *mais quelle verve! quel génie!*

Un poëte tragique, Ducis, remplissait la scène avec honneur. Le goût avait pu concevoir des alarmes, en le voyant transporter sur un théâtre épuré par le génie, les conceptions informes du tragique anglais; mais l'auteur des tragédies françaises d'*Hamlet*, et du *Roi Léar*, substituait d'autres beautés, et même d'autres défauts, à ceux d'un modèle souvent sublime et plus souvent barbare. Ducis, en imitant Sophocle, rassura ceux qu'il avait inquiétés en imitant Shakespeare. Les grandes scènes d'*Œdipe chez Admète* émurent profondément les âmes; depuis *Mérope*, la scène française n'avait point retenti d'accens aussi pathétiques. Ducis.

L'affectation et la légèreté étudiée que Dorat et le marquis de Pezai avaient introduites dans la poésie légère, perdirent leur frivole prestige lorsque Parny publia ses poésies érotiques. Touchés des vives expressions d'un sentiment aimable et vrai, les Français se félicitèrent d'avoir trouvé le Tibulle qui manquait encore à leur littérature. Parni.

L'affectation avait dominé bien plus encore dans la comédie; cet art se perdait au milieu des succès qu'obtenaient chaque jour Colin d'Harleville

de beaux-esprits froids et compassés. Celui qui aurait voulu juger des mœurs d'après ce miroir infidèle, aurait demandé ce qu'étaient devenus les passions énergiques, les caractères déterminés, et même les ridicules saillans. Un jeune poëte doué d'une imagination fraîche et brillante; Collin d'Harleville, peignit, dans chacune de ses comédies, un aimable Français du dix-huitième siècle; son art consistait surtout à retracer les illusions d'un esprit gai et d'une âme bienveillante. On reconnaissait l'auteur dans le personnage principal de ses comédies; on aimait à s'y reconnaître soi-même : on applaudissait à de douces rêveries dont on venait d'éprouver le bonheur. L'*Optimiste* fut joué devant des hommes qui tous croyaient vivre dans le meilleur des pays et le plus éclairé des siècles. Cette pièce était dans sa nouveauté, quand tous les maux fondirent sur une génération qui voyait avec dédain le bonheur et la sagesse des générations passées.

Comédie du *Mariage de Figaro.*

La comédie du *Mariage de Figaro*, jouée quatre ans avant l'*Optimiste*, fut presque un événement politique, ou du moins un présage des événemens qui allaient éclater. Les mémoires judiciaires de Beaumarchais

avaient indiqué en lui les secrets les plus précieux du talent comique. Quand il donna le *Barbier de Séville*, en 1775, on admira le don qu'il avait d'égayer la satire, de conduire avec facilité une intrigue, et d'en faire sortir des situations fortes et plaisantes; mais on regretta que cette comédie ne fût point écrite d'un style naturel, et que l'esprit y fût altéré par le mauvais goût. Il eût fallu à Beaumarchais de sages loisirs pour suppléer à une éducation littéraire trop imparfaite. Mais les loisirs étaient-ils possibles pour un homme qui, se croyant sûr d'accabler tous ses ennemis, ne s'embarrassait pas d'en augmenter le nombre, et qui, occupé du double soin d'étayer sa réputation et d'augmenter sa fortune, voulait que son nom intervînt dans tous les chocs de l'opinion, et même dans tous les grands intérêts des puissances? Au milieu des intrigues d'une vie turbulente, il composa une comédie nouvelle, une comédie véritablement encyclopédique; il voulut y faire entrer mille portraits divers, et surtout le sien même; signaler toutes les opinions du jour, exprimer avec audace celles qu'on ne pouvait encore énoncer librement, s'emparer des ridicules, des travers que la prudence, la crainte, et surtout le respect

pour les bienséances sociales, avaient jusque-là mis hors de l'atteinte de tous les auteurs comiques. Morale, législation, politique, métaphysique même, Beaumarchais voulut tout passer en revue, tout examiner, comme on peut le faire dans un souper libertin. Ce qu'il y eut d'étonnant, c'est qu'il parvint à donner quelques proportions à cette comédie colossale, et que le comique ne fut pas complètement étouffé dans une si vaste et si extravagante débauche de l'esprit. Une idée première y dominait. Suivant un usage immémorial au théâtre, les plébéiens étaient sacrifiés à la vanité des grands; Beaumarchais entreprit, au contraire, de livrer les grands à la risée de leurs subalternes. C'était réellement une innovation démocratique dans le système de la comédie : tous les détails développaient cette intention. Les grands seigneurs n'étaient pas plus respectés dans leurs fonctions éminentes que dans leurs futiles loisirs. Le mot de l'envie, le mot par lequel la multitude proteste en secret contre l'inégalité des conditions, était proféré : *Qu'avez-vous fait pour jouir de tant de biens? vous vous êtes donné la peine de naître.* Ce fut aux nobles les plus fêtés, à ceux même qui paraissaient avoir servi de modèle à son

Comte Almaviva, que Beaumarchais fit les premières confidences de cet ouvrage ; ce fut d'eux qu'il s'aida pour obtenir la représentation d'un drame qui semblait porter avec lui toute une révolution. Le gouvernement y était lui-même attaqué ; il le sut, et céda. Un monarque de mœurs austères fut amené à souffrir la représentation d'une pièce dont la scandaleuse licence était le moindre inconvénient. La comédie du *Mariage de Figaro* attira la plus grande affluence de spectateurs pendant plus de cent représentations ; aucun des chefs-d'œuvre de notre théâtre n'obtint un tel succès. Les nobles éprouvèrent encore plus de plaisir à se voir sur la scène, que les plébéiens n'en avaient à les signaler. Le gouvernement, livré, suivant l'usage, à un repentir tardif, expia sa faiblesse par une rigueur inconséquente. Une légère imprudence que commit Beaumarchais, servit de prétexte pour le faire renfermer pendant quelques jours dans une maison de correction. L'auteur, à qui l'on avait permis d'ébranler par le ridicule les institutions de la monarchie, fut puni comme un jeune homme dont l'étourderie aurait causé quelques alarmes. Sa comédie, pendant ce temps,

recevait les applaudissemens accoutumés (1).

Je pourrais parler ici de quelques autres ouvrages froidement et systématiquement licencieux, et surtout d'un roman enfanté par une imagination perverse, les *Liaisons dangereuses*; mais quiconque a pu observer les mœurs de la capitale, avant la révolution, convient que ces ouvrages peignaient sans vérité, et même sans vraisemblance, la société, dont ils prétendaient offrir le tableau.

(1) Beaumarchais, dans la préface du *Mariage de Figaro*, entreprend de prouver, avec une espèce de gravité, que nulle pièce de théâtre n'avait eu encore un but aussi moral. Dans le cours de cette longue apologie, il paraît convaincu que la France touche au moment d'une grande réforme dans ses vieilles institutions : il redouble ses attaques contre les nobles. Toute cette préface est écrite avec un excès de mauvais goût qui annonce le déclin, non-seulement du talent, mais de l'esprit de l'auteur. En effet, Beaumarchais, depuis, n'écrivit plus rien qui rappelât ses piquans mémoires ni son *Barbier de Séville*. Le public parut se plaire à humilier, dans plusieurs occasions, un homme dont il avait aimé la gaieté et auquel il avait pardonné beaucoup d'imprudence. L'ón se rangea du parti de deux de ses plus violens détracteurs, auxquels il fit de faibles réponses. L'un était le comte de Mirabeau, et l'autre l'avocat Bergasse. Quand la révolution éclata, Beaumarchais était privé de tout

L'état des lettres, tel que je viens de le tracer, était satisfaisant, mais sans offrir l'éclat prodigieux du siècle de Louis XIV, ni de cette époque où Voltaire, Montesquieu, J. J. Rousseau et Buffon se montrèrent dans toute la puissance de leur génie. Mais on s'applaudissait de voir l'instruction généralement répandue. On ne tenait aucun compte des classes du peuple qui ne peuvent s'instruire, et l'on ne s'inquiétait point de celles qui s'instruisaient mal. Il semblait à quelques esprits spéculatifs qu'il n'y aurait plus ni discordes, ni malentendus sur la terre, dès que les enfans auraient appris la logique de Condillac. Les sciences exactes favorisaient elles-mêmes ce système de perfectibilité indéfinie. Suivons un moment leurs progrès, et surtout leur influence.

moyen d'y jouer un rôle important. Il eût pu, cependant, regagner la faveur d'une grande partie du public, en flattant les principes, ou plutôt les excès de cette époque. Il s'en abstint; sa conduite fut modérée, et il essuya plusieurs persécutions. Il mourut en 1798, peu de temps après son retour d'Angleterre. D'après l'attachement qu'eurent pour lui des hommes d'un esprit distingué et d'un caractère pur, on peut juger qu'il sentait vivement l'amitié. Comme plusieurs de ses contemporains, il fut turbulent sans être factieux.

Voyages. Ce fut, dans le dix-huitième siècle, un grand événement que le voyage des savans français au cercle polaire et à l'équateur, pour déterminer la figure de la terre. Cette mission, dont le résultat fut de confirmer la théorie de Newton, encouragea les savans à chercher les moyens de résoudre tout ce qui restait encore de problématique dans la géographie. Toutes les sciences demandaient à la navigation le complément ou la vérification de leurs découvertes. L'observation des astres avait donné la mesure de la terre. Notre globe, parcouru dans tous les sens, offrait de nouveaux moyens d'observer le système solaire. Les savans, successeurs ou émules des bienfaisans missionnaires dans les contrées les plus reculées des deux mondes, semblaient être les précurseurs de cette nouvelle confédération qu'on voulait établir entre les peuples. Anquetil, Gentil et Sonnerat venaient demander compte aux Bramines de tout ce qu'ils avaient pu conserver de la sagesse et des lumières de leurs ancêtres. Quelques Anglais exerçaient sur les antiquités des Indes, la sagacité et la patience de leur esprit, tandis que leurs compatriotes se livraient à des rapines toujours dénoncées et toujours impunies. L'Egypte, en peu d'années, fut

parcourue par une suite d'observateurs judicieux et de voyageurs intrépides. Le chevalier Bruce s'enfonçait dans l'Abyssinie. Volney recueillait sur l'Egypte et sur la Syrie des renseignemens exacts, et saisissait des aperçus lumineux qui ne pouvaient se dévoiler qu'à un esprit élevé. Le baron de Tott traçait une esquisse rapide de l'empire ottoman, dont ses talens avaient fortifié le plus important boulevard. Le comte de Choiseul-Gouffier, depuis ambassadeur à Constantinople, visitait les ruines de la Grèce, et, dans son *Voyage pittoresque*, pressait les souverains de rendre un nouveau lustre à la terre des beaux-arts et de la liberté.

Tout était en mouvement pour découvrir des végétaux précieux, pour les conquérir et les transporter d'un hémisphère à l'autre. Plusieurs hommes actifs avaient suivi l'exemple donné par le bienfaisant Poivre, intendant de l'Ile-de-France. Un petit navire qui portait un arbrisseau, fragile espérance d'une riche reproduction, semblait plus précieux que ces lourds vaisseaux qui transportent tant d'or d'Acapulco à Manille. L'impératrice de Russie, Catherine II, faisait visiter par le savant Pallas des contrées qui n'avaient jamais été contemplées que par des yeux stupides. Plu-

sieurs naturalistes se frayaient une route hardie à travers les déserts de l'Afrique. Sparrmann et Levaillant franchissaient les limites de la colonie hollandaise du cap de Bonne-Espérance, pénétraient jusque dans des lieux dont la nature semble avoir fait le domaine des bêtes féroces, et goûtaient le plaisir de ces chasses périlleuses que l'antiquité croyait réservées à ses demi-dieux.

Voyages autour du monde.

Bougainville.

Mais il était un genre de voyage bien plus séduisant pour l'imagination, et plus important pour les sciences, pour la splendeur de l'Europe et la civilisation du globe entier : c'étaient les voyages autour du monde. Pendant près d'un siècle, on les avait abandonnés, par dépit de ne plus trouver de mines d'or et d'argent. L'expédition du capitaine Anson ranima le goût de ces grandes entreprises. En France et en Angleterre, des hommes d'état éclairés mirent leur orgueil à les diriger pour en obtenir des avantages communs à toutes les nations. La fatale guerre de sept ans touchait à sa fin, lorsque Byron, Wallis et Carteret, sortirent des ports de l'Angleterre pour visiter la mer du Sud.

Habile à faire oublier les affronts d'une paix honteuse, mais nécessaire, le duc de Choiseul ordonna, en 1763, une expédition pour

le même objet; elle fut confiée à M. de Bougainville, marin distingué par ses vastes connaissances. Celui-ci parut d'abord n'être chargé que de la triste mission de remettre aux Espagnols les îles Malouines. Mais un vaste champ de découvertes s'offrit à lui quand il entra avec ses deux frégates dans l'Océan Pacifique. Plus courageux et plus patient que Wallis, qui avait dirigé sa route à peu près vers les mêmes archipels, il fit des reconnaissances géographiques plus exactes et plus étendues. Il saisit toutes les occasions d'observer et de peindre les mœurs variées d'insulaires qui, malgré leur voisinage et une origine commune, offraient ici une férocité rebelle à tous les arts de la civilisation, et là toutes les langueurs d'une vie voluptueuse. L'île d'Otahiti, visitée avant lui, mais dont il étudia le premier les usages et les productions, parut réaliser à ses yeux ce que les fables grecques rapportent des îles consacrées à Vénus. Après avoir découvert un nouvel archipel, celui *des Navigateurs*, il visita des îles australes qu'il nomma *Grandes Cyclades*. Il allait reconnaître la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, et ravir à Cook la gloire de résoudre le premier le problème sur l'existence du continent austral, lorsque le

manque de vivres le força de se diriger vers les Indes. Ce voyage autour du monde, dont le récit animé avait charmé les Français, excita une vive émulation parmi nos marins; mais les ministres successeurs du duc de Choiseul craignaient toutes les dépenses qui n'avaient pas pour objet le luxe de la cour et les plaisirs de Louis XV. Les Anglais ne se ralentirent point dans leurs efforts pour compléter la géographie du monde.

Voyages des savans pour observer le passage de Vénus sous le soleil.

Peu de faits me paraissent plus remarquables dans l'histoire de l'esprit humain, que l'attention qui fut donnée à deux passages de la planète de Vénus sous le disque du soleil. Ces événemens astronomiques offraient l'espérance de déterminer la distance exacte du soleil à la terre. Les observations, contrariées par divers accidens, furent inexactes, et mal d'accord entre elles. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que c'était dans l'année 1761, où presque toutes les puissances de l'Europe étaient engagées dans une guerre opiniâtre, que s'était formée une confédération entre les savans français, anglais, russes, danois et suédois, pour résoudre ce grand problème. Les Gentil, les Chappe, les Pingré, les Masson brûlaient d'impatience de saisir, en 1769, le second

passage de la planète propice qui s'offrait encore pour rectifier leurs observations et leur indiquer la distance du soleil et sa grandeur majestueuse. Tout est en mouvement dans les deux hémisphères. De combien de mois n'a-t-on pas devancé le moment attendu pour se transporter dans les lieux que la science a indiqués comme les meilleurs points d'observation! Que de scrupules! quelle vigilance! quelle anxiété! Le soleil permettra-t-il aux hommes de surprendre des secrets qu'il leur dérobe par des flots de lumière? Chappe est dans la Californie : noble martyr de la science, il ne mourra du moins qu'après avoir rectifié, sous un ciel brûlant, les observations qu'il avait faites six ans auparavant, au milieu des glaces de la Sibérie. La fatalité poursuit l'astronome Gentil, qui s'est une seconde fois transporté dans les Indes. La pureté de ce beau ciel ne s'est pas démentie pendant six mois. Le jour arrive : le grand astre s'avance avec pompe; en un instant un fatal nuage s'élève; et, comme pour désespérer plus cruellement le malheureux astronome, ne voile le soleil que pendant le temps nécessaire à l'observation. Mais, cette fois, le zèle avait été si général dans tous les lieux habités par des savans, tant de

courses avaient été entreprises, on s'était armé de tant de précautions contre les plus légères erreurs, qu'on obtint, sinon le résultat désiré, au moins un résultat satisfaisant. La différence entre les observations n'était que d'un quart de seconde, différence beaucoup trop importante, puisque ce quart de seconde répond à un million de lieues. Les sciences purent déclarer au monde que la distance du soleil à la terre surpasse trente-quatre millions de lieues, et que cet astre est au moins quatorze cent mille fois plus gros que notre globe.

Les trois voyages de Cook.

Le second passage de Vénus fut l'occasion du premier voyage du capitaine Cook autour du monde. Je ferais une grave omission, dans le tableau d'un siècle où l'opinion recevait tous les genres d'influence, si je ne parlais ici de cet immortel navigateur, dont les travaux, les découvertes, les nobles et sages relations n'inspirèrent pas moins d'enthousiasme aux Français qu'à ses compatriotes. Il semblait être le commun député de l'Europe, pour porter les arts qui la faisaient fleurir, et les douces institutions qui lui promettaient tant de bonheur, dans des pays incultes et barbares. C'était lui que la grande société des Chrétiens avait appelé

à la belle mission de réparer le brigandage et les crimes des Pizarre, des Valverde et des Almagro. Guide de plusieurs savans renommés, tels que Bancks, Solander, Green, Sparrmann, Forster, Anderson, qui s'embarquèrent successivement avec lui dans ses trois voyages; c'était pour eux, bien plus que pour le roi de la Grande-Bretagne, qu'il prenait possession de tant d'archipels, de tant de terres pour lesquelles il était un nouveau Colomb. Sur les deux frégates de Cook régnait l'activité de la plus florissante académie. Seul dominateur de la mer Pacifique, qu'il parcourut trois fois, une continuelle succession de nouveaux phénomènes appelait ses regards, son intrépidité, sa constance. Ce n'était pas sans d'utiles méditations que ces savans observaient la triste et hideuse enfance des sociétés humaines; c'était avec plus d'ardeur encore qu'ils observaient le travail de la nature exerçant sa puissance sans le concours et sans le contrôle de l'homme. Ils voyaient se former les bancs de corail, s'élever les rochers, naître les îles. Avec des inductions tirées du langage, des coutumes et des cultes les plus grossiers, ils reconnaissaient les plus antiques émigrations des peuples, et montraient Malaca peuplant

Otahiti. Fêtés de quelques insulaires, repoussés par d'autres avec férocité, volés par tous, ils excitaient ici une joyeuse admiration, et là une terreur muette ; quelques peuplades étaient assez stupides pour les voir avec indifférence. Ils avaient devant eux tous les faits de l'ordre moral pour rectifier les conjectures de la philosophie. Ceux qui s'étaient promis d'être les bienfaiteurs d'un nouveau monde, ceux auxquels le roi Georges, le lord Sandwich et tous les Anglais distingués, confiaient les grains de blé, les ceps de vigne, les arbres, les légumes, les animaux domestiques qui font nos richesses, surent en vain conserver dans une immense navigation ces dépôts précieux. Les insulaires les plus paisibles repoussaient le plus souvent le bien qu'on voulait leur faire, et les nouvelles jouissances qu'on voulait ajouter à leur apathique félicité. Cependant ils étaient livrés aux fléaux de deux maladies contagieuses que l'équipage des navires européens recèle presque toujours. Cook n'eut jamais le bonheur de voir prospérer les fruits qu'il avait semés sur des terres fécondes. Vancouver, qui de son compagnon devint son successeur, fut effrayé de voir, après moins de vingt années, les beaux et joyeux

habitans d'Otahiti transformés en une peuplade rare, livide, décharnée, et, pour comble de maux, livrée sans relâche à des discordes civiles. Le résultat des travaux de Cook et d'une intrépidité qui l'avait conduit jusqu'au 70° degré de l'hémisphère austral, fut de l'amener à deux réponses négatives sur les deux questions qui avaient été l'objet de ses voyages : Y a-t-il un continent austral? Y a-t-il dans l'Amérique septentrionale un détroit qui puisse conduire de l'Atlantique dans la mer du Sud? Mais les savans décernent à Cook la palme qu'il ne voulut pas s'adjuger, et proclament les terres australes une cinquième partie du monde.

Tout ce qu'il y avait en France de sages et de rêveurs (le nombre de ces derniers était illimité), étaient charmés de voir ainsi s'agrandir l'univers, dans un moment qui paraissait si bien choisi pour en perfectionner toutes les lois. Dès qu'un des voyages de Cook avait été traduit, il excitait un intérêt semblable à celui qu'avaient inspiré, au commencement du seizième siècle, les relations pompeuses des navigateurs qui offraient à l'ambition des cours et à l'avidité des aventuriers les trésors variés des deux Indes. On ne se lassait pas de louer toutes les

salutaires précautions que Cook avait inventées pour maintenir la santé de son équipage. La guerre, qui s'éleva entre l'Angleterre et la France, n'arrêta point parmi nous l'intérêt pour le navigateur anglais ; elle fut au contraire l'occasion du plus bel hommage rendu à ses travaux. Turgot, du fond de sa retraite, adressa au Gouvernement un mémoire non signé, dans lequel il proposa de faire respecter par tous les navires français les deux frégates de Cook. Louis XVI et le ministre Sartines accueillirent ce noble vœu. Francklin, qui avait proposé une même mesure aux États-Unis, et qui même en avait déjà pris l'initiative, eut le chagrin de se voir désavoué par la jalousie de ses compatriotes. Voici la lettre que le ministre de la marine écrivit, le 19 mars 1779, à tous les commandans de vaisseaux : « Le capitaine Cook, qui partit de Plymouth au » mois de juillet 1776, à bord de la frégate » la *Résolution*, et en compagnie de la » *Découverte*, capitaine Clercke, pour tenter des découvertes sur les côtes, îles et » mers du Japon et de la Californie, doit » être sur le point de retourner en Europe. » Comme de pareilles entreprises sont d'une

» utilité générale pour toutes les nations, la
» volonté du roi est que le capitaine Cook
» soit traité comme le commandant d'une
» puissance neutre et alliée, et que tous les
» capitaines qui rencontreront ce naviga-
» teur célèbre, l'informent des ordres de
» sa majesté à son égard, et en même temps
» lui fassent connaître qu'il doit lui-même
» s'abstenir de toute hostilité. »

Cook n'était plus quand la France honorait ainsi ses intentions généreuses. Un mois auparavant, il était tombé sous la massue des sauvages qu'il voulait civiliser. Chaque État de l'Europe crut avoir perdu un de ses meilleurs citoyens (1).

(1) Les regrets qu'excita en France la mort de Cook sont exprimés d'une manière bien touchante dans le poëme *des Jardins*, de M. l'abbé Delille. J'ai dit plus haut que ce poëte avait été souvent un interprète heureux des sentimens qui animaient ses contemporains : on en jugera par les vers suivans :

« Donnez des fleurs, donnez; j'en couvrirai ces sages
» Qui dans un noble exil, sur de lointains rivages,
» Cherchaient et répandaient les arts consolateurs;
» Toi surtout, brave Cook, qui, cher à tous les cœurs,
» Unis par les regrets la France et l'Angleterre;
» Toi qui dans ces climats où le bruit du tonnerre

Voyage de La Pérouse.

Depuis qu'une paix honorable avait été signée, Louis XVI voulait illustrer son règne par une expédition utile aux sciences. Un marin qui avait su, même après le funeste combat du 12 avril 1782, troubler le commerce de l'Angleterre dans la baie d'Hudson, le chevalier de La Pérouse, fut choisi par lui pour diriger un nouveau voyage autour du monde. On n'espérait plus surpasser la gloire de Cook, mais on voulait compléter ses découvertes. Les instructions données au chevalier La Pérouse furent l'ouvrage du

» Nous annonçait jadis, Triptolème nouveau,
» Apportais le coursier, la brebis, le taureau,
» Le soc cultivateur, les arts de ta patrie,
» Et des brigands d'Europe expiais la furie;
» Ta voile en arrivant leur annonçait la paix,
» Et ta voile, en partant, leur laissait des bienfaits.
» Reçois donc ce tribut d'un enfant de la France:
» Eh! que fait son pays à ma reconnaissance?
» Ses vertus en ont fait notre concitoyen.
» Imitons notre roi, digne d'être le sien.
» Hélas! de quoi lui sert que deux fois son audace
» Ait vu des cieux brûlans, fendu des mers de glace;
» Que des peuples, des vents, des ondes révéré,
» Seul sur les vastes mers son vaisseau fût sacré;
» Que pour lui seul la guerre oubliât ses ravages?
» L'ami des arts, hélas! meurt en proie aux Sauvages.
» Aux bords d'une eau limpide, en des bosquets fleuris,
» Mêlez donc son image à ces bustes chéris,
» Et que son doux aspect, ses malheurs, et vos larmes,
» A ces lieux enchantés prêtent encor des charmes.

monarque lui-même, et d'un marin estimé pour ses hautes connaissances et chéri pour ses vertus, Fleurieu. Ces instructions, fort détaillées, sont remarquables par l'étendue et la précision du savoir. Le caractère bienveillant de Louis XVI s'y fait sentir dans plusieurs passages, et surtout dans celui-ci : « Le » sieur de La Pérouse, dans toutes les occasions, en usera avec beaucoup de douceur et d'humanité envers les différens » peuples qu'il visitera dans le cours de son » voyage.

» Il s'occupera avec zèle et intérêt de tous » les moyens qui peuvent améliorer leur » condition, en procurant à leur pays les » légumes, les fruits, et les arbres utiles » d'Europe; en leur enseignant la manière » de les semer et de les cultiver; en leur » faisant connaître l'usage qu'ils doivent faire » de ces présens, dont l'objet est de multiplier sur leur sol les productions nécessaires à des peuples qui tirent presque » toute leur nourriture de la terre.

» Si des circonstances impérieuses, qu'il » est de la prudence de prévoir dans une » longue expédition, obligeaient jamais le » sieur de La Pérouse à faire usage de la » supériorité de ses armes sur celles des

» peuples sauvages, pour se procurer, mal-
» gré leur opposition, les objets nécessaires
» à la vie, tels que des subsistances, du bois,
» de l'eau, il n'userait de la force qu'avec
» la plus grande modération, et punirait,
» avec une extrême rigueur, ceux de ses
» gens qui auraient outrepassé ses ordres.
» Dans tous les autres cas, s'il ne peut obte-
» nir l'amitié des sauvages par les bons trai-
» temens, il cherchera à les contenir par la
» crainte et les menaces; mais il ne recourra
» aux armes qu'à la dernière extrémité,
» seulement pour sa défense, et dans les oc-
» casions où tout ménagement compromet-
» trait décidément la sûreté des bâtimens et
» la vie des Français dont la conservation lui
» est confiée.

» Sa Majesté regarderait comme un des
» succès les plus heureux de l'expédition,
» qu'elle pût être terminée sans qu'il en eût
» coûté la vie à un seul homme. »

C'est à qui des marins et des savans obtiendra le périlleux honneur d'accompagner La Pérouse. On voit avec intérêt accourir parmi eux deux jeunes marins qui goûtent tout le bonheur des goûts studieux, d'une grande fortune et de l'amitié fraternelle. Ce sont deux fils du banquier de la cour, La-

borde, qui faisait connaître son immense fortune par l'étendue de ses bienfaits (1). L'expé-

(1) Il me semble que c'est une espèce de devoir pour l'historien que de faire connaître les noms de ceux qui concoururent à une expédition si honorable et si malheureuse : en voici la liste.

ETAT nominatif des officiers, savans et artistes embarqués sur les frégates la Boussole *et* l'Astrolabe.—Juillet 1785.

LA BOUSSOLE.

MM. de *La Pérouse*, capitaine de vaisseau, commandant en chef.

Lieutenans.

De *Clonard*, chargé du travail.
D'*Escures*.

Enseignes.

Boutin.
De *Pierrevert*.
Colinet.

Gardes de la Marine.

Mel de Saint-Céran.
De *Montarnal*.
De *Roux Darbaud*.
Frédéric Bondron.

Ingénieurs, Savans et Artistes.

De *Monneron*, capitaine au corps du génie, ingénieur en chef.

dition mit à la voile de la rade de Brest, le 10 août 1785. Les deux frégates se nommaient, l'une la *Boussole* et l'autre l'*Astrolabe*; cette dernière était commandée par le capitaine de vaisseau de Langle. Les commencemens de la navigation furent heureux. La Pérouse doubla presque sans difficulté le cap Horn, où l'amiral Anson avait été assailli des plus horribles tempêtes. Il est rapi-

Bernizet, ingénieur-géographe.
Rollin, chirurgien-major.
Lapante Dagelet, astronome.
De *Lamanon*, physicien, minéralogiste, météorologiste.
L'abbé *Mongès*, physicien, et faisant fonctions d'aumônier.
Duché de Vancy, dessinateur de figures et paysages.
Prévost (le jeune), dessinateur pour la botanique.
Collignon, jardinier-botaniste.
Guery, horloger.

L'ASTROLABE.

MM. de *Langle*, capitaine de vaisseau, commandant.

Lieutenant.

De *Monti*, fait capitaine de vaisseau.

Enseignes.

Freton de Vaujuas.
Daigremont.

dement porté vers les îles Sandwick, que la catastrophe du capitaine Cook devait lui rendre si redoutables. Ses précautions et sa douceur ont désarmé la férocité de ces insulaires. Il fait sans orgueil des découvertes assez importantes. Heureux de joindre son nom à celui du navigateur anglais, il reconnaît après lui, avec de nouveaux détails et de nouveaux dangers, la côte nord-ouest de l'Amérique, et ne veut pas que les Français restent frus-

De *Laborde Marchainville*, surnuméraire.
Blandela, lieutenant de frégate.

Gardes de la Marine.

De *Laborde Bautervilliers.*
Law de Lauriston.
Raxi de Flassan, surnuméraire.

Savans et Artistes.

Monge, astronome.
De *La Martinière*, docteur en médecine, botaniste.
Dufresne, naturaliste.
Le Père *Receveur*, religieux, naturaliste, faisant fonctions d'aumônier.
Prévost (oncle), dessinateur pour la botanique.
Lavaux, chirurgien ordinaire de la marine.
Lesseps, vice-consul de Russie, interprète, débarqué au Kamtschatka, et chargé de porter à Paris les dépêches de La Pérouse.

trés de leur part dans le commerce fructueux des pelleteries de cette contrée.

C'est dans le *port des Français*, dont la découverte remplit ses vœux et accroît ses espérances, que l'attend un premier malheur. Il s'agissait de sonder l'intérieur d'une baie. Deux canots étaient chargés de ce travail. Les instructions par lesquelles La Pérouse croyait avoir prévenu tous les dangers, furent mal comprises ou mal exécutées. Un des canots, monté par un officier de marine nommé d'Escures, tombe dans des brisans. Sur le second étaient les deux frères Laborde, éloignés des brisans de plus d'un quart de lieue. Ils espèrent sauver leurs malheureux compagnons. Il n'est plus temps; ils n'arrivent que pour être engloutis après eux. C'était la première fois qu'on avait permis aux deux frères de remplir une même mission. Vingt-un Français périrent dans cette fatale baie. Toutes les pertes qu'on éprouve dans des expéditions de ce genre sont des malheurs domestiques. La Pérouse donna des larmes à ses jeunes élèves; son cœur était navré, mais sa constance n'était pas vaincue.

L'illustre géographe passe bientôt de la côte nord-ouest de l'Amérique à la côte orientale de l'Asie. Il veille pour tous les

navigateurs à venir, et ne craint ni périls ni fatigues pour diriger la course de ceux qui visiteront après lui des plages jusque-là peu fréquentées par les navires européens. Tant de travaux, exécutés dans le cours de deux ans et demi, ne sont encore qu'une partie de sa tâche : il lui reste à visiter les terres australes. Déjà il voit s'élever une colonie anglaise dans la Nouvelle-Hollande. Botany-Bay lui offre un phénomène moral digne de toute son attention. Des malfaiteurs, sortis des ports de l'Angleterre, sont devenus, sous les lois du sage et vigilant gouverneur de la colonie, de paisibles cultivateurs. C'est sans violence qu'ils ont pris les premiers possession de l'hémisphère austral. La Pérouse songe à des établissemens qui peuvent honorer encore davantage sa patrie : mais à peine est-il parti pour cette nouvelle expédition, que tout lui devient funeste. Son second et son ami, le capitaine Langle, périt avec plusieurs de ses compagnons pour s'être trop fié aux démonstrations pacifiques de perfides insulaires. Un naturaliste accompagnait cet infortuné marin, et partagea son sort ; il se nommait *Lamanon.* Enclin à reconnaître, d'après l'autorité de J.-J. Rousseau, un grand fonds

de bonté dans ce qu'on nomme l'état de nature, tout ce qu'il voyait depuis trois ans chez les sauvages, les larcins les plus impudens, une hideuse prostitution, les sacrifices humains, rien n'avait encore pu le détromper. La veille de sa mort Lamanon disait : « Les » sauvages valent mieux que nous. »

La Pérouse s'ouvre une route nouvelle...... mais bientôt on ne reçoit plus aucun renseignement sur son sort. Les mois se succèdent. Un silence affreux cache sa destinée. En vain on interroge les Anglais, les Hollandais, les Portugais et les Espagnols qui reviennent des Indes et se sont approchés des terres australes. Depuis le mois de septembre 1788, on n'a plus rien appris de La Pérouse. Deux grandes expéditions furent ordonnées, l'une au commencement de nos troubles, l'autre dès les premiers momens où un grand homme venait de les calmer, et toutes deux avec le noble but de se diriger vers la recherche du malheureux navigateur, qu'on pouvait supposer encore retenu dans quelque île. Le résultat de ces courses et de ces nobles dépenses est la triste conjecture que les deux frégates de l'intrépide La Pérouse ont été brisées contre un rescif d'un archipel du Sud. Chaque fois que Louis XVI s'en-

tretenait de cette expédition, qui avait été pour lui le dernier de ses beaux rêves, en plaignant le sort de La Pérouse il ne pouvait s'empêcher de se plaindre lui-même : « Je » vois trop, disait-il, que je ne suis point » heureux. »

Tandis qu'avec tant de dangers on complétait la géographie du globe, la physique, et surtout la chimie, découvraient au milieu de nous un monde nouveau. Les expériences des Galilée, des Torricelli, des Pascal, sur la pesanteur et les propriétés de l'air, avaient donné naissance, pendant le dix-septième siècle, à la physique expérimentale. La chimie fut plus heureuse encore vers la fin du dix-huitième siècle, en soumettant à l'analyse tout ce qu'il y a de plus subtil et de plus imperceptible. Le feu, à l'aide duquel on interroge toutes les substances, fut lui-même interrogé sur la sienne. Le génie fit une révolution dans le système des quatre élémens, et leur enleva leur simplicité, leur unité prétendue. On décomposa, on recomposa l'air. On fit plus : on trouva dans les vapeurs, dans les gaz émanés de certaines substances, un air plus léger que l'air atmosphérique. Plusieurs grands chimistes avaient paru à la fois en France, en Angle- Chimie.

terre, en Allemagne, en Italie. Unis pour une réforme dont ils pressentaient le besoin, ils firent la guerre, non-seulement aux préjugés de l'ignorance, mais à ceux d'un savoir imparfait, et profitèrent soit des découvertes, soit des erreurs même de leurs ingénieux devanciers.

Lavoisier. Un homme d'un esprit vaste, d'un caractère constant, et qui dévouait sa grande fortune à l'intérêt des sciences, Lavoisier, donnait des lois à tous ses concurrens. Riche de beaucoup de découvertes qui lui appartenaient, il avait éminemment l'art de classer et d'unir dans un même système des expériences qui, jusqu'à lui, avaient paru isolées. Ce fut lui qui, en créant une langue nouvelle pour la chimie, opéra la belle union de la logique de Condillac à une science trop long-temps entourée de mystères, de vains miracles et de promesses artificieuses. Des savans Français, dignes successeurs de Newton, Lagrange, Laplace et Monge, quittèrent un moment les hauteurs de l'astronomie et des calculs les plus difficiles, pour seconder les travaux ou plutôt la révolution de Lavoisier. C'était en vain que murmuraient et se liguaient, dans leur dépit, d'autres savans d'un

esprit inventif, mais qui suivaient une direction moins sûre. Le combat fut court, et la victoire fut assurée. Tout reconnut le triomphe des chimistes français. Les plus opulens et les plus distingués de leurs compatriotes se firent une joie de concourir à leurs expériences. Il ne s'était guère passé plus de soixante années depuis ce temps où un prince, neveu de Louis XIV, fut si indignement calomnié par la cour pour avoir suivi, avec une vive curiosité, les leçons du chimiste Homberg. Maintenant, les femmes de la cour venaient écouter avec ravissement les leçons de Fourcroy, brillant interprète de la nouvelle chimie. On découvrait une suite de faits merveilleux dans la nature; et cependant les savans français, habitués à une circonspection sévère, s'étudiaient à contenir l'impatience de leurs innombrables disciples. Tout à coup un bruit se répand qu'on vient de créer un navire aérien, et que l'air est navigable : on doute; mais en quelques jours le prodige est confirmé.

Invention des ballons par les frères Montgolfier.

Le 5 juin 1783, les Etats particuliers du Vivarais étaient assemblés dans la petite ville d'Annonay, lorsqu'ils reçurent des deux frères Montgolfier, propriétaires d'une belle manufacture de papier dans cette ville, l'in-

vitation d'assister à une expérience de physique qu'ils allaient faire ce jour même. On se transporte sur la place publique. On voit un sac de trente-cinq pieds de hauteur, enveloppé d'une toile doublée en papier. Ses plis nombreux indiquaient qu'il était déprimé d'air. Mais à peine les deux physiciens l'ont-ils gonflé par un procédé qu'ils laissent ignorer, le sac gigantesque prend la forme d'un ballon majestueux, qui s'enfle, s'irrite, et tend à quitter la terre. Il faut tout l'effort des bras les plus vigoureux pour le retenir. Le ballon est libre enfin ; il s'élance, il s'élève en moins de dix minutes à plus de mille toises, et descend avec lenteur, après avoir décrit un espace de sept mille deux cents pieds. Voilà le fait qu'attestent plusieurs milliers de témoins.

Les idées du génie ont une étonnante simplicité. Il avait suffi à l'inventeur, ou aux deux inventeurs (les frères Montgolfier se plaisaient à laisser indivise entre eux une si grande gloire) ; il leur avait suffi de méditer sur l'ascension des vapeurs dans l'atmosphère, de les voir former lentement les nuages qui roulent sur nos têtes, pour concevoir que le secret d'élever dans l'air une machine imposante consistait à renfermer dans un vaisseau

léger un fluide spécifiquement moins lourd que l'air atmosphérique. Après un peu d'indécision sur l'emploi des moyens qui procureraient un nuage factice, ils s'arrêtèrent au plus simple et au moins dispendieux de tous. Une combustion entretenue dans l'intérieur du ballon à l'aide d'un réchaud, agissait sur les vapeurs insérées dans le vaisseau, les divisait en plus petites molécules, et dilatait le gaz dans lequel elles étaient suspendues. C'était ainsi qu'ils avaient résolu cet étonnant problème ; mais ils n'avaient pas laissé connaître leur procédé.

Nouveau genre de ballon inventé par Charles.

Tandis que tout retentissait de l'expérience des frères Montgolfier, Charles, célèbre physicien, inventait un moyen d'ascension qui devait donner plus d'étendue et plus de sûreté à la navigation aérienne. Les chimistes avaient reconnu que le plus léger de tous les gaz est celui qui s'échappe du fer, auquel ils ont donné le nom d'*air inflammable*. Sa légèreté surpasse dix fois celle de l'air atmosphérique. Il s'agissait de l'enfermer dans un vaisseau imperméable. La chimie avait récemment découvert la dissolution de la gomme élastique par les huiles. L'idée d'enfermer l'air inflammable dans une enveloppe de taffetas enduit de cette gomme,

s'offrit à Charles, et il y eut peu de savans auxquels elle ne parût extrêmement audacieuse : ils craignaient surtout pour un ballon chargé d'*air inflammable* tous les accidens électriques. Le 27 août 1783 est annoncé pour cette grande expérience. Ce n'est plus une petite ville ; c'est la plus brillante des capitales, c'est l'élite du peuple le plus curieux, le plus éclairé qui vient contempler ce grand spectacle. La vaste enceinte du Champ de Mars ne suffit pas au concours des curieux. Des milliers de spectateurs, placés dans des chars magnifiques ; d'autres qui voguent sur la Seine dans des barques parées comme pour un jour de fête ; d'autres enfin, placés sur le bel amphithéâtre de Passy, bravent une pluie orageuse. Il semble à tous que le triomphe sera plus beau d'élever cette machine dans le ciel au moment où il rassemble ses tempêtes.

C'est le canon qui donne le signal de cette nouvelle prise de possession de l'air. Le globe s'élance avec la vitesse la plus impétueuse, atteint les nues, les perce, les franchit, est caché dans leur sein, leur échappe, reparaît, s'éclipse de nouveau et reparaît encore. Ce fut un jour de ravissement pour les Parisiens. Leur joie, ou

plutôt leur orgueil, fut un peu modéré, quand on apprit que le ballon, au lieu d'aller annoncer à des contrées lointaines la nouvelle invention des Français, n'était tombé qu'à quatre lieues de Paris. Cependant on se disait avec une satisfaction légitime, que jamais aucun art n'avait fait des progrès aussi rapides. Depuis deux mois, les frères Montgolfier avaient créé une barque aérienne, fragile et périlleuse; et, par l'invention de Charles, aidé des frères Robert, habiles mécaniciens, on possédait déjà un bateau aérien, commode et sûr, et qu'on jugeait, avec raison, fait pour des voyages de long cours.

Mais quel homme osera monter cette machine qui ne s'élève dans l'air que pour en devenir le jouet? Ce n'est pas à des Français, à des savans du dix-huitième siècle que peut manquer une telle audace. En attendant les essais qui sont annoncés, on s'agite, on discute, on s'emporte, ainsi qu'il arrive toujours dans les sujets qui excitent fortement l'imagination. Il s'établit une lutte très-vive entre les partisans de l'aérostat qu'on doit à Montgolfier et les partisans de l'aérostat de Charles. C'est le premier que d'abord on préfère pour une ascension. Hommage pé-

rilleux qu'on rend au génie de l'inventeur. Pilâtre de Rosier, professeur de physique, et le marquis d'Arlandes, entreprirent le premier voyage aérien.

Ascension aérostatique de Pilâtre de Rosier.

La cour du dauphin était alors au château de la Muette, dans le bois de Boulogne. La duchesse de Polignac, gouvernante des enfans de France, y rassembla une nombreuse et brillante société. Ce fut avec un mélange inexprimable de plaisir et de crainte qu'on vit les premiers aéronautes monter dans la montgolfière. Les cordes sont coupées; le ballon se soulève : on admire, on frémit. Un silence profond règne dans le jardin. Le marquis d'Arlandes témoigne de la sécurité en saluant les spectateurs, qui lui répondent enfin par des acclamations. Le soin d'entretenir le feu pour monter davantage rendait les aéronautes insensibles à leurs dangers. Mais bientôt quelques accidens leur inspirèrent de l'inquiétude. Ils songèrent à descendre; mais un courant d'air les retenait constamment sur la Seine : un autre courant vint les en détourner, et leur fit traverser rapidement Paris : ils cessèrent d'entretenir le feu. Le ballon descendit lentement sur la butte aux Cailles. Le trajet n'avait été que de quatre à cinq mille toises; mais c'était assez de cet

acte d'intrépidité pour donner une nouvelle idée de la puissance de l'homme.

Ascension de Charles dans le jardin des Tuileries.

Bientôt Charles veut prouver qu'avec le même courage il possède des moyens de navigation aérienne plus assurés et plus étendus. Il a choisi pour compagnon le mécanicien Robert, qui a secondé son expérience du Champ de Mars. Sur le bruit de cette nouvelle ascension, on accourt à Paris des extrémités de la France et des pays étrangers. Les fêtes de Louis XIV n'avaient pas attiré un concours plus imposant. Le 1er décembre 1783 est indiqué pour le jour de l'expérience. Le beau jardin des Tuileries en sera le théâtre. A un globe majestueux, dont la forme a été savamment calculée pour la plus libre expansion de l'air inflammable, est attachée une nacelle élégante, ornée de peintures, parée de fleurs. Tout bannit l'idée de la crainte. L'aéronaute sourit lorsqu'on lui parle de danger et qu'on veut lui faire craindre l'excès d'activité translative de l'air inflammable, et tous les accidens électriques. L'air est froid; un brouillard cache la voûte du ciel. Charles commence par interroger la direction du vent, à l'aide d'un petit ballon. La grande machine se gonfle. Charles et Robert sont dans la nacelle. Charles, en-

touré des plus augustes spectateurs, s'adresse à Montgolfier pour couper la corde. « Vous » avez tracé la route, dit-il à son rival; je la » suis avec confiance. »

Quelle impression ne dut pas produire sur un million de spectateurs la vue de deux hommes planant sur la capitale, du haut d'un char aérien, fiers de la route qu'ils se tracent, tranquilles comme s'ils l'avaient cent fois parcourue, s'élevant à volonté, et réalisant enfin tout ce qu'avaient de plus merveilleux les fables antiques! On s'associe à leurs pensées; on croit jouir avec eux du spectacle magnifique qui se déploie à leurs regards; on croit respirer avec eux un air pur et vif qui renouvelle leur être. On tressaille d'admiration, on pleure de joie. « Quel siècle que le nôtre! » se disaient des spectateurs dont les uns étaient encouragés par le savoir, et les autres encore plus animés par leur ignorance même, à tout espérer. « Combien de » découvertes sont le partage de cette heu- » reuse génération! Il y a peu d'années qu'on » a trouvé l'art de décomposer la foudre, de » l'attirer, de la rompre, et de la faire ruis- » seler en filets insignifians. Voilà qu'on dé- » couvre l'art de s'élever en un instant plus » haut que les lieux d'où la foudre gronde.

L'imagination se représente une multitude de ballons et d'aéronautes qui, en peu d'années, vont traverser l'air et dominer les vents avec la même facilité que l'art du navigateur les maîtrise sur les mers. « Quels » nouveaux moyens de communication éta- » blis entre les peuples ! Quels nouveaux » secours offerts ou apportés à des opprimés » ou à des captifs! Quels rapides échanges » de productions, de connaissances et de » lumières! Qu'il sera beau d'apparaître du » haut des nues à des peuples encore bar- » bares, comme des Dieux bienfaisans, de » leur dicter des lois venues du ciel, qui » adouciront leur férocité, et des oracles qui » éclaireront leur ignorance! » Voilà le nouveau délire qui agite et surtout qui égaie les Parisiens. Si quelques hommes un peu plus calmes et plus réfléchis veulent arrêter tant de douces illusions, en présentant comme insoluble le problème de donner une direction aux ballons, « ce qu'on vient de faire, » leur dit-on, était jugé bien plus difficile: » nous verrons tant de nouveautés ravissan- » tes. Quel vertige vous possède? disent des observateurs chagrins; ces pernicieuses » machines, si elles se perfectionnent, in- » troduiront une effroyable anarchie dans

entre eux, par les armes, à qui serait accordée une honorable préférence. Au jour indiqué, les plus impatiens s'élancèrent dans la galerie : c'étaient le prince Charles, fils du prince de Ligne, les comtes de Laurencin, de Dampierre et de la Porte. Les deux Montgolfier, Pilâtre de Rosier, et un physicien nommé Fontaine, s'élancèrent avec eux. Ils s'élevèrent fort haut, mais ils ne voyagèrent que pendant quinze minutes.

Blanchard passe le Pas-de-Calais en ballon.

Peu de temps après, un hasard presque miraculeux fit réussir l'entreprise la plus hardie qu'aient encore tentée les aéronautes. Un

» la dilatation de l'air inflammable intérieur, à
» nous contenir à la même hauteur sans être obligés
» de perdre du lest. Mais nous faisions une perte
» plus précieuse : l'air inflammable, dilaté par la
» chaleur solaire, s'échappait par l'appendice du
» globe que je tenais à la main, et que je lâchais
» suivant les circonstances pour donner issue à
» l'air trop dilaté. C'est par ce moyen simple que
» nous évitions ces expansions et ces explosions
» que les personnes peu instruites redoutaient pour
» nous. L'air inflammable ne pouvait pas briser sa
» prison, puisque la porte lui en était toujours
» ouverte par le bas; et l'air atmosphérique ne
» pouvait entrer dans le globe, puisque sa pres-
» sion même faisait de l'appendice une véritable
» soupape qui s'opposait à son entrée. »

mécanicien nommé Blanchard, qui, avant la découverte de Montgolfier, avait annoncé qu'il s'éleverait dans l'air à l'aide d'un bateau volant, forcé d'abandonner un procédé mécanique que tous les savans avaient reconnu impraticable, voulut se signaler par l'intrépidité, puisqu'il n'avait pu avoir le mérite de l'invention. A l'aide d'une souscription ouverte en Angleterre, il fit un ballon d'une forme imposante, et annonça qu'il oserait s'élancer de Douvres pour débarquer sur les côtes de France. Les Anglais eurent l'orgueil d'encourager une expérience qui pouvait leur présenter l'image de quelques dangers éloignés, en rendant leur île accessible à des navires aériens. La témérité de Blanchard fut justifiée. Parti de Douvres, il descendit sur les côtes de France, à une petite distance de Calais (1). Pilâtre de Rozier craignit d'avoir

(1) Le voyage aérostatique dans lequel Blanchard traversa le Pas-de-Calais excita en France le plus vif enthousiasme. Il était accompagné, dans ce trajet périlleux, d'un Anglais, le docteur Jeffèries. Chacun d'eux avait arboré le pavillon de sa nation. Des contre-temps qu'ils éprouvèrent les forcèrent à jeter leurs couvertures, leurs habits même. Le docteur Jefferies jeta son pavillon : Blanchard conserva le sien, qui flotta seul sur l'Angleterre. On lui sut beaucoup de gré d'avoir ainsi soutenu l'honneur de

été surpassé en courage, et annonça qu'à son tour il s'élancerait de Calais pour débarquer sur les côtes d'Angleterre. Vainement Charles avait annoncé qu'unir le procédé de Montgolfier au sien, ce serait placer un réchaud sur un baril de poudre; l'infortuné Pilâtre crut, en combinant ces moyens, avoir trouvé le secret de parer à tous les accidens d'une traversée si difficile. Le physicien Romain s'unit à son entreprise. La ville de Calais, qui fut témoin de leur ascension, fut presque au même instant témoin de leur désastre : leur ballon s'enflamma dans la nue; ils tombèrent, et moururent comme frappés de la foudre.

Ce premier naufrage aérien, quoiqu'il fût facile d'en assigner et d'en éviter la cause, ralentit un peu les expériences aérostatiques : d'ailleurs les savans avaient prononcé que la direction des ballons était un problème à peu

sa nation. Les habitans de Calais lui donnèrent le titre, fort envié alors, de citoyen de cette ville, et lui firent un beau présent.

La reine jouait lorsqu'on lui apprit l'heureuse issue de ce voyage; elle mit beaucoup d'argent sur une carte, en disant que le gain en était destiné à Blanchard. Elle gagna une somme considérable qui fut remise à l'aéronaute.

près de la même nature que la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel. Mais ce qui avait le plus modéré l'enthousiasme pour les ballons, c'est qu'ils avaient déjà cessé d'être une nouveauté; les esprits étaient éblouis d'une découverte qu'on jugeait bien autrement importante; elle offrait bien plus de prise à l'imagination, parce qu'elle était plus complètement philanthropique et fantastique: je veux parler du mesmérisme. La maxime du temps semblait être celle-ci: *Il faut tout croire, excepté ce qu'ont cru nos pères.*

Un médecin allemand, Mesmer, arrive à Paris, précédé par quelque renommée; on annonce qu'il possède une doctrine mystérieuse, et que, de tous les investigateurs des secrets de la nature, aucun ne les pénètre avec plus d'ensemble ni d'audace; il n'a pas encore développé sa théorie, que déjà on parle de certains prodiges qui la prouvent. Il donne des convulsions à des malades; ces convulsions opèrent une guérison soudaine. Ne fallait-il pas une étrange hardiesse pour annoncer de tels miracles à des hommes habitués, par leurs parens, à tourner en dérision les convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard? Mais il

Magnétisme animal.

Mesmer.

se garde bien de rattacher de tels faits à la vieille cause du jansénisme, ni à aucun dogme religieux : la fière raison du dix-huitième siècle l'eût bientôt repoussé. Il vient prouver, au contraire, que les miracles qui ont donné le plus de crédit à des hommes prétendus inspirés, et les ont fait placer au nombre des dieux, des prophètes ou des saints, sont des faits très-aisés à produire, à multiplier. On l'écoute avec un vif intérêt, avec le double plaisir de se moquer des fables antiques et de faire de nouveaux prodiges. Mesmer expose alors une théorie tout-à-fait incompatible avec les procédés de logique dont on vantait la sévère circonspection. Jamais, dans un système, on n'avait franchi plus de faits, supprimé plus de données nécessaires, ni généralisé avec plus de confiance des phénomènes isolés, dont la cause première sera toujours impénétrable à l'homme. L'aiguille aimantée et toutes les découvertes électriques conduisaient Mesmer à affirmer l'existence d'un fluide universel qui régit les astres et les trois règnes de la nature. Il appelait magnétisme animal ce fluide considéré dans l'homme, qui est *machine électrique parfaite.* Malheureusement chez quelques individus il en existe trop, et

chez les autres pas assez. Mais ne peuvent-ils pas réciproquement se soutirer le trop plein, ou se communiquer ce qui leur manque ? De l'équilibre qu'on rétablit dépend non-seulement la santé, mais la sagesse et la science. Par analogie avec l'électricité artificielle, les doigts de l'homme peuvent être considérés comme des pointes excellentes pour soutirer le trop plein du fluide; la main entière sert à en communiquer où il en manque. Voilà un procédé bien simple trouvé pour rétablir l'harmonie dans l'univers. Mesmer en ajoutait encore quelques autres peu compliqués et qui n'étaient nullement dispendieux. Sa préparation ordinaire était un baquet composé de bouteilles rangées dans un certain ordre; elles étaient bordées de pointes de fer trempant d'un côté dans l'eau, et de l'autre communiquant au cercle des malades qui étaient attachés entre eux par une corde. Ce simple appareil suffisait pour produire des effets d'imagination très-diversifiés, sur des hommes et des femmes que l'espérance d'une guérison et l'amour de la nouveauté rendaient crédules. Les premiers momens de ce spectacle étaient un peu mornes. Des êtres frivoles et d'une bruyante étourderie, semblaient transfor-

més en une assemblée de Quakers qui attendent l'inspiration. Mais dès que l'un des malades sectaires éprouvait une forte crise, l'observateur le plus calme eût vu avec étonnement quelle est la puissance des facultés sympathiques de notre imagination. Un homme robuste éprouvait quelquefois les mêmes crises qu'une femme délicate. Tel incrédule cédait aux mêmes émotions que l'enthousiaste. Les confidences circulaient. On se sentait tomber avec ravissement dans un somnambulisme prophétique. On révélait ses maux et ceux de ses voisins. L'ignorant semblait être subitement illuminé d'une science supérieure à celle des médecins les plus accrédités. La croyance où l'on était qu'on avait senti renouveler son être, et que de nouveaux principes de vie rendaient de la force et de la fraîcheur à un sang altéré, devait opérer quelques guérisons, au moins momentanées, chez des personnes dont le chagrin ou l'ennui avait causé les maux.

Au dix-septième siècle, Arnault, Nicole et Pascal attestaient avoir vu des religieuses de Port-Royal, récompensées de leur zèle pour la doctrine de saint Augustin par des guérisons miraculeuses dont elles

étaient l'objet ou l'instrument. Qu'on se garde bien de soupçonner la bonne foi de tels hommes! tout ce qu'ils prenaient pour des effets de la grâce, étaient des effets de l'enthousiasme; l'imagination peut avoir sur nos organes une faculté qui les restaure, comme elle a une faculté qui les détruit. Les hommes d'esprit du dix-huitième siècle ne doutaient pas plus du pouvoir de la nature que les solitaires de Port-Royal n'avaient douté du pouvoir de la grâce. Plusieurs d'entre eux adoptèrent, avec enthousiasme, le mesmérisme, et quelques-uns même, malgré le mépris où cette doctrine est aujourd'hui tombée, lui sont restés secrètement fidèles. Deux hommes, qui, fortement unis avant la révolution, se séparèrent avec éclat dès qu'elle eut commencé, Duport et d'Éprémesnil, se faisaient remarquer entre les Mesméristes par la chaleur de leur prosélytisme. Il y avait d'autres adeptes d'un nom plus illustre, d'un âge plus mûr et d'un caractère plus grave. La cour n'avait que faiblement partagé ces illusions. Le roi concevait tous les désordres qui résulteraient de cette révolution médicale : il attendait la fin du vertige et se gardait bien de prendre des mesures qui eussent ajouté à l'exaltation

des esprits en les réprimant avec trop de sévérité. La reine n'avait cessé de montrer du dédain pour les baquets des Mesméristes. D'après l'invitation du Gouvernement, les savans et les médecins s'expliquèrent sur le système du magnétisme animal, et renversèrent une hypothèse qui, étayée par deux ou trois faits, voulait embrasser et réformer toute la nature. Les sectateurs de Mesmer auraient trouvé mille moyens de disputer avec les savans, et surtout avec les médecins. Heureusement ils avaient assez prêté au ridicule pour en recevoir tous les traits: on chanta, et Mesmer disparut. Les somnambules prophètes, chassés des magnifiques baquets de la capitale, allèrent porter leurs convulsions et leurs rêveries dans des campagnes isolées où le bon sens des paysans leur faisait la guerre (1).

(1) Je vais recourir une seconde fois aux vers de M. Delille pour peindre les mœurs et les opinions des Français dans les années qui précédèrent la révolution. Voici comment, dans son poëme de l'*Imagination*, il s'exprime sur le fameux baquet de Mesmer :

« Vous l'avez éprouvé, dans ces jours de prestiges,
» Où Mesmer de son art déployait les prodiges :
» Il avait renversé ces vases, ces mortiers,
» Où l'on broyait des sucs trop souvent meurtriers,

Les cercles de la capitale prenaient vivement parti dans plusieurs causes célèbres portées devant les tribunaux. Il était peu de contestations particulières où l'on ne discutât des questions importantes d'in- Esprit du barreau. Influence de différens procès sur l'opinion.

» Mais de l'heureux délire il nous versait la coupe.
» De malades plus gais une docile troupe,
» De cordons entourés, et de fers sur le sein,
» En cercle environnait le magique bassin.
» Peindrai-je le bonheur des cœurs qui sont ensemble,
» Que le même besoin, le même vœu rassemble?
» Ces liens fraternels, cette chaine d'amour,
» Où chacun communique et reçoit tour à tour,
» Et l'électricité de ces mains caressantes,
» Que le rapport des cœurs rend encor plus puissantes?
» Non, la douce féerie et tous ses talismans
» Ne pourraient s'égaler à ces enchantemens.
» Qu'on ne me vante plus la boîte de Pandore;
» Ce baquet merveilleux fut plus puissant encore:
» Les maux n'en sortaient point, l'espoir restait au fond,
» Autour la douce erreur et les illusions;
» Tous se félicitaient de leurs métamorphoses:
» La vieille Eglé croyait voir renaître ses roses,
» Le vieillard décrépit se ranimant un peu,
» D'un retour de santé menace son neveu;
» Le jeune homme, à vingt ans ridé par la mollesse,
» Se promettait encor quelques jours de jeunesse:
» Moi-même j'espérais, rejetant mon bandeau,
» Des yeux dignes de voir un spectacle si beau.
» Mais quoi! chez les Français est-il rien de durable?
» Mesmer courut ailleurs porter son art aimable.
» Chaque malade, au fond de son appartement,
» Tout seul, avec ses maux, s'enterra tristement;
» Et, des remèdes vains implorant la puissance,
» Il perdit le plus doux, en perdant l'espérance. »

térêt public. Le barreau s'est agrandi et semble devenir un Forum. Les jurisconsultes se font législateurs, et des hommes d'une imagination vive et d'une âme passionnée se font jurisconsultes. L'éloquent comte de Lally, en demandant à deux cours supérieures vengeance de l'arrêt du parlement de Paris, trouve l'intérêt du public infatigable comme sa piété filiale. Un aveugle amour de célébrité engage d'Eprémesnil à se déclarer son adversaire. Les palmes du talent restent à celui qui défend la cause la plus sacrée. Le comte de Mirabeau commence à la fois sa renommée par ses excès et par son art à les justifier. Le pouvoir arbitraire s'est exercé sur lui : il s'annonce comme le fléau du pouvoir arbitraire.

Un magistrat qu'anime l'amour de l'humanité et celui de la gloire, le président Dupaty, s'empare de la révision d'un procès criminel jugé par le parlement de Paris; et, sauvant de l'échafaud trois hommes obscurs, développe éloquemment les principes de Montesquieu, de Beccaria et de Servan : il entraîne tous les esprits. La France aspire à la réforme de ses lois criminelles.

L'esprit d'opposition n'était dans les classes

privilégiées qu'une mode, qu'un petit aiguillon donné à l'indolence, ou qu'un moyen de célébrité : on contredisait pour se donner de l'importance; mais les classes pauvres et souffrantes écoutaient. Depuis qu'elles s'entendaient plaindre sans cesse, elles se plaignaient davantage. C'était de bonne foi qu'on cherchait à les soulager; mais tous ces soulagemens, elles les jugeaient faibles et dérisoires. La noblesse, malgré ses grands biens, était obérée, la multitude était misérable; mais jamais les classes intermédiaires n'avaient été plus heureuses. Les commerçans, riches et peu magnifiques, étaient arrivés à un degré de puissance et de considération où Colbert lui-même n'avait pu les élever. Les avocats, fortement unis entre eux par la discipline presque républicaine qu'ils s'étaient donnée, et qui formait une sévère garantie de l'honneur, étaient regardés comme de judicieux arbitres des familles. Les plus beaux titres donnés par la fortune paraissaient à peine un équivalent de la réputation qu'obtenaient alors l'éloquent Gerbier, Target, Tronchet, Thouret et Portalis. Tiers-état, commerçans, avocats.

Louis XVI n'avait cessé de s'occuper du sort des pauvres ecclésiastiques avec la solli- Curés.

citude d'un monarque bon et pieux. En augmentant la portion congrue d'un grand nombre de curés et de vicaires, il les avait au moins sauvés de l'indigence; mais il avait maintenu l'usage établi depuis Louis XV seulement, de refuser les évêchés et les bénéfices opulens aux ecclésiastiques roturiers. La démarcation établie par cet usage entre le haut et le bas clergé rompit l'union de ce grand corps. Les ecclésiastiques roturiers, auxquels on reprochait leur origine, furent forcés de s'en souvenir, et dès que le tiers-état eut à faire des conquêtes politiques, les curés rentrèrent dans cette grande famille dont ils firent le triomphe.

Par une singulière fatalité, ou plutôt par une grave inconséquence, Louis XVI, malgré ses principes populaires, fut conduit à établir une démarcation encore plus injurieuse et plus inique entre les militaires nobles et les militaires roturiers. Un règlement proposé par un sage administrateur, le marquis de Ségur, ministre de la guerre, et qui devait améliorer le sort des officiers de fortune, après avoir été long-temps discuté dans le conseil du roi, fut détourné de son but. On ne se souvint plus des Chevert et des Fabre;

et l'on rappela, dans toute leur rigueur, d'anciennes ordonnances qui réservaient exclusivement aux nobles les grades militaires.

Dès-lors il y eut dans l'armée une scission secrète plus dangereuse encore que ne l'était celle du clergé. Le corps des bas-officiers attendit et trouva l'occasion de montrer tous ses titres à la gloire.

Comme la population s'accroissait en France à un degré que suivaient trop lentement les progrès de la culture et de tous les genres de travail, les vagabonds y formaient un peuple nomade qui ne cessait d'être un sujet de pitié et d'effroi. Les mendians infestaient surtout la capitale, et, entassés dans des quartiers insalubres, se répandaient de là dans les marchés, dans les promenades, dans les campagnes, et venaient jusqu'à Versailles attrister d'une haie longue et hideuse le séjour de la magnificence. Les plans sages qu'avaient conçus Turgot et Necker pour extirper le fléau de la mendicité, n'avaient reçu qu'un commencement d'exécution. On avait eu surtout à regretter que madame Necker n'eût pu continuer ses soins pour l'amélioration des prisons et des hôpitaux. Des abus invétérés avaient résisté

à cette heureuse, mais passagère influence. Ces abus s'accroissaient toujours dans l'hôpital le plus riche, le plus vaste et le plus mal ordonné de l'Europe, l'Hôtel-Dieu de Paris. Ils furent dénoncés au roi et à la nation par une commission de l'académie des sciences, que le gouvernement avait chargée de cet examen. Bailly, qui en fut l'organe, exposa dans un rapport dont chaque ligne était dictée par un esprit sage et par une belle âme, à quel point cet asile, fondé par la charité, était dangereux pour ceux qu'on y portait. Il proposa l'établissement de quatre nouveaux hospices distribués dans différens quartiers de Paris. Des administrateurs philosophes, et particulièrement Dupont, l'élève et l'ami de Turgot, avaient auparavant émis le même vœu. Ces réclamations instantes furent faites dans un moment qui leur paraissait bien peu favorable. Le gouvernement venait de divulguer sa détresse avec une solennité bien inattendue. Cependant on n'oublia point la cause des malheureux. Des hommes opulens, des particuliers aisés, d'autres qui l'étaient à peine, firent ce que le gouvernement ne pouvait faire. Des souscriptions ouvertes furent remplies avec une libéralité et

une promptitude qui surpassaient les espérances de ceux qui avaient provoqué cet acte d'humanité.

Tandis que les Français étaient enivrés d'espérance, quelques voix s'élevaient pour leur donner des avertissemens sévères; mais le même genre d'avis avait été prodigué dès la première invasion des principes philosophiques. La critique littéraire s'exerçait depuis soixante ans en prophéties menaçantes. Les feuilles de Fréron, de Clément, et les *Nouvelles Ecclésiastiques*, en avaient été remplies. On les trouvait dans les derniers ouvrages de Lefranc de Pompignan, dans les comédies de Palissot, dans les satires de Gilbert, et jusque dans des chansons. Mais si la malice du public accueillait toutes les épigrammes, sa frivolité, sa gaieté, rejetaient les prédictions chagrines. Rien n'avait paru changé dans l'état; toutes les institutions s'amélioraient : les mœurs, dont l'irrégularité n'avait pu s'accroître depuis la régence, avaient acquis une grâce et une douceur enchanteresses; des menaces qu'une expérience de plus de cinquante ans paraissait démentir, devenaient surannées et inspiraient tout l'ennui

des lieux communs. Elles n'avaient pas produit plus d'effet dans la chaire. Les prédicateurs du dix-huitième siècle n'eurent pas recours à une sainte véhémence pour confondre les sarcasmes de l'incrédulité. La plupart d'entre eux firent des sacrifices à l'esprit philosophique, et furent liés avec des philosophes. Vers le milieu du siècle, l'abbé Poule avait fait espérer un digne successeur de Massillon ; il égalait le plus pathétique des orateurs chrétiens, lorsqu'il s'abandonnait à son âme ; mais trop souvent il cherchait, avec un peu de travail, une élégance qui, chez Massillon comme chez Racine, avait été un don du génie. Sa carrière apostolique n'eut qu'une courte durée. Beauvais, évêque de Sénez, parut imiter Bossuet, et fut à ce sublime modèle à peu près ce qu'avait été l'abbé Poule à Massillon. La hardiesse évangélique était l'attribut particulier de l'évêque de Sénez. Chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XV, il parla de ses fautes avec une sévérité que l'esprit du temps rendait moins courageuse. On retint surtout ces éloquentes paroles : *Le silence des peuples est la leçon des rois.* M. l'abbé Maury émut vivement les

âmes dans le panégyrique de saint Vincent de Paule. Jamais moment n'avait été mieux choisi pour célébrer le plus intrépide et le plus modeste des héros de la charité chrétienne.

Bornons ici ce tableau où nous venons de voir la France sous tant d'aspects divers (1). Il m'a paru important de cons-

(1) Pour compléter ce tableau de la France depuis l'année 1783, je joins ici un résultat général de statistique donné par M. Necker dans son livre de l'*Administration des Finances*. Il m'a paru nécessaire, pour l'intelligence du Livre suivant de cette Histoire, de donner aussi le relevé des dépenses de l'état.

« L'étendue du royaume, sans la Corse, est de » 26,951 lieues carrées, dont la longueur est de » 25 au degré, et par conséquent de 2,282 toises » et $\frac{2}{5}$.

» Sa population est de 24 millions 676 mille » âmes.

» C'est donc 916 individus par lieue carrée.

» Ses contributions s'élèvent à 584 millions » 400 mille livres.

» C'est 21,684 livres par lieue carrée.

» Et 23 livres 13 sous 8 deniers par tête de tout » sexe et de tout âge. »

tater le dernier état d'une monarchie qui fut douze ans bouleversée, et qui depuis est de-

» *Récapitulation des Dépenses de l'Etat.*

			liv.
»	1.	Intérêts de la dette publique .	207,000,000
»	2.	Remboursemens.	27,500,000
»	3.	Pensions.	28,000,000
»	4.	Partie des dépenses de la guerre	105,600,000
»	5.	Dépenses de la marine. . . .	45,200,000
»	6.	Affaires étrangères.	8,500,000
»	7.	Maison du roi.	13,000,000
»	8.	Prevôté de l'hôtel.	200,000
»	9.	Bâtimens.	3,200,000
»	10.	Maisons royales.	1,500,000
»	11.	Maison de la reine.	4,000,000
»	12.	Famille royale.	3,500,000
»	13.	Les princes frères du roi. . .	8,300,000
»	14.	Frais de recouvrement. . . .	58,000,000
»	15.	Ponts et chaussées, etc. . .	8,000,000
»	16.	Secrétaires d'état, et employés dans l'administration. . . .	4,000,000
»	17.	Intendans de provinces. . .	1,400,000
»	18.	Police.	2,100,000
»	19.	Pavé de Paris.	900,000
»	20.	Frais de justice.	2,400,000
»	21.	Maréchaussée.	4,000,000
»	22.	Dépôts de mendicité. . . .	1,200,000
»	23.	Prisons et maisons de force.	400,000
			537,900,000

venue le plus puissant empire. J'ai peint toutes les classes de Français, parce qu'elles

		liv.
	Ci-contre.	537,900,000
» 24.	Dons et aumônes.	1,800,000
» 25.	Dépenses ecclésiastiques. . .	1,600,000
» 26.	Frais du trésor royal et de diverses caisses.	2,000,000
» 27.	Traitemens divers.	400,000
» 28.	Encouragemens au commerce.	800,000
» 29.	Haras.	800,000
» 30.	Universités, colléges, etc. .	600,000
» 31.	Académies.	300,000
» 32.	Bibliothèque du roi.	100,000
» 33.	Jardin du roi.	72,000
» 34.	Imprimeries.	200,000
» 35.	Constructions et entretien des palais de justice.	800,000
» 36.	Intendant des postes, et dépenses secrètes.	450,000
» 37.	Autres dépenses relatives aux postes.	600,000
» 38.	Franchises et passe-ports. .	800,000
» 39.	Ordre du Saint-Esprit. . . .	600,000
» 40.	Dépenses dans les provinces.	6,500,000
» 41.	Ile de Corse.	800,000
» 42.	Dépenses diverses.	1,500,000
» 43.	Dépenses particulières du clergé de France.	750,000
» 44.	*Idem*, du clergé étranger. .	50,000
		559,422,000

8.

vont toutes être en mouvement, et subir chacune leur révolution particulière. Pour préparer les esprits à de grands événemens, j'avais peu à interroger le caractère des ministres, encore moins celui des princes. Ces derniers surtout seront peints par le silence de l'histoire. Je reprends une narration compliquée. J'ai retracé des illusions ; il me reste à exposer des fautes ; je serai court. Je crois que le temps est venu de chercher dans des faits contemporains des leçons importantes, mais non d'y chercher des titres d'accusation.

Avant le 15 août 1785, l'agitation des esprits ne s'était encore manifestée que par des symptômes qui, sans avoir rien de sinistre,

		liv.
	Ci contre.	559,422,000
» 45.	Dépenses particulières aux pays d'états.	1,500,000
» 46.	Entretien et confection des routes.	20,000,000
» 47.	Dépenses des villes, hôpitaux et chambres de commerce. .	26,000,000
» 48.	Dépenses imprévues.	3,000,000
»	Supplément additionnel pour former une somme ronde. . .	78,000
	Total.	610,000,000

devaient exciter la sollicitude de l'homme d'état. Avec beaucoup d'estime pour le monarque, il y avait moins de respect pour le trône. Le public repoussait moins les calomnies contre la reine, mais ne s'en rendait pas l'écho tumultueux. La jeune noblesse s'était distinguée dans la guerre d'Amérique. Le clergé de France offrait plus de charité chrétienne qu'aucun autre clergé de l'Europe catholique. L'irrégularité de quelques prélats était voilée par les vertus du plus grand nombre. Les parlemens, que leur inimitié contre Turgot avait rendus infidèles à la reconnaissance envers le roi, s'étaient montrés depuis cette courte épreuve plus soumis au gouvernement qu'ils ne l'avaient été à aucune époque du règne de Louis XV. Un seul jour, une seule faute, un seul conseil dangereux, un seul mouvement emporté rompit tous les freins que l'opinion respectait encore, excita la licence à chercher près du lit du monarque des scandales imaginaires, souilla tout à la fois la mitre et le diadème, enfin mit sur la même sellette des hommes qui tous les jours bravent l'infamie, et des êtres qui semblaient n'en pouvoir jamais être atteints. Il était dit que tous

les premiers traits lancés contre le trône partiraient du trône même.

Si l'on eût dit à Louis XIV : « l'homme » le plus éminent du clergé de France, » un membre de la famille que vous avez » le plus favorisée, ourdit, avec des per- » sonnages impurs, des charlatans, des » escrocs et des prostituées, une intrigue » où l'honneur de votre auguste compagne » est compromis par les suppositions les » plus téméraires; tout porte à le croire » la dupe des personnages impurs qu'il » avait rassemblés autour de lui, mais il y » a de la corruption jusque dans sa cré- » dulité. » Si une telle révélation eût été faite à Louis XIV, il n'est pas difficile de concevoir quelle eût été la conduite d'un roi toujours roi. Sitôt que l'accusé eût comparu devant ses terribles regards, et lui eût fait l'aveu d'une intrigue honteuse : « Allez, » indigne prélat, lui eût-il dit, allez loin » de ma cour chercher un refuge, non pas » auprès des fidèles confiés à vos soins, mais » auprès de moines auxquels vous montre- » rez chaque jour votre front humilié, et, » s'il se peut, votre pénitence. Vieillissez » dans la retraite. Je ne mets point de terme

» à votre exil. Cachez bien à quel point vous » fûtes coupable : je vous aiderai de tous » mes soins. On pourra me croire injuste, » mais du moins on ne saura pas com- » bien vous avez souillé votre caractère. » Le prélat eût obéi. Ses remords auraient abrégé ses jours ou les auraient sanctifiés. Voici quelle fut la conduite de Louis XVI.

Procès du collier.

15 août 1785.

Le jour de l'Assomption, la cour présentait à dix heures du matin l'aspect le plus imposant et le plus serein. Au milieu des personnages distingués qui circulaient dans l'appartement du roi, était le cardinal de Rohan, revêtu de ses habits pontificaux : il attendait les ordres du roi, qui allait se rendre à la messe. Nulle espèce de rumeur, nul pronostic d'un grand orage n'avait averti les courtisans d'examiner la contenance de ce prélat. Couvert d'éminentes dignités, possédant, par l'accumulation de ses bénéfices, un revenu de huit cent mille livres, membre d'une famille ancienne et renommée, qui, depuis trois règnes, avait épuisé tous les genres d'illustration sans rien ajouter à sa gloire, le prince Louis de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, grand-aumônier, était considéré avec indifférence : il n'était

point en faveur. Le roi s'était plaint assez souvent des prodigalités du cardinal, et avait paru craindre que la maison de Rohan ne fournît un second exemple de la banqueroute la plus ignominieuse. La reine, depuis qu'elle était arrivée en France, l'avait accablé de tous les signes d'une aversion insurmontable. Comme, à l'époque de la négociation du mariage de Louis XVI, le prince Louis était ambassadeur à Vienne, on présumait que dans des dépêches dont le secret avait été divulgué, il avait mal apprécié la plus aimable des filles de Marie-Thérèse. Si les courtisans habiles s'éloignaient d'un homme qui portait à la cour un tel titre de réprobation, les seigneurs les plus respectés s'éloignaient encore plus d'un prélat qui, âgé de cinquante ans, était encore sans frein dans ses penchans, et sans délicatesse dans ses liaisons; mais l'espèce d'isolement où il était laissé, il ne l'imputait qu'à la défaveur. En vain, depuis quelque temps, avait-il voulu persuader que cette disgrâce avait cessé, et que la reine le regardait d'un œil plus favorable, on ne comprenait rien à des discours qu'aucune observation des habitués de Versailles ne venait confirmer. On le connaissait vain, suscep-

tible de recevoir et de se faire beaucoup d'illusions; mais personne ne pouvait savoir quelle inconcevable crédulité fascinait les yeux, altérait l'entendement de ce prélat poli, spirituel, né à la cour.

Le roi fait demander le cardinal de Rohan dans son cabinet intérieur. L'entretien se prolonge; la messe est retardée. Tout a pris un air sombre; on commence à soupçonner un mystère important. Déjà il court quelque rumeur d'une grande indiscrétion commise, d'un nom auguste compromis. Bientôt après on parle d'un magnifique collier dérobé sous d'infâmes prétextes, d'une escroquerie, et c'est le cardinal de Rohan qui en est accusé. On sait que la reine est présente à l'interrogatoire qu'il subit devant le roi. Alors se réveille dans tous les esprits l'idée du profond ressentiment qu'elle nourrit contre lui depuis plusieurs années. Cette princesse vive, aimable, légère, sera-t-elle vindicative? osera-t-on sévir contre un cardinal, braver la cour de Rome et le clergé de France, désoler une illustre et puissante famille? On apprend qu'il est arrêté, qu'on le conduit à la Bastille, qu'on le livre au parlement. L'agitation redouble. Une révolution si subite à la cour paraît être une révolution dans l'état.

Les courtisans se divisent : « Voilà donc,
» disent les uns, le roi qui trahit le penchant
» à la sévérité que M. de Maurepas s'était
» étudié à contenir en lui. Le roi, disent
» les autres, montre un respect bien reli-
» gieux pour les lois, puisqu'il leur confie
» le soin de punir une offense que chacun
» de ses prédécesseurs eût punie par lui-
» même. N'est-il pas temps d'étouffer, par
» un exemple éclatant, ces diffamations par
» lesquelles on persécute une reine modèle
» de grâces et de bonté? » Au milieu de ce tumulte d'opinions opposées, les amis du baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, répandent que le cardinal est convaincu, par ses propres aveux, d'une intrigue coupable et déshonorante pour son caractère. Les amis de la reine annoncent que l'indignation de cette princesse est au comble et n'est que trop légitime. Les amis du roi montrent une profonde tristesse. Transportons-nous dans l'appartement du roi au moment où le cardinal y avait comparu.

Il ne put cacher sa terreur quand il vit les regards sévères du roi et les regards courroucés de la reine. Après quelques momens d'un trouble réciproque : « Ex-

» pliquez-vous avec franchise, lui dit le
» roi : qu'est-ce qu'un collier de diamans
» acheté chez les joailliers Boehmer et Bas-
» sange, et que vous dites avoir procuré à
» la reine? » Le cardinal pâlit. « Ah! sire, je
» vois trop tard qu'on m'a trompé. — Eh!
» pouviez-vous, dit la reine, vous mépren-
» dre à une signature que sûrement vous
» connaissez? » Sans répondre à la reine, le
cardinal proteste de son innocence. Déjà le
roi craint d'être un juge trop rigoureux; il
se ferait un scrupule d'abuser de quelques
mots qui échapperaient à la terreur du pré-
lat humilié. « M. le cardinal, lui dit-il, il
» est très-simple que vous soyez un peu
» troublé de cette explication : remettez-
» vous; et pour que la présence de la reine
» ni la mienne ne nuisent pas au calme qui
» vous est nécessaire, passez dans la pièce
» à côté : vous y serez seul. Ecrivez-y votre
» déposition, que vous me remettrez en-
» suite. »

Le cardinal obéit, resta à peu près un demi-quart d'heure, et remit un papier au roi, qui lui dit : « Je vous préviens que vous
» allez être arrêté. » — « Ah! sire, j'obéirai
» toujours aux ordres de votre majesté;

» mais qu'elle daigne m'épargner la douleur
» d'être arrêté dans mes habits pontificaux,
» aux yeux de toute la cour. » — « Il faut
» que cela soit ainsi, reprit le roi » ; et
comme le cardinal voulut insister, il le quitta
brusquement.

Avec quelque sévérité que fût traité le
cardinal, on laissa à ses hommes de confiance
le temps de brûler les papiers qui pouvaient
le compromettre, et à lui-même la permission de les leur indiquer. Les actes de rigueur,
et surtout contre des grands, étaient tellement rares, que les agens auxquels l'exécution en était confiée remplissaient sans
dureté, et même sans vigilance, des ordres
qu'ils s'attendaient à voir bientôt révoqués.

Mais voici où commencent pour le cardinal toutes les horreurs de la situation la plus
ignominieuse : son procès s'instruit ; c'est le
besoin de sa justification qui va révéler la
honte de ses liaisons, la sottise de ses espérances, la bassesse de ses intrigues. Une
comtesse de La Mothe est arrêtée à Bar-sur-Aube le 18 août. Son mari est depuis longtemps mis au nombre des aventuriers les
plus dangereux de la capitale. Quant à elle,
qui se vante de descendre des Valois par un

bâtard de Henri II, on sait que ses parens ont vécu dans un état d'indigence et d'opprobre : sa jeunesse a été protégée par la comtesse de Boulainvilliers ; mais les soins d'une femme distinguée par des qualités rares n'ont pu étouffer dans la jeune Valois des penchans vicieux qui se sont trahis surtout depuis la mort de sa bienfaitrice. Solliciteuse hardie, et mêlant toujours, comme le font ces femmes, la fourberie à l'impudence, elle a lassé la pitié de tous les hommes en place. Depuis une année elle a montré un luxe subit qu'on attribue à la prostitution. Voilà celle que le cardinal de Rohan accuse de l'avoir séduit : voilà son accusatrice. Pour rendre vraisemblable de la part d'un prince de l'Eglise une action d'escroquerie, la comtesse de La Mothe prétend qu'il y a été entraîné par un charlatan nommé Cagliostro. Voilà celui qui, dans cette affaire, se présentera comme l'allié et même comme l'ami du cardinal. Un faussaire, une prostituée vont bientôt achever de salir la pourpre romaine par leur présence et leurs dépositions. Ce n'est pas tout : une autre affaire d'escroquerie, et dans laquelle vont paraître tous les genres de corruption raffinée qui se prati-

quent dans une grande capitale, servira d'épisode à ce procès, dans lequel il faut prononcer un nom auguste.

Qu'apprend le public dans un long conflit de procédures, de mémoires, de rumeurs de toute espèce? pas un fait qui ne blesse la vraisemblance. Tout ce qui a reçu le complément de la preuve judiciaire est inintelligible. Il faut croire, le fait est prouvé, que le grand-aumônier du roi, dans l'espoir de rentrer en grâce auprès de la reine, s'est servi de la comtesse de Valois, qui n'a jamais eu le moindre accès auprès de cette princesse; que pendant deux ans cette femme lui a persuadé qu'elle conduisait avec succès une négociation dont l'issue serait de le faire nommer premier ministre; qu'elle lui a présenté, comme l'unique prix de ce comble d'honneur et de puissance, l'achat d'un collier de diamans estimé 1,600,000 liv., dont le roi a refusé l'emplette, et qui, ne pouvant être porté publiquement par la reine, sera pour elle la superfluité la plus incommode. Des aveux positifs prouvent encore que le cardinal, après avoir demandé à la plus audacieuse des intrigantes une garantie des sentimens de la reine, a été

la dupe d'une scène jouée dans les jardins de Versailles au mois d'août 1784, et dans laquelle la fille Oliva, misérable prostituée, s'est présentée à lui comme la reine, a laissé tomber à ses pieds une rose, et lui a dit quelques mots qui ont confirmé toutes ses espérances. Tant d'illusions dont il a été le jouet, et dont les preuves existent, rendront-elles concevable une illusion plus forte encore? Le collier a été acheté par le cardinal sur la foi d'un écrit qui lui a été remis par la comtesse de La Mothe, et dans lequel la reine, en approuvant chacun des articles du marché, semblait s'en rendre garante. Jamais la fourberie n'avait présenté à la crédulité un piége plus grossier : la signature n'était pas même une imitation grossière de celle de la reine, et en voici l'énoncé : *Marie-Antoinette de France*. Par quelle inconcevable inadvertance une princesse d'Autriche eût-elle signé comme aurait pu le faire une princesse de la maison de Bourbon? Les particuliers qui vivaient le plus éloignés de la cour auraient suspecté, ou plutôt rejeté cette signature étrange. Le grand-aumônier du roi l'avait admise sans scrupule. Il est vrai que le collier avait passé dans ses mains sans qu'il

eût fait usage de cet écrit auprès des joailliers, et qu'il ne le leur avait montré que plusieurs mois après le marché conclu ; que ce collier était évidemment devenu la proie de la comtesse de La Mothe et de son mari ; que ce dernier, après l'avoir dépecé, en avait vendu une grande partie en Angleterre. Le cardinal alléguait pour la preuve la plus forte de sa bonne foi, l'invitation qu'il avait faite aux joailliers de s'adresser à la reine elle-même. Un genre de justification qu'il n'osait articuler, mais qui prouvait en lui une crédulité poussée jusqu'à la démence, c'était l'ascendant qu'exerçait sur son esprit l'imposteur Cagliostro par des scènes extravagantes et des apparitions de fantômes.

Convaincu que l'histoire n'a pas encore les moyens de résoudre toutes les difficultés de ce procès énigmatique, j'en évite les scandaleux détails : c'est du public que j'ai à m'occuper particulièrement ; j'ai surtout à indiquer les premières injustices d'un esprit d'opposition qui ne devait plus avoir de frein.

Un seul fait avait dans ce procès tous les caractères de l'évidence : c'est que la reine, à peine instruite de l'existence de la comtesse de La Mothe, persévérant dans sa froideur pour le cardinal, avait été tout-à-fait étran-

gère à la négociation du collier. Toute femme eût ressenti la même indignation que la reine de France. Le mouvement qui l'avait portée à demander une instruction juridique était naturel; mais c'était au ministre, au monarque à peser, dans cette situation difficile, toutes les considérations de la politique et de la prudence. Eh bien! le public s'attacha, durant ce procès, aux seuls soupçons qu'il était impossible d'admettre. On se tenait aux aguets de tous les mots qui pouvaient compromettre la reine, et l'on s'impatientait de ne les entendre proférer par aucune des parties. On prétendit que les mémoires étaient remplis de mensonges concertés, et que les avocats sacrifiaient des moyens de justification de leurs cliens pour sauver l'honneur du trône. L'animosité contre la reine fait naître une sorte d'intérêt pour le cardinal : cet intérêt, il le partage, avec qui? avec Cagliostro. On a lu avec enthousiasme un mémoire écrit au nom de cet imposteur. D'Eprémesnil passait pour avoir eu part à sa rédaction. C'était un tissu de fictions sans vraisemblance, qui ne pouvait produire quelque illusion que dans un moment où le magnétisme était en

honneur. Le comte de Cagliostro y était représenté comme *le fils d'un grand-maître de l'ordre de Malte, mystérieusement élevé à la Mecque, à Médine. Voyageur dès sa plus tendre jeunesse, c'était dans les pyramides de l'Égypte qu'il avait appris les sciences occultes de l'Orient. Son gouverneur, le sage Altothas, qui lui avait donné tout ce savoir, était chrétien, et de plus chevalier de l'ordre de Malte; mais il avait l'habitude de se déguiser et de faire déguiser son élève en musulman. De grands honneurs avaient été rendus au comte de Cagliostro dans l'île de Malte. Parvenu à la maturité de la raison et de son génie, il avait voyagé en Europe. Médecin et prophète, doué du pouvoir d'évoquer les ombres, il s'était annoncé partout comme* l'ami des hommes : *c'était le surnom que lui avait donné la reconnaissance. Il avait un sentiment de prédilection pour les Français; il les appelait* mes enfans. *Sa fortune, qu'il tenait de parens inconnus, lui donnait les moyens d'exercer une libéralité sans mesure.* Voilà les fables qui furent articulées devant le tribunal le plus grave de l'Europe, et qui trouvèrent quelque foi au milieu de la nation

la plus enorgueillie de ses lumières, et même de son incrédulité.

Dix mois sont employés à l'instruction de ce procès. Le gouvernement n'agit pas ou n'agit qu'avec timidité. Les Rohans, fortement unis pour sauver une ignominie à leur famille, sont secondés par leurs nombreuses alliances et par le parti qui veut faire supposer des torts à la reine. Ils trouvent partout des créatures, et le roi n'en a pas. Les magistrats du parlement de Paris étaient renommés pour leur intégrité; mais dès qu'il s'agissait de prononcer contre le gouvernement, ils avaient l'ostentation du courage. A mesure que le jour du jugement approchait, une foule curieuse venait pressentir les dispositions des juges et s'efforçait de les déterminer en faveur du cardinal, quoique ce prélat eût été plutôt prodigue que charitable. A force de le plaindre, on commençait à l'aimer. Ce fut avec une joie effrénée, et au milieu des applaudissemens, qu'on apprit l'arrêt de la cour. Le cardinal avait été déchargé de toute accusation à une majorité de cinq voix seulement. L'arrêt ne contenait aucune improbation de sa conduite. Cagliostro était acquitté comme lui. La comtesse de La

Mothe était condamnée à faire amende honorable la corde au cou, à être fouettée, et marquée sur les deux épaules, et mise à l'hôpital pour le reste de ses jours : son mari était condamné aux mêmes peines par contumace ; Villette, qui s'avouait l'auteur de la fausse signature *Marie-Antoinette de France*, banni à perpétuité.

Le roi, d'après les instances de la reine, se détermina à une mesure par laquelle il eût dû commencer ou plutôt étouffer cette fatale affaire. Le baron de Breteuil, qui avait été chargé d'aller apprendre au cardinal qu'il était libre de sortir de la Bastille, revint, quatre heures après, le trouver au palais de Strasbourg, pour lui annoncer que le roi lui demandait sa démission de la charge de grand-aumônier de France, et qu'il l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu. Le public murmura de cette rigueur tardive, par laquelle le roi semblait se venger d'un arrêt qui avait trompé ses espérances. La comtesse de La Mothe ne subit que quelques jours après le jugement, la peine qui lui était infligée, et ce fut dans la prison même. On avait craint que cette femme furieuse ne fût portée par le désespoir à proférer en public

des calomnies atroces. La femme du geôlier vint lui annoncer qu'un homme à cheval la demandait pour lui remettre des lettres importantes : elle se leva de son lit avec précipitation. Le bourreau, aposté, saisit ce moment pour la marquer du fer rouge. Elle se débattit avec violence pendant l'exécution. Conduite à la Salpétrière, elle tenta de s'étouffer avec la couverture de son lit. Deux ans après, elle parvint à s'évader de cette prison, et alla trouver en Angleterre son mari, qui possédait encore quelques débris du collier. Ce couple infâme publia, en 1789 (et l'on croit que ce fut à l'instigation de l'implacable ennemi de la reine, le duc d'Orléans) un libelle qui surpassait en turpitude et en absurdité les plus monstrueuses productions de ce genre. L'excès, ou plutôt l'évidence de la scélératesse, ôta tout effet aux révélations de l'imposture. On ne peut lire ce libelle sans être convaincu que la reine n'eut jamais aucune espèce de communication avec des êtres dont la présence eût avili le trône.

Le procès du collier suffisait pour révéler aux hommes d'état les dispositions inattendues et fâcheuses du public. D'où pouvait naître ce sentiment de malveillance

contre le Gouvernement, lorsqu'il n'en émanait que des actes de bonté et d'une modération poussée jusqu'à la faiblesse? Le peuple français était injuste, afin de paraître fier. Ne devait-on pas craindre de fournir de nouveaux alimens à cet esprit d'indépendance ? Le contrôleur général Calonne brava ce danger. Un homme d'un esprit aussi étendu, aussi flexible, ne pouvait pas se tromper sur des signes qui eussent frappé l'observateur le plus vulgaire; mais plus il regardait une révolution comme inévitable, plus il voyait de gloire à s'en rendre maître. Les embarras du trésor royal, loin de l'épouvanter, ne faisaient qu'exciter en lui un désir plus vif de frapper d'un même coup tous les abus de l'administration, et de donner une face nouvelle au royaume.

Préparatifs de Calonne pour l'assemblée des notables.

1786.

« Les Français, disait-il à ses confidens, » sont avides de nouveautés, je veux les en » combler ; ils veulent de la hardiesse, je » saurai les étonner par la mienne; ils veu- » lent du mouvement, eh bien, ils éprou- » veront quelque peine à me suivre. Je crains » l'irrésolution du roi; mais je saurai le faire » entrer dans une situation qui lui rendra » nécessaires la constance et le courage. Qu'il

» fasse avec moi un premier pas; je suis sûr
» qu'il ne pourra plus m'abandonner sur la
» route. L'alternative que lui offrira un or-
» dre de choses si nouveau, sera celle d'ab-
» diquer ou de me suivre.

» Rien, en apparence, ne me presse en-
» core d'éclater, et si je n'étais qu'un de
» ces ministres qui savent dormir en paix au-
» près d'un abîme que le temps a creusé et
» qui s'agrandit tous les jours, je pourrais
» donner des illusions au roi, au public, et
» peut-être m'en faire à moi-même; je sau-
» rais, en prolongeant les expédiens qui me
» sont propres, appeler encore à mon se-
» cours ceux de l'abbé Terray, ou ceux
» de M. Necker. Mes emprunts ont à peu
» près aussi bien réussi que ceux de ce der-
» nier. Sans doute il s'en faut de beaucoup
» que j'aie retranché tous les désordres de
» l'administration, mais j'ai du moins éloigné
» ceux qui faisaient le plus de scandale. J'ai
» ébloui les capitalistes par des rembourse-
» mens qu'on croyait impossibles. Les ren-
» tes sont payées avec exactitude, les billets
» sur les fermes bien acquittés; l'agiotage,
» qui s'anime de plus en plus, me fourni-
» rait beaucoup de moyens de tendre des

» piéges à l'avidité; mais quelle bassesse » à moi de prolonger ma carrière ministé- » rielle par de telles ressources, sûr de trou- » ver au bout la haine du peuple et le mépris » de la postérité; d'attendre qu'une première » faute, un premier malheur fournisse con- » tre moi des armes aux parlemens, et que » le roi déconcerté leur sacrifie le ministre » qu'ils craignent!

» Depuis long-temps j'ai préparé l'esprit » du monarque à de vastes mesures. Il man- » querait de force pour les exécuter en dé- » tail, il ne faut qu'un acte de sa volonté » pour les remplir dans leur ensemble. Les » princes faibles se trouvent plus à l'aise » quand il ne s'agit que de vouloir une » fois. J'ai réveillé dans l'âme du roi l'atta- » chement qu'il avait montré pour les prin- » cipes populaires de Turgot, et comme je » n'ai point divulgué mes pensées, les en- » nemis les plus ardens de ce ministre » sont aujourd'hui mes prôneurs et mes » auxiliaires.

» Je me suis uni fortement aux deux hom- » mes qui pouvaient le plus contrarier mes » desseins. Le comte d'Artois, auquel la no- » blesse et le clergé ont recours chaque fois

» qu'ils craignent pour leurs priviléges pécu-
» niaires, va m'aider à les détruire. Je ré-
» ponds du dévouement et de la fidélité de
» ce prince. J'éprouve bien de la joie à vous
» faire connaître mon second auxiliaire;
» c'est le comte de Vergennes, l'homme en
» qui le roi s'est créé un rempart pour se
» défendre de l'ascendant qu'exerce sur lui
» la reine. Son esprit flegmatique, mais pro-
» fond, s'est prêté à mes vues hardies. Par
» un bonheur singulier de ma position, elles
» sont parfaitement en harmonie avec les
» siennes. Tous les plans de sa politique
» échouent, si mes plans de finances n'ob-
» tiennent point de succès. Vous m'entendez,
» vous qui avez secondé le traité de com-
» merce avec l'Angleterre, comme vous
» allez seconder mes desseins. Plus de gloire
» et bientôt plus d'autorité pour M. de Ver-
» gennes, si ce traité, qui faisait une condi-
» tion secrète mais indispensable de la paix
» de 1783, n'excite pas en France un mou-
» vement universel d'industrie et d'activité.
» Est-ce à des négocians désolés, est-ce à
» la France appauvrie qu'il pourrait vanter
» encore les actes les plus brillans de sa po-
» litique, soit la déclaration de la Porte

» contre la Russie, soit la révolution de
» Suède, soit la révolution bien plus im-
» portante de l'Amérique, soit la neutralité
» armée, soit l'honneur même d'avoir vengé
» les affronts du pavillon français?

» Le mouvement qu'il faut imprimer au-
» jourd'hui à la France, c'est de mes projets
» qu'il dépend. Il faut que la France agri-
» cole vienne au secours de la France ma-
» nufacturière. Je connais, et c'est vous,
» mes amis, à qui je le dois, tous les moyens
» d'augmenter les produits de notre sol par
» la suppression de mille entraves, et sur-
» tout par celle des funestes priviléges que
» conservent, à la honte de notre perfection-
» nement social, les corps, les grands et les
» provinces. L'alliance étroite de M. de Ver-
» gennes est l'ancre qui retiendra mon vais-
» seau s'il survient une tempête. Un ministre
» circonspect va décider un roi craintif à con-
» sommer en quelques jours plus de grandes
» opérations qu'il ne s'en est présenté à l'es-
» prit de ses plus illustres prédécesseurs. Peut-
» être vous étonnerez-vous de ne pas m'en-
» tendre parler de l'appui de la reine. Je
» vous confierai que le roi met quelque or-
» gueil à lui cacher les projets les plus im-

» portans de son conseil intime, comme
» pour s'absoudre de la facilité avec laquelle
» il lui laisse dispenser toutes les faveurs de
» la cour. D'ailleurs, il eût été dangereux
» pour moi de vouloir allier les contraires
» en me servant à la fois de la reine et du
» ministre qui lui est opposé. Doutez-vous
» qu'elle ne se rallie aux seuls plans qui
» puissent soutenir la splendeur de la cour!
» Monsieur a toujours professé les principes
» dont je vais faire des lois. Vous savez com-
» bien domine dans les princes de la maison
» de Condé, l'esprit d'une obéissance pas-
» sive aux volontés du roi. Le duc d'Orléans
» hait la cour, dont il est méprisé; l'avilisse-
» ment dans lequel il est tombé me met à
» l'abri de ses coups.

» Il fallait, mes amis, justifier à vos yeux
» ma confiance avant de vous exposer mon
» projet. Peut-être l'avez-vous déjà pénétré.
» Aucun de vous n'a regardé comme de fri-
» voles exercices de l'esprit, les conversations
» animées et fécondes dans lesquelles nous
» avons tant de fois examiné les anciennes
» constitutions de la monarchie, et cherché
» d'un œil attentif ce qu'on pourrait en faire
» revivre pour terrasser l'orgueil des parle-

» mens. Avec les grands vassaux de la cou-
» ronne a disparu pour jamais cette cour de
» pairs dont nous n'avons conservé qu'une
» représentation frivole. Je n'irai point me
» servir de ce que le régime féodal eut de
» plus terrible, quand je veux en extirper
» les derniers abus. Nulle nation, nous en
» sommes souvent convenus, n'a su moins
« profiter de ses états-généraux que les Fran-
» çais. Comme les plus fameuses de ces as-
» semblées nationales ont été tenues dans des
» temps de troubles ou de guerres civiles, et
» qu'elles en ont toujours prolongé la durée et
» aggravé la violence, elles ont laissé un sou-
» venir pénible. Ce n'est point en France que
» les états-généraux ont produit de ces lois
» fortes et durables, de ces grandes chartes
» où le monarque voit ses limites et le peu-
» ple ses droits. Deux ou trois hommes su-
» périeurs y ont énoncé de grands principes
» qui n'ont jamais été consacrés, et des sen-
» timens généreux que ni le tiers-état, ni la
» noblesse, ni le clergé n'ont compris. Mi-
» nistre de l'autorité royale, je n'irai pas la
» livrer à des chances épouvantables.

» Il est un genre d'assemblée que l'usage
» a depuis long-temps aboli et dont le

» renouvellement adroit plairait beaucoup à
» une nation qui croit avoir perdu tous ses
» privilèges; c'est une assemblée de notables.
» Vous savez ce que les exemples peuvent
» sur les esprits; nous avons ici l'exemple de
» Henri IV. N'entendez-vous pas les Français
» s'écrier, dès la première annonce d'une as-
» semblée de notables, nous sommes donc
» encore une nation? Cet immense inter-
» valle qui, depuis deux siècles, les sépare
» du trône, va se diminuer à leurs yeux. Ils
» croiront avoir retrouvé un lien de famille
» avec les Bourbons. J'avoue qu'il y a quel-
» que danger à exciter un tel enthousiasme,
» mais j'ai combiné tous les moyens de le
» contenir, et nul autre n'en aurait le secret.
» Qu'est-ce, après tout, qu'une assemblée
» de notables? C'est une élite de la nation
» qui est ajoutée momentanément au conseil
» du roi. Ceux qui doivent la composer don-
» nent au monarque une garantie de leurs
» sentimens par l'élévation et la dépendance
» de leur fortune. On peut aujourd'hui faire
» un tel choix que la nation y reconnaisse
» celui qu'elle-même aurait fait. Tous les dé-
» fenseurs des principes populaires, et ils
» sont nombreux dans la haute noblesse, y

» seront appelés. Le prince de Beauvau, les
» ducs de Nivernois, de Larochefoucauld,
» de Béthune-Charost, ne seront point infi-
» dèles à leurs maximes. Le clergé nous
» offre trois prélats partisans zélés du sys-
» tème de M. Turgot, les archevêques de
» Toulouse, d'Aix et de Bordeaux. Vous en
» connaissez plusieurs chez qui une charité
» active entretient l'esprit de soumission et
» de paix. Pour balancer une opposition im-
» prévue, nous aurions toujours les princes,
» les ministres, les conseillers d'état, les
» maîtres des requêtes.

» Quel que soit enfin le succès de ma ten-
» tative, je ne puis tomber que d'une chute
» illustre. Tous les plans que je propose sont
» nécessaires. Ils seront un jour adoptés.
» Puissent-ils l'être assez tôt pour le bon-
» heur de la France et du roi! Dans peu de
» jours il aura pris la grande résolution de
» convoquer les notables. Je ne laisserai qu'un
» bien court intervalle entre la promesse et
» l'effet. Nous aurons besoin d'une activité sans
» exemple pour changer tous les usages des
» Français, en changeant les finances. J'ap-
» pelle dès aujourd'hui les résultats de vos plus
» profondes méditations; jouissez d'avance de

» ce moment délicieux où tout le bien » qu'on a conçu cesse d'être un rêve. Pen» sez, écrivez, parlez en législateurs; c'est » votre ami qui vous investit de cette fonc» tion. Epargnez-moi toute objection, toute » parole qui refroidirait mon enthousiasme, » et justifiez-le par votre zèle. »

L'assemblée des notables est convoquée.

Le 29 décembre 1786, à l'issue du conseil des dépêches, le roi déclara que son intention était de convoquer une assemblée de personnes de diverses conditions et des plus qualifiées de son état, pour leur communiquer les vues qu'il se proposait pour le soulagement de son peuple, l'ordre de ses finances et la réformation de plusieurs abus. Le roi annonça en outre qu'il avait déjà fait la liste des notables (1), et que les lettres de convocation allaient être expédiées. Toute la cour fut stupéfaite de cette résolution. Les hommes les plus habiles n'en pouvaient comprendre le but. Ils étaient confondus de voir qu'un roi si faible se montrât si hardi. Les vieux seigneurs voyaient la monarchie ébranlée dans ses fondemens. Le maréchal de Richelieu qui vivait encore, et qui avait vu

(1) Voyez cette liste à la fin du XVIIe Livre.

Louis XIV dans l'exercice de sa puissance absolue, demandait quelle peine ce monarque aurait infligée au ministre qui eût ôsé lui proposer cette mesure.

Les courtisans ne concevaient pas plus la témérité de M. de Calonne que l'aveuglement du roi. « Le contrôleur général, di-
» saient-ils, vient se livrer à ses ennemis.
» Ignore-t-il donc que les clameurs dont
» il est l'objet, sont excitées par des per-
» sonnages éminens, par ceux-même qu'il
» appelle à son aide? Il va choisir ses ins-
» trumens parmi les hommes les plus am-
» bitieux! N'a-t-il pas la liste de tous ceux qui,
» depuis dix ans, briguent le ministère? Lui
» seul à la cour ne connaît-il pas les vastes
» prétentions et les continuelles intrigues
» de l'archevêque de Toulouse? Au lieu de
» créer comme il s'en flatte un conseil qui
» sanctionne toutes ses mesures, il crée le
» tribunal qui va le juger. Si M. de Calonne
» a beaucoup de genres d'esprit, on peut
» lui refuser le talent de connaître la cour
» et les hommes. »

Les chefs du parlement s'efforçaient de dissimuler leur dépit; mais ils sentaient tous qu'une assemblée si extraordinaire ne

pouvait avoir d'autre objet que d'éluder ou de renverser le plus beau de leurs droits. Le sentiment qu'excitait cette mesure dans les autres classes de la nation, était la curiosité. Plusieurs personnes n'y voyaient qu'un expédient pour créer de nouveaux impôts. D'autres, même en partageant cette opinion, étaient enchantées de ce que les embarras du trésor diminuaient toujours quelque chose de l'autorité absolue. On avait un peu moins la certitude d'être souverainement heureux dans les dernières années du siècle, mais on comptait sur du mouvement et du plaisir.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Formation des sept Bureaux,

Premier Bureau.

MONSIEUR, frère du roi.
M. de Dillon, archevêque de Narbonne.
M. de Séguiran, évêque de Nevers.
M. le duc de Larochefoucauld.
M. le maréchal de Contades.
M. le maréchal de Beauvau.
M. le duc du Châtelet.
M. le comte de Brienne.
M. le baron de Flaschlanden.

M. de Sauvigny, conseiller d'état.
M. de Fourqueux, *idem*.
M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris.
M. d'Ormesson, président à mortier, *idem*.
M. de Lamoignon, *idem*.
M. de Saron, *idem*.
M. Joly de Fleury, procureur général du parlement de Paris.
M. de Bernis, coadjuteur d'Alby et archevêque de Damas, député du clergé des états de Languedoc.
M. Le Provost de la Voltais, député de la noblesse des états de Bretagne.
M. Gérard, préteur de Strasbourg.
M. Tolozan de Montfort, prevôt des marchands de Lyon.
M. d'Isnard, maire de Marseille.
M. Duperré Duveneur, maire de Rouen.

Deuxième Bureau.

Monseigneur le comte d'Artois, frère du roi.
M. de Brienne, archevêque de Toulouse.
M. de la Luzerne, évêque de Langres.
M. le duc d'Harcourt.
M. le maréchal de Stainville.
M. le prince de Robecq, lieutenant-général.
M. le duc de Laval.
M. le duc de Guines.
M. le marquis de Lafayette.
M. Lambert, conseiller d'état.
M. de Villedeuil, intendant de Rouen.
M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes de Paris.
M. Le Berthon, premier président du parlement de Bordeaux.
M. de Cœurderoy, premier président du parlement de Nancy.
M. de Castillon, procureur général du parlement d'Aix.

M. l'abbé de Fabry, député du clergé des états d'Artois.
M. le comte de Chatellux, député de la noblesse des états de Bourgogne.
M. de Morfontaine, prevôt des marchands de Paris.
M. Angrand d'Alleray, lieutenant civil du Châtelet de Paris.
M. le chevalier Deydé, maire de Montpellier.
M. de Beauvoir, maire de Bourges.
M. de Roulhac, maire de Limoges.

Troisième Bureau.

M. le duc d'Orléans.
M. de Cussé, archevêque d'Aix.
M. de Fontange, évêque de Nancy.
M. le duc de Clermont-Tonnerre.
M. le maréchal de Broglie.
M.. le comte de Thiard.
M. le comte de Rochechouart.
M. le marquis de Bouillé.
M. Vidaud de la Tour, conseiller d'état.
M. Berthier, intendant de Paris.
M. de Pontcarré, premier président du parlement de Rouen.
M. de Berulle, premier président du parlement de Grenoble.
M. de Barentin, premier président de la cour des aides de Paris.
M. de Cambon, procureur général du parlement de Toulouse.
M. de Caradeuc, premier président du parlement de Rennes.
M. le marquis d'Estournelles, député de la noblesse des états d'Artois.
M. de Lamotte Fablet, député du tiers-état de Bretagne.
M. de Crignan de Bonvalet, maire d'Orléans.

M. le Caron de Chocqueuse, maire d'Amiens.
M. de Manézy, maire royal de Nancy.

Quatrième Bureau.

M. le prince de Condé.
M. Dulau, archevêque d'Arles.
M. de Lauzières, évêque de Blois.
M. le duc de Chabot.
M. le maréchal d'Aubeterre.
M. le comte d'Estaing.
M. le marquis de Langeron.
M. le marquis de Mirepoix.
M. Dupleix de Bacquencourt, conseiller d'état.
M. de Neville, intendant de Bordeaux.
M. de Saint-Seine, premier président du parlement de Dijon.
M. de Grosbois, premier président du parlement de Besançon.
M. de Montholon, procureur général de la chambre des comptes de Paris.
M. de Bordenave, procureur général du parlement de Pau.
M. l'abbé de la Farre, député du clergé des états de Bourgogne.
M. le marquis d'Hautpoul, député de la noblesse des états du Languedoc.
M. Duquesnoy, député du tiers-état d'Artois.
M. le marquis de Bonfontan, premier capitoul de Toulouse.
M. le vicomte du Hamel, lieutenant de maire de Bordeaux.
M. de Pujol, prevôt de Valenciennes.

Cinquième Bureau.

M. le duc de Bourbon.
M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims.

M. de Beausset, évêque d'Alais.
M. le duc de Nivernois.
M. le maréchal de Mailly.
M. le comte d'Egmont.
M. le comte de Puységur.
M. le comte de Choiseul-la-Beaume.
M. Le Noir, conseiller d'état.
M. Esmangart, intendant de Lille.
M. de la Tour, premier président du parlement d'Aix.
M. de la Caze, premier président du parlement de Pau.
M. Hocquart, premier président du parlement de Metz.
M. le baron de Spon, premier président du conseil souverain d'Alsace.
M. Pérard, procureur général du parlement de Dijon.
M. Hocquart, procureur général de la cour des aides de Paris.
M. Noirot, député du tiers-état de Bourgogne.
M. Huvino de Bourghelles, mayeur de Lille.
M. Huez, maire de Troyes.
M. Duval de Lamotte, maire de Montauban.

Sixième Bureau.

M. le prince de Conti.
M. de Juigné, archevêque de Paris.
M. Seignelay Colbert de Gast le Hilb, évêque de Rodez.
M. le duc de Luxembourg.
M. le maréchal de Vaux.
M. le duc de Chabot.
M. de la Galaizière, conseiller d'état.
M. de Croix, marquis d'Heuchin.
M. de Catuelan, premier président du parlement de Rennes.

M. de Polinchove, premier président du parlement de Douai.
M. Dudon, procureur général du parlement de Bordeaux.
M. de Reynaud, procureur général du parlement de Grenoble.
M. de Lançon, procureur général du parlement de Metz.
M. de Beaumez, procureur général du parlement de Douai.
M. de Loyson, procureur général du conseil souverain d'Alsace.
M. le chevalier Dusuc de Saint-Afrique, député du tiers-état du Languedoc.
M. Verdier, maire de Bayonne.
M. de la Grandière, maire de Tours.
M. de Maujean, maire-échevin de Metz.
M. Reboul, maire de Clermont-Ferrand.

Septième Bureau.

M. le duc de Penthièvre.
M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.
M. de Gallard de Terraube, évêque du Puy.
M. le maréchal de Mouchy.
M. le prince de Croy.
M. le comte de Périgord.
M. le marquis de Gouvernet.
M. le comte de Montboissier.
M. Boutin, conseiller d'état.
M. de Senaux, procureur général du parlement de Toulouse.
M. de Malartic, premier président du conseil souverain de Roussillon.
M. de Belbeuf, procureur général du parlement de Rouen.
M. Doroz, procureur général du parlement de Besançon.

M. de Marcol, procureur général du parlement de Nancy.

M. de Vilar, procureur général du conseil souverain de Roussillon.

M. de Hercé, évêque de Dol, député du clergé des états de Bretagne.

M. le comte de Vandeuvre, maire de Caen.

M. de Souyn, maréchal des camps et armées du roi, maire de Reims.

M. Giraud Duplessix, procureur syndic et maire de Nantes.

M. Goblet, premier échevin de Paris.

Secrétaires-Greffiers.

M. Hennin.

M. Dupont.

FIN DU LIVRE XVIIe.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

PRÉLUDE DE LA RÉVOLUTION.

Quelle que fût l'activité de Calonne et de ses collaborateurs, ils n'avaient pu rédiger un grand nombre de mémoires importans, dans le court délai qu'ils s'étaient prescrit. La convocation des notables fut retardée de trois semaines. Les ennemis de ce ministre employèrent ce délai soit à déconcerter les projets qui devaient être présentés à l'assemblée des notables, soit à lui en supposer d'odieux. Ils surent qu'il avait à faire la révélation d'un déficit dans les revenus du roi : c'était à leurs yeux un indice manifeste de ses déprédations. M. Necker avait déclaré dans son *Compte rendu* que, sous son administration, les recettes excédaient les dépenses de dix millions. Comment, en six années, s'était opéré le passage d'une situation prospère à une détresse honteuse ? Dès qu'on sut qu'un gouvernement obéré allait demander de l'aide, il fut tacitement résolu

de lui vendre cher de faibles secours. Le clergé s'unit aux parlemens.

Mais ce qui nuisit le plus aux projets de Calonne, ce fut la mort du comte de Vergennes. Le roi perdit, le 13 février 1787, le seul ministre qui eût su lui inspirer la faculté de vouloir avec quelque persévérance. Il le regretta sincèrement, et à plus juste titre qu'il n'avait regretté le comte de Maurepas. Vergennes avait rendu à la France plus de considération au dehors qu'elle n'en avait obtenu depuis la paix de Ryswick. Ce ministre eût-il été fidèle aux projets de Calonne ? tout porte à le croire. Sa longue carrière ministérielle avait dû lui apprendre que les pas rétrogrades mènent presque toujours à des abîmes.

Mort du comte de Vergennes.

Le comte de Montmorin est nommé ministre des affaires étrangères.

Le roi fit à Versailles, le 22 février, l'ouverture de l'assemblée des notables. Voici le faible discours par lequel il annonça d'importantes mesures.

Discours du roi à l'ouverture de l'assemblée des notables

1787.

» Messieurs, je vous ai choisis dans les
» différens ordres de l'état, et je vous ai
» rassemblés autour de moi pour vous faire
» part de mes projets.

» C'est ainsi qu'en ont usé plusieurs de » mes prédécesseurs, et notamment le chef » de ma branche, dont le nom est resté » cher à tous les Français, et dont je » me ferai gloire de suivre toujours les » exemples.

» Les projets qui vous seront commu- » niqués de ma part sont grands et impor- » tans. D'une part, améliorer les revenus » de l'état et assurer leur libération en- » tière par une répartition plus égale des » impositions; de l'autre, libérer le com- » merce des différentes entraves qui en » gênent la circulation, et soulager, autant » que les circonstances me le permettent, » la partie la plus indigente de mes sujets: » telles sont, messieurs, les vues dont je » suis occupé et auxquelles je me suis fixé » après le plus mûr examen. Comme elles » tendent toutes au bien public, et con- » naissant le zèle pour mon service dont » vous êtes tous animés, je n'ai point craint » de vous consulter sur leur exécution; » j'entendrai et j'examinerai attentivement » les observations dont vous les croirez » susceptibles. Je compte que vos avis, cons- » pirant tous au même but, s'accorderont

» facilement, et qu'aucun intérêt particulier
» ne s'élevera contre l'intérêt général (1). »

(1) Ce discours du roi, dans lequel on peut remarquer la froide circonspection de ceux que prononce le roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement, fait une sorte de contraste avec la harangue chevaleresque que tint Henri IV à l'assemblée des notables, à Rouen. La voici :

« Si je voulais acquérir le titre d'orateur, j'aurais
» appris quelque belle harangue, et je la pronon-
» cerais avec assez de gravité ; mais, Messieurs,
» mon désir tend à des titres bien plus glorieux,
» qui sont de m'appeler *libérateur et restaurateur*
» *de cet état;* pour à quoi parvenir je vous ai as-
» semblés. Vous savez à vos dépens, comme moi
» aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette
» couronne, j'ai trouvé la France, non-seulement
» quasi ruinée, mais presque perdue pour les Fran-
» çais. Par grâce divine, par les prières, par les
» bons conseils de mes serviteurs qui font pro-
» fession des armes, par l'épée de ma brave et gé-
» néreuse noblesse (de laquelle je ne distingue pas
» mes princes, pour être notre plus beau titre, foi
» de gentilhomme) ; par mes peines et mes labeurs,
» je l'ai sauvée de perte. Sauvons-la à cette heure
» de ruine : participez, mes sujets, à cette seconde
» gloire avec moi, comme vous avez fait à la pre-
» mière. Je ne vous ai point appelés, comme fai-
» saient mes prédécesseurs, pour vous faire ap-

Le discours du garde-des-sceaux, Miroménil, est trop insignifiant pour être rapporté.

Discours de Calonne.

Le contrôleur général s'était réjoui d'avoir à déployer devant une assemblée si brillante, l'étendue de ses idées et la grâce facile de son élocution : il surpassa l'opinion que ses amis même avaient de ses talens. Il avait à présenter d'abord la situation florissante du royaume, et il fit ce premier tableau avec autant d'éclat que de vérité; mais comment passer d'un point de vue si satisfaisant à l'aveu d'une gêne inouie dans les finances? Le contrôleur général déclara qu'elles avaient été mal gouvernées depuis le commencement du siècle, ou du moins qu'un petit nombre d'années où l'ordre s'était fait sentir, n'avait pu

» prouver mes volontés : je vous ai fait assembler
» pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour
» les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre
» vos mains; envie qui ne prend guère aux rois,
» aux barbes grises et aux victorieux; mais la vio-
» lente amour que je porte à mes sujets, l'extrême
» désir que j'ai d'ajouter deux beaux titres à celui
» de roi, me font trouver tout aisé et honorable.
» Mon chancelier vous fera entendre plus ample-
» ment ma volonté. »

réparer les effets d'une administration presque toujours confuse et déréglée ; on le savait, mais aussi on croyait savoir, d'après l'autorité et les calculs de Necker, que cet administrateur économe avait couvert le déficit. Calonne prouva que quatorze cents millions ajoutés à la dette de l'état pour la guerre d'Amérique, rendaient ce fait impossible ; enfin, une adroite énumération des avantages obtenus par cette guerre, amenait le terrible aveu que le déficit actuel était de cent douze millions. C'était dans le système presque entier de Turgot, dans les mesures qui avaient excité le soulèvement des grands corps de l'état, qu'il trouvait les moyens de combler ce déficit. Sa plus puissante ressource était un impôt territorial substitué aux tailles, aux vingtièmes, dans lequel on n'eût respecté ni les priviléges pécuniaires de la noblesse, ni ceux du clergé, ni ceux des pays d'état, et qui eût été payé en nature, comme l'étaient les dîmes du clergé. La suppression d'un grand nombre d'abus, en ajoutant à la richesse nationale, devait accroître les revenus du roi. Calonne promettait quelques heureuses modifications pour l'impôt de la gabelle, annonçait la suppression des corvées, et

de différens droits gênans pour le commerce; enfin l'établissement des assemblées provinciales, institution qui devait sans cesse alimenter l'esprit public et faire naître beaucoup de travaux utiles.

Voici quelques fragmens du discours de Calonne, qui en feront connaître l'esprit:

« ...... L'économie d'un ministre des
» finances peut exister sous deux formes
» si différentes, qu'on pourrait dire que ce
» sont deux sortes d'économies.

» L'une qui frappe tous les yeux par des
» dehors sévères, qui s'annonce par des
» refus éclatans et durement prononcés,
» qui affiche la rigueur sur les moindres
» objets, afin de décourager la foule de
» demandeurs. C'est une apparence impo-
» sante qui ne prouve rien pour la réalité,
» mais qui fait beaucoup pour l'opinion;
» elle a le double avantage d'écarter l'im-
» portune cupidité, et de tranquilliser l'in-
» quiète ignorance.

» L'autre, qui tient au devoir plutôt qu'au
» caractère, peut faire plus en se montrant
» moins; stricte et réservée pour tout ce
» qui a quelque importance, elle n'affecte
» pas l'austérité pour ce qui n'en a aucune;
» elle laisse parler de ce qu'elle accorde,

» et ne parle pas de ce qu'elle épargne.
» Parce qu'on la voit accessible aux de-
» mandes, on ne veut pas croire qu'elle
» en rejette la plus grande partie; parce
» qu'elle tâche d'adoucir l'amertume des
» refus, on la juge incapable de refuser;
» parce qu'elle n'a pas l'utile et commode
» réputation d'inflexibilité, on lui refuse
» celle d'une sage retenue; et souvent, tan-
» dis que par une application assidue à tous
» les détails d'une immense gestion, elle
» préserve les finances des abus les plus
» funestes, et des impérities les plus rui-
» neuses, elle semble se calomnier elle-
» même par un extérieur de facilité que
» l'envie de nuire a bientôt transformé en
» profusion. »

« ..... Je dois l'avouer, et je n'ai eu
» garde d'en rien déguiser, le déficit annuel
» est très-considérable. J'en ai fait voir au
» roi l'origine, les progrès et les causes.

» Son origine est ancienne; le déficit en
» France existe depuis des siècles. Le sys-
» tème, en bouleversant les fortunes parti-
» culières, devait du moins rétablir le ni-
» veau dans les finances de l'état; ce but
» a été manqué, et même sous l'adminis-
» tration économique du cardinal de Fleury,

» on ne l'a point atteint. Ce n'est pas l'o-
» pinion commune, mais c'est la vérité, et
» il est constaté par un travail fait au tré-
» sor royal sur les comptes de ce minis-
» tère, que pendant sa durée le déficit a
» toujours subsisté.

» Ses progrès sont devenus effrayans
» sous le dernier règne. Le déficit passait
» 74 millions quand l'abbé Terray fut ap-
» pelé à l'administration des finances; il
» était encore de 40 quand il en sortit.
» Cependant par le mémoire qu'il remit au
» roi en 1774, accompagné d'un état des re-
» cettes et des dépenses pour la même année,
» il n'avait porté le déficit annuel qu'à
» 27,800,000 livres. Mais il est connu et
» prouvé par le compte effectif de cette
» même année, qu'en réalité il était alors
» de 40,200,000 livres.

» Cette différence confirme ce que j'ai
» dit de la difficulté de former une ba-
» lance exacte des recettes et des dé-
» penses ordinaires.

» Les finances étaient donc encore dans
» un grand dérangement lorsque sa ma-
» jesté est montée sur le trône. Elles res-
» tèrent à peu près au même état jus-
» qu'en 1776, époque à laquelle le déficit

» fut estimé être de 37 millions par celui
» même qui, peu de temps après, fut
» chargé de la direction des finances.

» Entre cette époque et celle du mois
» de mai 1781, le rétablissement de la ma-
» rine et les besoins de la guerre firent
» emprunter 440 millions.

» Il est évident que le produit de toutes
» les réformes, de toutes les bonifications
» qui ont été faites dans l'intervalle, quel-
» que élévation qu'on puisse leur donner,
» n'a pu compenser, à beaucoup près,
» l'augmentation de dépense qui est résul-
» tée nécessairement de l'intérêt de ces em-
» prunts, qu'il faut toujours compter sur le
» pied de neuf à dix pour cent, soit comme
» viagers, soit eu égard aux rembourse-
» mens, et qui par conséquent s'est élevé à
» plus de 40 millions par an. Le déficit s'est
» donc accru, et les comptes effectifs le
» prouvent. »

. . . . « Que reste-t-il donc pour com-
» bler un vide effrayant et faire trouver le
» niveau désiré?

» Que reste-t-il qui puisse suppléer à tout
» ce qui manque, et procurer tout ce qu'il
» faudrait pour la restauration des finances?

» Les abus.

» Oui, messieurs, c'est dans les abus mêmes » que se trouve un fonds de richesses que » l'état a droit de réclamer, et qui doivent » servir à rétablir l'ordre. C'est dans la pros- » cription des abus que réside le seul moyen » de subvenir à tous les besoins. C'est du » sein même du désordre que doit jaillir une » source féconde qui fertilisera toutes les » parties de la monarchie.

» Les abus ont pour défenseurs l'intérêt, » le crédit, la fortune, et d'antiques pré- » jugés que le temps semble avoir respectés: » mais que peut leur vaine confédération » contre le bien public et la nécessité de » l'état?

» Le plus grand de tous les abus serait » de n'attaquer que ceux de moindre im- » portance, ceux qui n'intéressant que les » faibles, n'opposent qu'une faible résistance » à leur réformation, mais dont la réforma- » tion ne peut produire une ressource sa- » lutaire.

» Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'a- » néantir pour le salut public, ce sont les » plus considérables, les plus protégés, ceux » qui ont les racines les plus profondes et » les branches les plus étendues. »

...... « Qui pourrait douter des dispositions dans lesquelles vous allez vous pénétrer de ces grands intérêts ! Appelés par le roi à l'honorable fonction de coopérer à ses vues bienfaisantes, animés d'un sentiment du plus pur patriotisme qui, dans tous les cœurs français, se confond avec l'amour pour leur souverain et l'amour de l'honneur, vous n'envisagerez, dans l'examen que vous allez faire, que le bien général de la nation.

» Vous vous souviendrez qu'il s'agit du sort de l'état, et que des moyens ordinaires ne pourraient ni lui procurer le bien que le roi veut lui faire, ni le préserver des maux qu'il veut prévenir.

» Les observations que vous présenterez à Sa Majesté auront pour but de seconder et de perfectionner l'accomplissement de ses intentions; elles seront inspirées par le zèle, et mêlées des expressions de la reconnaissance due à un monarque qui n'adopte de projets que ceux où il voit le soulagement de ses peuples, qui s'unit à ses sujets, qui les consulte, qui ne se montre à eux que comme leur père.

» Que d'autres rappellent cette maxime de notre monarchie : *Si veut le roi, si*

» *veut la loi;* la maxime de Sa Majesté est:
» *si veut le bonheur du peuple, si veut le*
» *roi.* »

Les notables se déclarent contre Calonne.

Le sort des grandes mesures est attaché, surtout en France, à un premier moment d'enthousiasme. Plus Calonne avait pris de soins pour opérer ce premier effet, plus il devait être effrayé de ne le point obtenir. Un discours vague et embarrassé du premier président du parlement de Paris, répandit une couleur morne sur la fin de cette séance. L'archevêque de Narbonne prononça, au nom du clergé, quelques mots d'une froide gratitude envers le souverain.

Le public, à la lecture du discours du contrôleur général, éprouva des sentimens divers. Mille choses le flattaient dans la perspective qui lui était offerte. « Voilà de beaux » plans, disait-on, mais qu'un autre les exé- » cute. Nulle garantie avec un ministre pro- » digue. » On regrettait Necker, et l'on se persuadait que si le roi l'eût conservé auprès de lui, il n'aurait point eu à prononcer le triste mot de *déficit.* Les nombreux admirateurs de ce dernier se montrent indignés du démenti qu'il vient de recevoir. On feint d'avoir encore plus de foi pour ses calculs, afin de renverser ceux de Calonne. Les no-

tables délibèrent lentement et ne cessent de demander des comptes, des états pour constater le déficit. On se bat avec des chiffres; le public prend part à cette guerre. Les rentiers s'alarment; la brillante légèreté de Calonne leur inspire moins de confiance que la marche austère et compassée du ministre genévois. Les philosophes, déconcertés par cette rumeur, n'osent célébrer avec enthousiasme tous les triomphes qu'obtient l'esprit philosophique dans les projets de Calonne. On rit du poëte Lebrun qui, dans des vers emphatiques, a osé comparer ce ministre à Sully. Depuis cinquante ans les richesses du clergé étaient un continuel sujet de murmures. Aujourd'hui on bénit le courage avec lequel le clergé défend ses priviléges. Les archevêques de Narbonne, de Toulouse, d'Aix et de Bordeaux sont devenus des pères de la patrie.

Monsieur paraît se ranger du parti de l'opposition : c'est de son bureau que partent les traits les plus envenimés contre le contrôleur général. Le comte d'Artois défend avec chaleur, mais sans effet, des mesures qu'il comprend peu. Le duc d'Orléans, mal avec la cour, mal avec le public, affecte l'insouciance, mais jouit en secret de

voir le roi qui se trouble et s'embarrasse. Les autres princes montrent pour la cour une soumission inutile : chacun de leurs bureaux se déclare avec plus ou moins d'énergie contre le ministre qui a convoqué les notables.

Un ennemi secret, plus dangereux par l'influence de ses fonctions que par ses talens et son caractère, agit contre Calonne : c'est le garde-des-sceaux Hüe de Miroménil. Il réunit dans des assemblées secrètes ceux des notables qui tiennent à la magistrature, et concerte avec eux les moyens de prévenir tous les coups qui peuvent être portés aux parlemens. Les premiers présidens et les procureurs généraux avaient alternativement l'esprit de cour et l'esprit de corps. Dès qu'un garde-des-sceaux leur faisait espérer que le roi changerait bientôt de volonté et de ministre, ils pouvaient avoir impunément les honneurs du courage.

La reine était blessée d'avoir été appelée fort tard à la confidence d'une mesure si importante. Dès le premier moment, elle avait conçu des alarmes sur l'assemblée des notables et sur la honteuse révélation qu'on allait y faire. C'était en vain que la duchesse de Polignac et le comte de Vau-

dreuil voulaient lui faire partager leur enthousiasme pour le génie de Calonne; elle se taisait, et ce silence décelait son mécontentement. J'ai déjà parlé de l'abbé de Vermont, qui avait été son premier instituteur. L'archevêque de Toulouse parvint à séduire un homme dont les conseils avaient d'autant plus de poids qu'ils ne paraissaient inspirés par aucune sorte d'intérêt personnel ni d'affection particulière. L'abbé de Vermont sut bientôt persuader à la reine que la plupart des mesures de M. de Calonne opéreraient le salut des finances, mais que pour les faire réussir dans l'assemblée des notables, il fallait en sacrifier l'auteur.

L'orage grossissait. Cependant trois semaines s'étaient passées dans des débats peu importans; les notables avaient plutôt décelé leur esprit d'opposition qu'ils ne l'avaient manifesté par ces mesures qui ne permettent plus de retour; ils avaient fait différentes concessions, et ne s'étaient formellement prononcés que contre la perception de l'impôt territorial en nature, et contre le mode d'organisation des assemblées provinciales. Les deux premiers corps de l'état, en approuvant cette institution, se plaignaient de ce que leurs droits étaient sacrifiés au

tiers-état, avec lequel ils allaient être confondus sans droit de préséance. Ce débat, auquel le public donna peu d'attention au milieu d'objets beaucoup plus importans, était l'avant-coureur d'un débat qui, deux ans après, devait embraser tout le royaume.

Séance des notables, du 12 mars 1787.

Calonne, inquiet, mais non découragé, voulut répondre à ses adversaires dans une séance générale, et faire cesser les rumeurs du public qui présageait sa chute. Un seul moyen s'offrait de donner à cette séance un effet décisif et triomphant: c'était que le roi y parût, y déclarât plus formellement qu'il ne l'avait encore fait son adhésion à des projets salutaires, et son attachement pour le ministre qui les lui avait inspirés. Mais le roi ne vint pas appuyer son contrôleur général en péril. Celui-ci s'efforça de donner le change au public, aux notables eux-mêmes, sur le genre d'opposition qu'il éprouvait. Dès le début de son discours, il paraissait convaincu que l'ensemble de son système était adopté, et que la discussion ne roulait plus que sur des détails. Il se hâtait de déférer à l'avis des notables, louait leur zèle, et se félicitait de tous les secours qu'il avait reçus de la sage et brillante élite de la nation. A travers les témoi-

gnages d'une reconnaissance si suspecte, les notables ne pouvaient s'empêcher de voir un empressement très-vif de les congédier. Ils interrompaient assez souvent, par des murmures, le discours du contrôleur général.

Le lendemain de cette séance, l'archevêque de Narbonne déclara dans le bureau de Monsieur que Calonne trompait le roi, la France et l'Europe, en supposant que les notables souscrivaient à l'ensemble de son système; il s'éleva contre toute espèce d'imposition territoriale, et proposa une réclamation solennelle du bureau contre le discours du contrôleur général : elle fut bientôt signée. Tous les autres bureaux, même celui du comte d'Artois, prirent la même mesure.

Disgrâce de Calonne.

Ces réclamations furent rendues publiques: le roi avait consenti à leur publicité. Ceux des notables qui approchaient le plus souvent de sa personne ne l'abordaient plus qu'avec un sentiment de crainte. Le roi les rassurait. *Vous me prouvez votre zèle*, disait-il, *en me faisant connaître la vérité dans toute son étendue*. L'opposition ainsi encouragée devint impitoyable contre le ministre. On dénonçait tous les actes de son administration. Sans se souvenir de la guerre d'Amérique, on imputait à Calonne le déficit tout entier.

Loin de lui savoir gré de la franchise de ses révélations, on prétendit qu'il avait dissimulé l'excès du mal avec une infidélité coupable, et que le déficit, au lieu d'être, comme il l'annonçait, de cent douze millions, devait être porté à cent quarante, ou même à cent soixante-dix. L'alarme se répand à la cour. Comment réparer le coup porté au crédit public, à la dignité de la couronne? Voici l'expédient qu'on présente au chef d'une monarchie que, depuis plus d'un siècle, l'on regardait comme absolue.

« L'opposition de l'assemblée, lui disait-on, » n'est dirigée que contre un ministre prodigue, et peut-être prévaricateur. N'est-il » pas naturel que les notables, avant de » faire des sacrifices importans au nom des » corps auxquels ils appartiennent, exigent » quelque garantie? Le caractère de M. de » Calonne, et, ce qui est encore pis, sa renommée, repoussent toute confiance. C'était une grande faute que de convoquer » les notables : c'en serait une plus grande » de les renvoyer sans avoir obtenu d'eux » de grandes concessions. Que fait le roi » d'Angleterre? il cède au parti de l'opposition et s'en fait un nouvel instrument; il » satisfait les plus ambitieux et les enchaîne

» à ses desseins. Voilà l'exemple qu'il faut » suivre. »

C'étaient des notables qui tenaient au roi un tel langage; ils répondaient des dispositions de toute cette assemblée, si on éloignait un ministre dangereux. Le roi n'était plus soutenu que par une sorte de pudeur contre sa faiblesse. Il était abattu lorsque Calonne lui apportait son travail; il lui disait de temps en temps quelques mots affectueux, comme pour s'excuser d'avance d'une résolution qu'il n'avouait pas encore. Le contrôleur général interprétait ces mots comme de nouveaux témoignages de faveur, et tâchait de décider le monarque à punir les intrigues du garde-des-sceaux. Le roi se montrait indigné de la conduite de Miroménil, qui conspirait avec le parlement pour aggraver sa détresse : il eut le courage de s'en venger. Le 8 avril, le baron de Breteuil vint demander au garde-des-sceaux sa démission. Calonne croyait triompher : le lendemain le baron de Breteuil vint lui demander sa démission à son tour.

Le président de Lamoignon était nommé garde-des-sceaux. Fourqueux, vieux conseiller d'état, succédait ou plutôt paraissait succéder à Calonne. L'opinion publique cé-

lébra la victoire qu'elle venait de remporter, et ne voulut pas en examiner les suites. L'ivresse aurait été complète, si l'on eût appris en même temps que Necker était rappelé au ministère. Mais ce bonheur ne paraissait que différé. *Demandons-le bien souvent*, disaient ses partisans, *et nous l'obtiendrons.*

Séance des notables, du 27 avril 1787.

Le calme a reparu dans l'assemblée des notables. Aider le roi est devenu le vœu commun. Les sacrifices qui tout-à-l'heure paraissaient effrayans, semblent légers. Comme on croit le mal plus grand qu'il n'était annoncé, on ajoute au remède. L'impôt territorial, établi sans aucun égard pour les anciens priviléges, est insuffisant pour combler le déficit; on vote encore un impôt du timbre, dont le bénéfice est estimé à trente millions. On invite le roi, et tous les princes qui président les bureaux, à faire de grandes réductions dans leurs maisons et leurs dépenses. Jamais la vertu de l'économie n'a été en si grande recommandation parmi les Français. Il s'agit de ne pas manquer aux engagemens de l'état: l'honneur s'est réveillé. Ce sentiment et celui de la plus tendre affection pour la famille royale se sont produits dans la séance du 27 avril, présidée par le roi. Une réunion si touchante

est l'ouvrage de l'archevêque de Toulouse; il en reçoit le prix : il entre comme par droit de conquête au ministère, sous le titre de *chef du conseil des finances*. Son début était brillant; nous verrons comment il le soutiendra.

Les réformes s'effectuent. Le roi renonce avec facilité à différens genres de pompe dont il n'avait jamais senti que la gêne. Dans la maison de la reine et dans celles des princes on congédie d'anciens serviteurs. On ose même retrancher des traitemens considérables à des hommes d'un puissant crédit, tels que les ducs de Coigny et de Polignac. Ceux-ci ne se soumettent pas sans murmures : ils crient à l'amitié trahie. « Le roi » et la reine, disaient-ils, devaient un autre » prix à notre dévouement. » L'archevêque de Toulouse, la reine et le monarque lui-même s'efforcent d'apaiser leur colère en leur montrant combien il importe de satisfaire au vœu des notables.

On a tout obtenu de cette assemblée. Louis éprouve la satisfaction d'un homme qu'une main secourable a retiré d'un précipice. La dernière séance des notables, celle du 25 mai, est consacrée à des félicitations ré-

Clôture de l'assemblée des notables, 25 mai 1787

ciproques. Le roi les remercie autant de leur opposition précédente que de leur docilité actuelle. Le garde-des-sceaux Lamoignon fait un résumé des travaux des notables. Voici les principaux résultats qu'il annonce :

« ..... Tout sera réparé sans secousse, » sans bouleversement des fortunes, sans » altération dans les principes du gouver- » nement, et sans aucune de ces infidélités » dont le nom ne doit jamais être proféré » devant le monarque de la France.

» L'univers entier doit respecter une na- » tion qui offre à son souverain de si pro- » digieuses ressources, et le crédit public » devient plus solide aujourd'hui que ja- » mais, puisque tous les plans proposés » dans cette assemblée ont eu pour base » uniforme la religieuse fidélité du roi à » remplir ses engagemens.

» Pour atteindre à un but si digne de » sa sollicitude, le cœur du roi a été pro- » fondément affecté de la nécessité d'éta- » blir de nouveaux impôts; mais des sacri- » fices dont Sa Majesté abrégera fidèlement » la durée, n'épuiseront pas un royaume » qui posséde tant de sources fécondes de » richesses, la fertilité du sol, l'industrie

» des habitans, et les vertus personnelles
» de son souverain.

» La réforme arrêtée ou projetée de
» plusieurs abus, et le bien permanent que
» préparent de nouvelles lois concertées
» avec vous, Messieurs, vont concourir
» avec succès au soulagement actuel des
» peuples.

» La corvée est proscrite; la gabelle est
» jugée; les entraves qui gênaient le com-
» merce intérieur et extérieur seront dé-
» truites, et l'agriculture, encouragée par
» l'exportation libre des grains, deviendra
» de jour en jour plus florissante.

» Les nouvelles charges des peuples fini-
» ront avec les besoins qui les font naître.

» Le roi a solennellement promis que le
» désordre ne reparaîtrait plus dans ses finan-
» ces, et Sa Majesté va prendre les mesures les
» plus efficaces pour remplir cet engage-
» ment sacré dont vous êtes les dépositaires.

» Une nouvelle forme dans l'administra-
» tion, sollicitée depuis long-temps par le
» vœu public, et récemment recommandée
» par les essais les plus heureux, a reçu
» la sanction du roi et va régénérer tout
» son royaume.

» L'autorité suprême de sa majesté accor-

» dera aux administrations provinciales les » facultés dont elles ont besoin pour assu- » rer la félicité publique. Les principes de » la constitution française seront respectés » dans la formation de ces assemblées, et » la nation ne s'exposera jamais à perdre » un si grand bienfait de son souverain, » puisqu'elle ne peut le conserver qu'en » s'en montrant toujours digne.

» L'évidence du bien y réunira tous les » esprits. L'administration de l'état se rap- » prochera de plus en plus du gouverne- » ment et de la vigilance d'une famille » particulière, et une répartition plus équi- » table, que l'intérêt personnel surveillera » sans cesse, allégera le fardeau des im- » positions.

» Pour rendre à jamais durables dans » son royaume les utiles résultats de vos » travaux, le roi va imprimer à tous ses » bienfaits le sceau des lois.

» Sa Majesté désire que le même esprit » qui vous anime, Messieurs, se répande » dans les assemblées qu'elle daigne honorer » de sa confiance, et elle espère qu'après » avoir montré sous ses yeux un amour si » éclairé du bien public, vous en dévelop- » perez le germe dans toutes ses provinces. »

L'archevêque de Toulouse est loin de s'exprimer avec la supériorité d'un homme sûr des ressources de son génie et de celles de l'état. Son discours est vague : on y reconnaît tous les signes d'un esprit embarrassé. Diverses harangues ranimèrent la satisfaction de l'assemblée. Chacun des notables, en se retirant, répétait ces belles paroles que, dans un discours fort animé, le premier président de la chambre des comptes, Nicolaï, avait empruntées de Montesquieu : *Je rends grâce au ciel de ce qu'il m'a fait naître dans le siècle et sous le gouvernement où je vis, et de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer.*

On s'attendait que le roi, le lendemain de la clôture de l'assemblée des notables, en signifierait avec autorité toutes les résolutions au parlement de Paris, et que dans un lit de justice tenu à Versailles même, il prescrirait l'enregistrement prompt et passif de tant d'édits importans. Le péril éminent des finances, la nécessité de se relever aux yeux de cabinets jaloux qui jouissaient sans doute de tant d'aveux pénibles, les suffrages presque unanimes des hommes les plus distingués de l'état, tout semblait autoriser le monarque à prévenir, par une mesure absolue, une

résistance qui, réprimée trop faiblement et trop tard, pouvait amener la chute du trône; il était encore temps d'opposer à l'esprit d'indépendance les inspirations du patriotisme. Le parlement, qui n'était pas préparé à une opposition active et périlleuse, n'eût demandé peut-être que de nobles motifs pour justifier sa prompte obéissance, et il eût affecté l'enthousiasme pour ne pas avouer la crainte. L'archevêque de Toulouse commença par déceler la sienne. Les édits furent successivement et même à d'assez longs intervalles présentés au parlement de Paris, comme pour essayer sa docilité et ne pas effaroucher son orgueil. Tout le prestige causé par l'assemblée des notables se dissipa au bout de quelques jours. La noblesse de province se plaignait d'avoir été trahie par la noblesse de cour. Le clergé était encore plus mécontent des prélats qui l'avaient représenté dans l'assemblée des notables. L'avarice était à son aise depuis qu'elle pouvait prendre les couleurs de la liberté. Beaucoup d'hommes, étrangers aux intérêts de ces deux ordres, et qui même en étaient les ardens ennemis, étaient fâchés de voir finir le combat. La révolution financière que les édits du roi allaient consommer était dans leurs principes; mais

ce qu'ils désiraient le plus sans se l'avouer à eux-mêmes, c'était une révolution politique. On regrettait qu'une opposition dont on s'était amusé ou enorgueilli se fût terminée au renvoi de Calonne. Enfin, on avait attendu un grand mouvement de la nation, et l'on ne voyait qu'une intrigue de cour. On se demandait avec une sorte d'embarras et de pudeur ce que penseraient les Anglais d'une opposition si futile et si promptement avortée. Telle était alors la disposition des esprits, qu'on cherchait bien moins à être un peuple heureux qu'à n'être plus un peuple d'esclaves aux yeux des Anglais.

Impôt du timbre présenté au parlement de Paris.

juin 1787.

Le parlement avait enregistré sans beaucoup de difficultés deux des édits préparés par l'assemblée des notables, et dont les dispositions étaient fort contraires à ses principes : par le premier, la corvée était supprimée une seconde fois : le second établissait la liberté de la circulation intérieure et de l'exportation des grains hors du royaume. Le parlement voulait ménager ses forces pour résister à l'établissement des impôts : c'était celui de la subvention territoriale qui lui déplaisait le plus; mais il ne pouvait le repousser sans réclamer les priviléges de la noblesse et du clergé, et par-là il risquait de

s'aliéner la plus grande partie de la nation. Loménie de Brienne eut la maladresse de tirer le parlement de cet embarras : ce fut l'impôt du timbre qu'il lui présenta d'abord. Un impôt du même genre avait servi de prétexte au soulèvement des colonies anglaises contre leur métropole. Les orateurs du parlement de Paris étaient fiers d'avoir à répéter les raisonnemens des publicistes américains.

A peine a-t-on appris dans le public que le parlement se prépare à soutenir le choc le plus vif et le plus opiniâtre contre la cour, tout s'empresse autour des magistrats qui ont engagé l'action. Ils excitent particulièrement l'enthousiasme des jeunes avocats, des étudians en droit et des clercs de procureurs, corporation nombreuse, et qui, sous le nom de *basoche*, prit à différentes époques des troubles de la France une organisation presque militaire. La multitude se sent attirée au palais par des symptômes de tumulte. Ceux qui ne possèdent rien se plaignent des vexations que va causer l'impôt du timbre. A chaque séance que le parlement consacre à cette affaire d'état, la salle immense où circulent les hommes du barreau se remplit de curieux, ou plutôt d'acteurs

de toute espèce. D'insolentes vociférations intimident les vieux conseillers; il en était plusieurs qui, turbulens dans leur jeunesse, avaient appris, par l'âge et par la persécution du chancelier Maupeou, à ne plus porter de défi au gouvernement. On jette des couronnes de laurier aux orateurs fougueux qui dénoncent le ministre. On affecte une profonde vénération pour quelques vétérans du jansénisme, rigides partisans de l'économie publique et privée; ceux-ci étaient toujours portés à croire que mille désordres se passaient dans une cour où régnaient le luxe et la dissipation. Les ducs et pairs se rendent à ces assemblées : on applaudit avec transport ceux d'entre eux qui se prononcent contre la cour, et c'est le plus grand nombre. Le nom de d'Eprémesnil est dans toutes les bouches; il jouit du bonheur d'être l'idole du peuple, tandis qu'il défend les droits de la noblesse.

Comment la multitude s'était-elle sitôt mise en mouvement pour une cause qui n'intéressait que les grands? C'est une question qui mériterait l'examen de l'histoire, mais qu'il lui est bien difficile de résoudre aujourd'hui. L'Angleterre commençait-elle à user de terribles représailles pour le soulè-

vement de ses colonies et la guerre d'Amérique? Tout porte à le penser. On ne peut encore indiquer d'une manière positive les noms, les ressources et les intrigues des agens qu'elle employait. Ces sortes de renseignemens ne sont guère fournis à l'histoire qu'à une longue distance; il faut les chercher surtout dans des correspondances diplomatiques, qui sont livrées fort tard aux recherches des observateurs curieux. Les mouvemens de la multitude avaient encore un autre mobile.

Le duc d'Orléans, pendant l'assemblée des notables, n'était point encore sorti du calme apathique avec lequel il paraissait soutenir la froideur de la cour et le mépris du peuple. Il était même de tous les princes celui qui avait pris le moins de part à une délibération si importante et si nouvelle. Il affectait d'aller à la chasse les jours où l'opposition contre le ministre Calonne semblait le plus animée. Une spéculation qu'il avait faite immédiatement après la mort de son père, avait indigné contre lui les habitans de Paris, quoiqu'elle fût de nature à augmenter la splendeur de cette capitale : ils n'avaient pu voir sans douleur sacrifier les vieux arbres du Palais-Royal. On condamnait d'avance les galeries spacieuses

qui allaient les remplacer, et qui, malgré une construction peu élégante, offrent aujourd'hui un des marchés les plus brillans de l'Europe. On plaignait les propriétaires des maisons voisines, que le duc d'Orléans n'indemnisait pas. Quand on le vit cupide, on se souvint encore mieux de toutes les accusations qui l'avaient représenté comme un lâche. Persécuté par de sanglantes épigrammes, et quelquefois insulté, il montrait le plus profond dédain pour l'opinion publique. Cette indifférence était simulée : les plus grands excès ne pouvaient l'étourdir sur l'espèce d'abjection qui le suivait au milieu de ses immenses richesses. On lui persuada que c'était la cour même qui excitait contre lui le public. Il en fut plus animé à se venger de la cour, et il saisit le moment où ses intrigues ne seraient point aperçues au milieu d'une effervescence générale.

Ce prince, après la clôture de l'assemblée des notables, se fit des partisans dans le parlement de Paris. Ses affidés avaient des relations assidues avec de jeunes conseillers qu'animaient l'amour de la liberté, et surtout le désir de produire leurs talens avec éclat. « Ce beau mouvement, leur disait-on, » se bornera-t-il, suivant l'usage, à de troi- » sièmes remontrances, ou même à des pro-

» testations contre un enregistrement forcé ?
» Si l'on ne s'écarte pas de la marche ordi-
» naire, le gouvernement réduira les cours
» souveraines à n'être plus que des cours de
» judicature; elles perdront toute considé-
» ration en perdant leur concours à l'auto-
» rité législative. Quoique la nation sente
» plus que jamais le besoin d'opposer des li-
» mites à l'autorité royale, on saura lui faire
» illusion avec des assemblées de notables.
» Ne peut-on répondre par un piége habile
» au stratagème par lequel la cour élude
» l'opposition des parlemens? »

Nous allons voir bientôt quel redoutable stratagème fut imaginé pour embarrasser la cour. Sans nous arrêter à montrer ici tous les différens mobiles qui pouvaient agir sur le parlement, indiquons au moins le caractère des deux principaux chefs de l'opposition.

Portrait de d'Eprémesnil.

D'Eprémesnil avait cette chaleur d'âme qui semble annoncer l'énergie du caractère, mais qui n'en est souvent qu'un indice trompeur. Doué de plusieurs qualités brillantes de l'esprit, il était tout-à-fait privé de la plus nécessaire à un homme d'état, de celle qui saisit l'ensemble d'un plan et montre un but déterminé. Ses connaissances étaient variées, mais superficielles. Il les faisait valoir avec

beaucoup d'art : c'était un séducteur qu'on séduisait sans peine. On le conduisait, et c'était lui qui paraissait tout conduire. Il parlait avec une étonnante facilité, mais il ne lui était donné d'être éloquent que lorsqu'il avait à montrer du courage. Il chercha les périls pour avoir plus souvent des effets d'éloquence. Ce chef d'opposition était l'homme le plus gai, le plus confiant, le plus simple : l'agitation l'amusait. On eût dit, dans le temps même où il troublait toute la France, qu'il n'avait d'autre pensée que celle de se bien tirer d'une situation dramatique. Dans ses emportemens contre la cour, il se croyait le sujet le plus fidèle du roi ; en compromettant beaucoup les intérêts et même l'existence de sa compagnie, il en était le partisan le plus fougueux.

Duport, qu'une étroite amitié unissait alors à d'Epréménil, était d'un esprit et d'un caractère tout-à-fait opposés. Fortement imbu des principes philosophiques, il en exagérait toutes les conséquences, et ne souffrait pas qu'on les admît avec des restrictions. Quoique très-jeune, il n'avait rien de la jeunesse : ses mœurs étaient austères, son esprit froid, son caractère imperturbable. Il mettait son orgueil à ne servir d'instrument à per- Portrait de Duport.

sonne, et voulait que les plus grands personnages servissent ses desseins : il y réussissait souvent. Avec l'esprit de parti le plus déterminé, il n'avait nul esprit de corps : tandis qu'il animait le parlement contre la cour, il prévoyait la chute de cette compagnie et méditait une réforme générale de l'ordre judiciaire.

Pendant quelques semaines, l'opposition du parlement avait peu déplu à l'archevêque de Toulouse, parce que les magistrats paraissaient avoir pour objet principal de poursuivre Calonne, même depuis sa disgrâce, et de lui ôter tout espoir de retour au ministère. A chaque séance on révélait les abus et l'infidélité de son administration : on parlait même d'instruire son procès. Le roi crut peut-être sauver son ancien ministre en lui donnant de nouveaux signes de colère : il lui retira le cordon du Saint-Esprit et l'exila en Lorraine; mais l'orage excité contre lui n'était pas encore calmé. Necker, dans de volumineuses brochures, lui imputait le déficit tout entier. Calonne passa en Angleterre, et de là il répondit à Necker et au parlement : il mit beaucoup d'esprit, de grâce et de modération dans son apologie. La carrière de cet homme d'état eût été plus longue et plus

heureuse, s'il avait commencé par mériter une bonne renommée.

On aura de la peine à croire comment fut proféré, au sein du parlement, le mot d'*Etats-généraux*. Il était question de demander au gouvernement des états pour justifier les dépenses. Un conseiller, qu'on savait être lié avec le duc d'Orléans, et qui avait l'habitude de donner une tournure plaisante à ses pensées les plus hardies, coupe la délibération par ces mots : « Vous demandez des états ; » ce sont les *états-généraux* qu'il faut demander. » Le rire qu'excite ce pitoyable jeu de mots a couvert la témérité de la proposition : c'est ce que voulait sans doute son auteur ; il s'explique, et fait entendre qu'il s'agit d'embarrasser la cour. Deux orateurs le secondent avec plus de gravité. Les jeunes conseillers sont charmés d'avoir une telle réponse à faire à l'assemblée des notables. Les jansénistes éprouvent pour la première fois des doutes sur la légitimité de l'enregistrement des impôts par les cours souveraines. Cependant on hésite, on n'ose prononcer son assentiment : cette question sera examinée de nouveau. A peine le public est-il instruit de la grande proposition qui vient d'être faite, qu'il la trouve sublime. On connaît le

Le parlement demande les états-généraux.

gouvernement, et l'on sait tout ce qu'il est possible d'arracher à sa faiblesse.

Une seconde séance a déjà promis davantage pour la convocation des états-généraux. Les pairs se sont rendus au parlement. Parmi eux se trouvent plusieurs des notables, et ceux-là même paraissent désirer une véritable assemblée nationale. L'esprit du parlement a changé : tout le pousse hors de ses vieilles maximes. Quelques orateurs cherchent à modérer les esprits, en traçant le tableau des débats stériles ou sanglans qui ont presque toujours suivi les états-généraux. L'enthousiasme répond par ces mots qu'alors on appliquait à tout : *Les temps sont bien changés !* Rien ne paraissait plus gothique que la prudence : toute objection était regardée comme une insulte à un siècle de lumières. Si quelques vieux magistrats, et surtout les présidens, représentent que le parlement lui-même aura à rendre compte aux états-généraux de la manière dont il a su se substituer aux droits de la nation, d'Éprémesnil leur répond que les états-généraux ne peuvent manquer de sceller une alliance intime avec les parlemens; qu'ils sentiront la nécessité d'établir ces grands corps les sur-

veillans de tout ce qui se passera dans les longs intervalles de leur convocation ; qu'ainsi sera remplie une grande lacune des constitutions du royaume, et que les parlemens pourront opposer à des volontés arbitraires, non un droit contesté, mais un droit émané de la source la plus pure. Ainsi, après l'exemple de Calonne, renversé par ceux même auxquels il avait procuré l'insigne honneur de figurer dans l'assemblée des notables, d'Eprémesnil comptait, et pour lui-même et pour son corps, sur la reconnaissance des états-généraux. On rapporte qu'un conseiller lui fit cette apostrophe prophétique : « La » Providence punira vos funestes conseils » en exauçant vos vœux. » A une faible majorité, le parlement, toutes les chambres assemblées, et assisté par les pairs, décida que dans de troisièmes remontrances contre les impôts du timbre et la subvention territoriale, on déclarerait au roi que les états-généraux ont seuls le droit de consentir aux impôts, et que le parlement reconnaît son incompétence pour enregistrer les édits qui les établissent.

Cependant, pour n'être pas entraîné trop loin dans une mesure dont il voulait seulement faire une menace, le parlement chargea de la rédaction de ces troisièmes remon-

trances le conseiller Ferrand, qui s'était le plus opposé à la demande des états-généraux. Mais les ménagemens que put imaginer sa prudence n'empêchèrent pas les Français d'entendre comme un grand coup de foudre le mot d'*états-généraux* prononcé par le parlement; ce coup de foudre leur paraissait purifier l'atmosphère. La cour en frémit; elle avait été loin de deviner ce point d'attaque. Le roi feignit de n'avoir pas entendu le mot d'*états-généraux*, et se fit l'effort de venir ordonner, dans un lit de justice, l'enregistrement de l'impôt du timbre et de la subvention territoriale. Une simple protestation contre cet enregistrement forcé eût paru de la faiblesse : le parlement, le lendemain du lit de justice, usa d'une formule nouvelle, et déclara nul tout ce qui s'y était fait.

Monsieur et le comte d'Artois avaient été chargés d'aller ordonner le même enregistrement, l'un à la chambre des comptes, l'autre à la cour des aides. Le peuple de Paris salua de mille acclamations le premier de ces princes, qui prenait quelque plaisir à se laisser soupçonner d'opposition contre la cour. Le comte d'Artois fut accablé d'outrages : un bruit de sifflets et mille vociférations injurieuses le poursuivaient dans sa voiture.

Un attroupement se forma autour de lui quand il descendit les degrés du Palais. Le chevalier de Crussol, capitaine de ses gardes, fit le commandement : *Haut les armes!* On vit au même instant la foule saisie de terreur s'échapper par toutes les issues.

Pendant plusieurs jours, l'agitation qu'on entretenait dans les esprits fit craindre un soulèvement général. Le gouvernement ordonna la translation du parlement à Troyes, et tout se tint immobile. Les magistrats obéirent; mais les avocats et les procureurs se gardèrent bien de les suivre dans ce nouveau séjour. L'anarchie qu'amenait une situation si violente, allait s'augmenter par l'interruption du cours de la justice.

Exil du parlement à Troyes.

Des embarras politiques commençaient à se déclarer dans ces circonstances fatales. L'Angleterre se tenait déjà prête à humilier un gouvernement qui venait d'avouer un déficit annuel de cent quarante millions, et qui se laissait refuser les moyens de le couvrir.

Tableau de l'Europe en 1787 et 1788

Le calme profond dont les deux hémisphères avaient joui, pendant cinq années, commençait à être vivement menacé par l'ambition de la Russie, par les intrigues vindicatives de l'Angleterre et par les troubles de la Hollande et des Pays-Bas. De nou-

velles oscillations dans la balance de l'Europe annonçaient que la France en maintenait l'équilibre avec moins de vigueur et de dignité.

Mort du grand Frédéric.

L'Europe venait de perdre son plus glorieux modérateur : Frédéric II était mort le 17 août 1786. Infidèle, dès son avénement au trône, à tous ses vœux philantropiques, aux promesses qu'il avait faites pour le repos des nations, ce grand homme voulut les accomplir au moins dans ses dernières années. Il eut assez de force dans le caractère pour profiter du moment où il avait acquis assez de puissance et de gloire, et le repos de Frédéric devint celui du monde. Cependant il n'était pas sans inquiétude sur l'état futur d'une monarchie qui devait son principal éclat à la grandeur de son nom ; il s'était occupé à laisser à son successeur les ressources d'un trésor opulent, comme le meilleur point d'appui d'une puissance fragile. Sa prévoyance fut bien trompée : ce fut un prince prodigue qui lui succéda. Frédéric Guillaume II montait sur le trône de son grand-oncle avec un vif désir d'égaler ses exploits. Doué de plusieurs qualités brillantes, il n'avait point l'énergie qui aurait pu en faire des vertus. Sa taille, sa figure, semblaient annoncer un homme fait pour régner ; mais timide à la cour de

Portrait de Frédéric-Guillaume.

Frédéric II comme le sont ordinairement les héritiers des monarques absolus, il n'osa rien vouloir pendant toute sa jeunesse, et quand il régna il n'eut que des volontés incertaines. Les passions se combattaient en lui : aucune ne prenait sur son caractère un empire constant. Quelquefois il cédait à toutes les voluptés; d'autres fois il était susceptible de l'amour le plus romanesque. Tantôt il s'annonçait comme un roi chevalier; tantôt il affectait d'être initié aux combinaisons les plus perfides de la politique. On le voyait un jour monarque impérieux, et le lendemain le maître le plus facile. Sa bravoure était brillante; sans être ambitieux, il voulait être guerrier. Il avait le trésor le plus riche de l'Europe, et croyait en avoir l'armée la plus redoutable. Ces deux motifs de confiance allaient le précipiter dans les entreprises les plus téméraires.

L'empereur d'Autriche Joseph II se voyait encore loin de ce degré de gloire où le grand Frédéric avait pu s'arrêter. Les réformes précipitées qu'il entreprenait dans ses états ne suffisaient pas à l'agitation de son caractère. Il tournait ses regards vers l'Orient, et la Turquie européenne lui parais- Joseph II.

sait l'objet d'un partage plus noble et beaucoup plus important que la Pologne. Le comte de Vergennes avait su long-temps contenir en lui des pensées que réprouvait l'intérêt de la France; mais depuis la mort de ce ministre que Louis XVI opposait à l'Autriche, à la reine, à sa propre faiblesse, et surtout depuis les troubles politiques de la France, Joseph II se croyait affranchi de tout surveillant importun. Il se rapprocha de la Russie, prodigua des témoignages d'admiration à Catherine, et résolut d'avoir avec elle une entrevue. Cette rencontre de deux puissans souverains, qui se promettaient de fouler les débris de l'empire Ottoman, eut lieu dans l'antique Tauride. Pendant plusieurs mois, l'Europe retentit des détails merveilleux de cette entrevue et du voyage triomphant de l'impératrice Catherine à travers la Crimée, sa nouvelle conquête.

Voyage de Catherine II dans la Crimée.

1787.

Potemkin avait succédé auprès de l'impératrice Catherine à tout le crédit des Orloff. Elle crut ne régner véritablement qu'au moment où elle put s'affranchir de la tutelle de deux hommes auxquels elle devait trop, et dont la vue lui rappelait sans cesse

le crime qu'elle voulait faire oublier à l'Europe, à sa conscience. Potemkin, qu'elle avait tiré d'un état obscur pour l'élever aux plus éminentes dignités, ne pouvait lui inspirer d'ombrage; elle se conformait, avec la déférence d'une femme subjuguée, aux conseils politiques et même aux caprices de son ministre. Celui-ci, inquiet sur la durée d'une faveur que de jeunes rivaux pouvaient lui enlever subitement, cherchait à se rendre nécessaire. L'inaction politique où l'on présumait que la France serait long-temps retenue, l'animait à poursuivre des plans de conquête que la Russie, depuis les exploits de Munich, avait rarement interrompus. Catherine II fut invitée par lui à visiter la Crimée dans l'appareil le plus imposant, à y conduire son petit-fils Constantin pour le couronner et le montrer aux peuples de la Grèce comme le futur empereur d'Orient (1). Potemkin profita de ce voyage pour éblouir sa souveraine par une suite d'enchantemens. Il n'avait cessé de l'entretenir des merveilles

(1) Cette partie du projet de Potemkin n'eut pas lieu, parce que le jeune prince Constantin tomba malade. On eut le temps de réfléchir sur l'extrême imprudence de ce couronnement.

que son administration vigilante avait opérées dans la Crimée. Il fit plus de dépenses pour offrir à ses regards de vains simulacres d'industrie et de prospérité, qu'il n'en aurait fallu pour achever de solides établissemens. Ce courtisan eut recours à des moyens tout-à-fait semblables à ceux qu'emploient les décorateurs du plus pompeux de nos spectacles pour procurer l'illusion d'un moment. Sur une grande partie de la route, un double amphithéâtre de collines offrait une grossière apparence de villes et de villages récemment bâtis; quand on n'avait pas eu le temps d'achever des murailles, on les montrait peintes sur des cartons. On figurait de la même manière des citadelles et des arsenaux. Le *knòut* avait forcé au loin de misérables Tartares à venir se présenter, au devant de ces feintes habitations, avec l'air de l'aisance et de la joie. De nombreux troupeaux venus de quatre cents lieues erraient sur les penchans de ces collines. Catherine se laissait tromper afin, sans doute, de tromper l'Europe sur les ressources de son empire. Quand elle arriva dans la ville de Cherson, qui s'élevait avec assez de promptitude, Potemkin lui fit lire sur un arc triomphal une inscription grecque

qui rappelait à Catherine et divulguait à l'Europe ses projets ambitieux : *c'est ici le chemin qui conduit à Byzance.*

Le charme de ces fêtes s'augmenta quand on vit arriver à Cherson l'empereur d'Autriche et le roi de Pologne. Catherine s'occupa peu d'un ancien favori auquel elle avait donné un trône, mais qu'elle avait ensuite navré d'humiliations et de chagrins. Elle mit tous ses soins à séduire un monarque qui, depuis plus de quinze ans, cherchait une gloire éclatante et n'en obtenait qu'une médiocre. Comme il est difficile à des souverains de conduire une négociation par eux-mêmes, Catherine et Joseph II semblaient plus occupés de se plaire que de concilier leurs intérêts politiques. L'un et l'autre avaient auprès d'eux des courtisans aimables et spirituels qui diversifiaient à l'infini les fêtes et les surprises. Tandis que tout s'attristait en France, la gaieté française était transportée dans cette Tauride, qui ne rappelle à notre imagination que des usages féroces.

Deux souverains qui se disposaient à ébranler le monde, se servaient de notre langue, de notre politesse, de notre galanterie, de nos jeux, pour préluder à leurs sanglans desseins.

Tous les rois de l'Europe avaient plus de confiance et d'orgueil depuis que le roi de France subissait une première humiliation, présage de malheurs plus terribles. Ils montraient pour lui une froide compassion, voisine du dédain, et ne se doutaient pas qu'ils seraient humiliés à leur tour. Cependant ce fut à Cherson même que Joseph II reçut la première nouvelle d'un événement qui allait commencer les malheurs de l'Autriche : la révolte du Brabant (1). Il s'efforça cependant

(1) Le prince de Ligne a fait, dans plusieurs lettres adressées à une dame française, un tableau très-vif et très-spirituel du voyage de l'impératrice Catherine et de Joseph II en Crimée. Je vais en extraire quelques circonstances importantes pour l'histoire.

« Je crois encore rêver quand, dans le fond d'une » voiture à six places, qui est un vrai char de triomphe orné de chiffres en pierres brillantes, je me » trouve assis entre deux personnes sur les épaules » desquelles la chaleur m'assoupit souvent, et que » j'entends dire, en me réveillant, à l'un de mes » camarades : — J'ai trente millions de sujets, à » ce qu'on dit, en ne comptant que les mâles. — Et » moi vingt-deux, répond l'autre, en comptant » tout. — Il me faut, ajoute l'une, au moins une » armée de six cent mille hommes, depuis Kamts-

de dissimuler ses inquiétudes devant une souveraine qui, au milieu d'entretiens gais et frivoles, épiait les pensées de son nouvel ami,

» chatka jusqu'à Riga. — Avec la moitié, répond
» l'autre, j'ai juste ce qu'il me faut.

» Ségur vous mandera combien ce camarade impérial lui a plu. Ségur a plu, en revanche, beaucoup à l'Empereur. Ce monarque enchante tous ceux qu'il voit. Dégagé des soins de son empire, il fait le bonheur de ses amis par sa société. Il n'a eu qu'un petit moment d'humeur, l'autre jour, lorsqu'il a reçu des nouvelles de la révolte des Pays-Bas. Tous ceux qui avaient des terres en Crimée, comme tous les mourzas, et ceux à qui l'impératrice en a donné, comme à moi, par exemple, lui ont prêté serment de fidélité. L'empereur est venu à moi, et, me prenant par le ruban de ma toison, il m'a dit : « Vous êtes le premier de l'ordre qui ait prêté serment avec des seigneurs à barbe longue. — Il vaut mieux, lui dis-je, pour votre majesté et pour moi, que je sois avec les gentilshommes tartares qu'avec les gentilshommes flamands.

» Nous passons en revue, en voiture, tous les Etats et les grands personnages. Dieu sait comme nous les accommodons ! — Plutôt que de signer la séparation de treize provinces, comme mon frère George, dit Catherine II avec douceur, je me serais tiré un coup de pistolet. — Et plutôt que de donner ma démission, comme mon frère et beau-frère, en convoquant et rassemblant la nation

et se disposait à profiter de ses embarras. En la reconduisant jusqu'à Moscou, il vit toutes les scènes pompeusement ridicules que Potemkin avait disposées pour le retour de l'impératrice. Il feignait d'admirer tant de créa-

» pour parler d'abus, je ne sais pas ce que j'aurais » fait, dit Joseph II.

» Ils étaient aussi du même avis sur le roi de » Suède, qu'ils n'aimaient pas, et que l'empereur, » disait-il, avait pris en guignon en Italie, à cause » d'une robe de chambre bleue et argent, avec une » plaque de diamans. L'un et l'autre convinrent qu'il » a de l'énergie, du talent et de l'esprit. — Oui, » sans doute, leur dis-je en le défendant, puisque » les bontés qu'il m'a témoignées, et un grand ca- » ractère que je lui ai vu déployer, m'attachent à » lui. Votre majesté devrait bien empêcher un li- » belle affreux dans lequel on ose traiter comme un » don Quichotte un prince bon, aimable et doué » de génie.

» Leurs majestés impériales se tâtaient quelque- » fois sur les pauvres diables de Turcs. On jetait » quelques propos en se regardant. Comme amateur » de la belle antiquité, et d'un peu de nouveautés, » je parlais de rétablir les Grecs; Catherine, de » faire renaître les Lycurgue et les Solon. Moi, je » parlais d'Alcibiade; mais Joseph II, qui était plus » pour l'avenir que pour le passé, et pour le positif » que pour la chimère, disait : « Que diable faire de » Constantinople? »

tions subites. L'impératrice lui présentait des pensées plus dignes de son enthousiasme, en l'entretenant du projet de faire revivre la splendeur, les beaux-arts, et même les républiques de la Grèce.

La Porte déclare la guerre à la Russie.

1787.

Toutes les cours de l'Europe supposèrent que l'alliance la plus étroite avait été le résultat de cette longue entrevue, et que la chute de l'empire ottoman y avait été décidée. Loménie de Brienne, qui venait de recevoir le titre de ministre principal, gémit d'un mouvement qui menaçait le plus ancien allié de la France, et ne sut le prévenir par aucun acte de vigueur et de fierté. Le comte de Ségur, ambassadeur de France en Russie, et le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur auprès la Porte Ottomane, firent de concert mille efforts pour détourner l'orage : leur gouvernement n'appuyait point assez leurs négociations pacifiques; elles furent infructueuses.

Traité de commerce entre la France et la Russie.

1786.

L'Angleterre avait avidement saisi l'occasion de se substituer, auprès du divan, à l'influence si long-temps respectée du cabinet de Versailles, et de rompre ou d'affaiblir les nouvelles relations que la France venait de contracter avec la Russie. Depuis nombre

d'années, l'Angleterre était seule en possession du commerce avec ce dernier empire. Le gouvernement français avait échoué dans toutes ses négociations pour obtenir une part active dans ce commerce, où il avait beaucoup à gagner. Enfin, le comte de Ségur réussit à conclure, dans les premiers jours de l'année 1787, un traité de commerce avec la Russie. L'Angleterre en avait pris beaucoup d'ombrage. Comme il était évident que la cour de France ne pourrait refuser quelque appui à la Turquie si la guerre était engagée, le ministère britannique ne doutait pas que cet événement ne changeât les dispositions amicales de la cour de Pétersbourg à l'égard de la France. Enfin l'Angleterre, en témoignant beaucoup de sollicitude pour le salut de la Turquie, espérait que cette puissance verrait désormais en elle sa protectrice la plus zélée, et lui céderait le fructueux commerce du Levant. Elle ne cessait de reprocher au divan son hésitation, ses lenteurs; l'exhortait à prévenir les efforts d'une ligue qui n'était point complètement ourdie, et lui promettait deux puissantes diversions, l'une opérée par le roi de Prusse et l'autre par le roi de Suède. Le signal

fut donné. L'ambassadeur de Russie fut mis aux Sept-Tours, et l'Europe vit avec étonnement la guerre provoquée par une puissance depuis long-temps affaiblie et découragée. Cette audace inattendue déconcerta un peu les projets de ses deux redoutables ennemis. La Russie n'était pas encore tout-à-fait prête, l'Autriche n'avait pas même commencé ses préparatifs. Cette impératrice qui venait de se livrer à tant d'orgueil, et dont l'imagination s'était bercée de tant de projets romanesques, se vit dès le début de la guerre menacée jusque dans sa capitale, et c'était par une nation que depuis quatre-vingts ans la Russie n'avait cessé de vaincre, d'avilir et de dépouiller, la Suède.

Expédition de Gustave III. Il marche sur Pétersbourg

Quatre monarques du Nord se présentaient à la fois comme des imitateurs du grand Frédéric : Joseph II, Catherine II, Frédéric-Guillaume, et Gustave III. Ce dernier, le plus faible de tous ces potentats, était celui qui, par ses qualités personnelles, approchait le plus du héros leur modèle commun. La gloire de la révolution qui avait rendu de l'éclat à sa couronne commençait à vieillir. Des exploits guerriers lui paraissaient nécessaires pour confirmer sa réputation

et son existence politique (1). Il conçut le projet hardi de s'élancer sur ce vaste empire avec la même vélocité qu'autrefois Frédéric II s'était précipité d'abord sur la Silésie et ensuite sur la Saxe. Une flotte le transporta rapidement dans la Finlande. La petite armée qu'il conduisait, en s'avançant sur les frontières de la Russie, ne rencontra point d'ennemis : tous les corps russes étaient en mouvement pour se diriger vers la Turquie. Mais Gustave III fut étonné de sa propre audace, lorsque tout lui en promettait le succès. Il craignait un piége dans la facilité même que l'ennemi lui laissait d'arriver jusqu'à Pétersbourg. Sans doute il n'aurait pu venger,

(1) « Gustave III avait souvent dit qu'*il fallait* » *une guerre pour caractériser un règne*. En vain » le grand Frédéric, son oncle, en le complimentant sur la révolution qui avait augmenté son pou» voir, lui avait recommandé d'être pacifique, et » l'avait averti *que, depuis qu'il existait en Europe* » *quatre monarchies qui pouvaient chacune rassem*» *bler quatre cent mille soldats, un roi de Suède,* » *avec une armée de vingt-cinq mille hommes,* » *ne devait plus espérer de jouer un grand rôle en* » *Europe*. Gustave ne pouvait se résigner au repos, » et il voulait à toute force être conquérant. Ce » n'était pas le ressentiment des anciennes pertes » de la Suède qui l'animait contre la Russie ; il avait

que pendant un bien petit nombre de jours, dans cette capitale, les longs affronts de sa patrie; mais ce triomphe d'un moment eût excité l'enthousiasme des Suédois, et dompté peut-être le ressentiment des nobles, auxquels il avait ravi d'insolens priviléges. Quel effet n'eussent point produit les dépouilles de Pétersbourg étalées dans Stockholm! Une lettre tombée entre les mains de Gustave, mais que le gouverneur russe Michelson avait écrite pour le tromper, lui fit supposer une armée de douze mille hommes qui n'existait pas. Il abandonna son entreprise,

» souvent montré à cette puissance qu'il était prêt
» à s'allier avec elle si elle voulait lui permettre
» d'enlever la Norwège aux Danois; et il promet-
» tait au roi de France une union indissoluble, s'il
» consentait à lui donner les moyens de reprendre
» aux Russes la Finlande et la Livonie. Toute al-
» liance lui était égale, pourvu qu'elle fût offensive
» et laissât le champ libre à ses passions. »

Ce fragment est tiré du *Tableau politique de l'Europe pendant le règne de Frédéric-Guillaume, par M. le comte de Ségur*. L'auteur de cet ouvrage distingué, qui a ranimé parmi nous l'étude de l'histoire, et enseigné l'art de l'écrire avec calme et dignité, s'était trouvé dans la situation la plus favorable pour apprécier les combinaisons politiques. C'est le guide que j'ai le plus suivi.

en s'estimant heureux de ne l'avoir expiée par aucun revers. Quelques années après, il rétablit sa gloire dans une bataille navale qu'il soutint avec une rare intrépidité contre le prince de Nassau (1), devenu amiral de la Russie. On crut à sa bravoure, mais on ne crut plus à son génie.

(1) C'est le prince de Nassau dont j'ai parlé au Cinquième volume de cette Histoire, à l'occasion du siége de Gibraltar. Le prince de Ligne, dans ses Lettres, trace un portrait brillant de ce militaire toujours errant et cité partout pour sa rare intrépidité.

« Je viens de voir gagner quatre batailles navales » à un volontaire qui, depuis l'âge de quinze ans, a » su acquérir de la gloire par des aventures bril- » lantes. Brave et joli petit aide-de-camp d'un » général qui l'employa beaucoup; lieutenant d'in- » fanterie, capitaine de dragons, courtois chevalier, » vengeant les injures des femmes, ou redressant » les torts de la société; quittant, pour faire le » tour du monde, tous les plaisirs, dont il est dé- » dommagé un instant par la reine d'*Otaïti*, en » Asie; tuant des monstres, comme Hercule. De » retour en Europe, colonel d'un régiment d'in- » fanterie française, et d'un régiment de cavalerie » allemande sans savoir l'allemand; chef d'une » expédition, capitaine de vaisseau, presque brûlé » et noyé au service d'Espagne; major-général de » l'armée espagnole, officier-général au service

Prise d'Oczakoff par les Russes.

Potemkin était fort éloigné de prouver le sien dans la guerre qu'il avait allumée contre les Turcs. Il perdit plus de dix mois auprès de la forteresse d'Oczakoff, que des ingénieurs français eussent réduite en moins de trois mois. Il la prit enfin, et ce succès tardif fut souillé du plus horrible massacre. Non-seulement la vaillante garnison de la place fut passée au fil de l'épée, mais les soldats russes égorgèrent pendant trois jours des vieillards, des femmes

» de trois pays dont il ne sait pas la langue, et le
» plus brillant vice-amiral qu'ait jamais eu la Russie.
» On lui refuse l'existence qui lui est due, et il s'en
» est fait une en attendant que les lois lui accordent
» celle qui lui appartient.

» *Nassau-Siegen* par la naissance est devenu
» *Nassau-Sieger* par ses exploits. Vous savez que
» *sieger* en allemand signifie *vainqueur* en français.
» Il a été reconnu à Madrid ancien grand d'Es-
» pagne, sans s'en douter; en Allemagne, il est
» prince de l'Empire, quoique ses états aient été
» donnés à un autre. Si l'injustice ne l'en avait pas
» privé, il aurait dépensé pendant quelque temps
» sur des sangliers, et peut-être des braconniers,
» son caractère fougueux; mais son goût pour le
» danger l'aurait bientôt averti de ce qu'il pouvait
» valoir à la guerre. »

et des enfans. C'était ainsi que s'accomplissaient les brillans projets de Catherine : c'était avec de tels soldats qu'elle espérait faire revivre dans la Grèce les Léonidas, les Thémistocle et les Aristide !

Politique de Pitt.

On apercevait plus directement encore l'influence de l'Angleterre dans les troubles qui venaient d'éclater en Hollande. Une politique trop semblable à celle des princes d'Italie au seizième siècle, et à celle de l'Espagne sous Ferdinand-le-*Catholique* et Philippe II, s'était introduite dans le cabinet de Saint-James. De perfides manœuvres qui tendaient à rompre entre les souverains et les peuples les antiques liens de l'affection et de l'obéissance ; des fraudes politiques d'un genre nouveau, parce qu'elles s'appliquaient à des illusions nouvelles, étaient concertées dans un palais qui fut tant de fois ensanglanté par les passions et les frénésies populaires. C'était le fils de lord Chatam qui suivait ce système artificieux, et cependant il avait hérité de plusieurs des grandes qualités de son père. L'autorité prédominante qu'il reçut au sortir de l'adolescence, et qu'il devait conserver toute sa vie, n'altéra jamais son respect pour les lois et la liberté de son

pays : il servait bien la constitution en servant bien son roi. Il savait dédaigner le faste et se montrer libéral. Occupé d'établir la fortune publique sur de nouvelles bases, il se serait reproché quelques soins donnés à sa fortune particulière. Deux passions qui naissent du pouvoir, l'orgueil et la vengeance, ne troublèrent jamais son âme. Comme il était né dans des temps plus heureux que son père, on pouvait croire que son civisme se concilierait avec des pensées plus généreuses, et qu'il aurait moins d'arrogance insulaire. Son éloquence, facile et persuasive, avait été souvent animée par ces vœux de bienveillance sociale qui ont tant de séduction dans la bouche de l'homme d'état. Que manquait-il donc à Pitt pour se faire bénir du genre humain? Il lui manquait cette magnanimité constante qui défend, même pour les plus chers intérêts de la patrie, tout ce qui s'éloigne de la justice et de la droiture. Il fut perfide pour vouloir trop paraître habile. Il chercha les intrigues pour montrer du génie; mit toutes les puissances en danger, afin qu'il ne se formât plus de ligue contre la domination maritime de l'Angleterre; suscita d'abord des émeutes, puis des soulève-

mens, puis des révolutions; ne s'embarrassa ni de répandre l'or, ni de faire couler le sang; se crut absous de tous les malheurs de l'Europe, si l'Angleterre augmentait ses vaisseaux et ses colonies; se rendit tour à tour l'allié du despotisme et celui de l'anarchie; réchauffa tous les vieux préjugés et se déclara pour plusieurs innovations philosophiques; abusa de tout, même de l'hospitalité et des apparences de la compassion; continua ses froids calculs au bruit des trônes écroulés, et, maudit par tous ceux qu'il avait fait servir d'instrumens à ses desseins, mourut fier et tranquille.

Révolution de la Hollande.

1787.

La révolution de la Hollande fut, en 1787, le premier jeu de sa politique. Les meilleurs citoyens des Provinces-Unies n'avaient pas pardonné au stathouder, Guillaume V, la conduite suspecte qu'il avait tenue pendant la guerre d'Amérique. La maison d'Orange, depuis la révolution de 1747, qui, en rétablissant le stathoudérat, l'avait rendu héréditaire, n'avait cessé de voir son appui dans le gouvernement anglais. Cette politique avait créé pour le stathouder des intérêts contraires à ceux du pays. On s'en aperçut quand une ligue des puissances maritimes se forma

contre l'Angleterre. La question dans cette guerre était, pour la France et pour l'Espagne, de savoir si elles existeraient avec plus ou moins de splendeur. Pour la Hollande, c'était de savoir si elle existerait encore comme une nation indépendante. Le stathouder ne put arrêter, dans ses compatriotes, un noble réveil du patriotisme; il se réserva d'en trahir les efforts. Sa prérogative lui donnait le droit de diriger seul les forces navales de la république; il ne mit que lenteur dans ses préparatifs et qu'ambiguïté dans ses instructions. Le combat de Doggers-Bancks excita l'enthousiasme des Hollandais, et jeta une sombre et scandaleuse tristesse dans la cour de La Haye. Depuis ce moment, toutes les mesures du stathouder eurent une direction lente et suspecte. A peine quelques vaisseaux parurent-ils dans la mer des Indes, où la république possédait encore de magnifiques débris de son ancienne domination. Les gouverneurs et les garnisons des puissantes colonies de la Hollande semblaient rivaliser de précipitation et d'infamie pour signer de lâches capitulations. Le bailli de Suffren, ce héros de notre marine, fut le libérateur des colonies hollandaises;

mais comme la paix fut conclue avant qu'on eût pu connaître en Europe toute l'étendue de ses succès, les Hollandais eurent l'humiliation d'acheter, par un pénible sacrifice, cette paix qui relevait l'orgueil de la France et de l'Espagne : ils cédèrent Négapatnam à l'Angleterre. Secrètement irrités contre le stathouder, et voulant se mettre à l'abri de sa politique mercenaire, ils surent, deux ans après, le forcer à se rapprocher de la cour de France. Un nouveau traité entre ces deux Etats fut conclu en 1785, et le comte de Vergennes ne s'en applaudissait pas moins que des actes les plus brillans de sa politique.

Traité de commerce entre la France et l'Angleterre 1786.

L'Angleterre dissimula son dépit, et ce fut le moment qu'elle choisit pour presser la consommation d'un traité de commerce avec la France. La politique semblait alors avoir changé de principes et de langage; les hommes d'état affectaient de ratifier tous les vœux de la philosophie. C'était un point convenu entre eux, que la prospérité d'une nation est illusoire si elle ne profite à toutes les autres; que les bénéfices du commerce, sujet habituel de discordes entre les peuples, devaient être, au contraire, de nou-

veaux liens d'union et de paix. La France, toujours sincère dans des principes qu'elle trouvait glorieux de faire adopter à toutes les cours, s'abandonnait aux charmes de toutes ces espérances. « Nos manufactures, » disait-on dans ce pays, vont souffrir un » peu ; mais quelle impulsion ne recevront-» elles pas d'une rivalité habituelle d'indus-» trie avec un peuple qui a porté si loin la » perfection des arts mécaniques ! » Quant à l'Angleterre, elle voulait bien accepter les bénéfices prochains de ce traité de commerce; mais, sans doute, elle se réservait de le rompre au moment où la France en recueillerait à son tour des fruits heureux. Je n'énonce point ici une vaine conjecture : la conduite que tint le gouvernement britannique dans les affaires de la Hollande, va montrer combien, sous le voile d'une fraternité nouvelle avec la France, il cherchait avidement toutes les occasions d'humilier et de braver une puissance qu'il n'avait jamais cessé d'envier et de haïr.

Guillaume V se voyait disputer plusieurs des droits qu'il regardait comme la prérogative du stathoudérat. Il avait perdu la majorité dans les états-généraux. Ce qui aug-

mentait ses alarmes, c'était de voir le parti patriotique énoncer des principes assez semblables à ceux des insurgens d'Amérique. Si les patriotes tendaient à limiter son autorité, ce n'était point pour augmenter celle des grands; ils voulaient tout faire pour le peuple, et cependant la multitude s'indignait de leurs efforts : elle était restée constamment attachée à la maison d'Orange, qui, au dix-septième siècle, avait pu lui commander de véritables rébellions et des crimes odieux.

Intrigues de l'Angleterre en Hollande.

Le stathouder, de concert avec l'ambassadeur anglais Harris (depuis lors Malmesbury), résolut de recourir à cette multitude. A La Haye particulièrement, elle servit ses desseins, couvrit d'outrages les chefs du parti populaire, dévasta leurs maisons, et mit souvent leurs jours en danger. Suivant la constitution nouvelle, ils étaient obligés de recourir au stathouder comme au chef de la force armée, pour se mettre à l'abri des violences qu'il avait provoquées lui-même. Ils ne se firent point un scrupule de s'écarter d'une marche régulière qui compromettait leur liberté et leur vie : ils s'emparèrent, par le fait, du droit de réprimer les

émeutes. Le stathouder, indigné de cet attentat contre sa prérogative, porta ses plaintes d'abord à l'Angleterre, et ensuite à la Prusse. Le chef d'une monarchie limitée et le chef d'une monarchie absolue parurent prendre un intérêt égal à la position du premier magistrat des Provinces-Unies.

Intrigues de l'épouse du stathouder.

1787.

L'épouse du stathouder, femme emportée et vindicative, était sœur de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. Dirigée par les conseils de Harris, il lui tardait d'affermir la domination du stathouder par le moyen des flottes de l'Angleterre et des armées de la Prusse. Pour en faire un souverain absolu, elle commençait par en faire le vassal de deux puissances qui ne se piquaient point de désintéressement. Elle intervenait dans tous les débats pour en accroître la violence; quelquefois elle répondait elle-même aux députés qui avaient été chargés d'exposer au stathouder les griefs des Etats; et quand ils témoignaient leur répugnance pour ce genre inusité de communication, elle criait à l'outrage, et montrait le roi son frère prêt à la venger. De part et d'autre on franchissait toutes les limites constitutionnelles. Le stathouder s'arrogeait un pouvoir plus

étendu; les patriotes demandaient une nouvelle abolition du stathoudérat. Les émeutes étaient si fréquentes et si terribles, qu'on pouvait les considérer comme les préludes d'une guerre civile. Comme s'il eût été impatient d'en donner le signal, le prince d'Orange fit marcher ses troupes contre la ville d'Utrecht : elles furent repoussées par la petite armée des patriotes.

Le gouvernement de France désirait avec ardeur prévenir cette effusion de sang. Il offrait sa médiation aux deux partis, mais sans l'appuyer par aucune disposition militaire. La mission de Rayneval, négociateur adroit et éclairé, fut infructueuse. Les émissaires anglais criaient partout aux armes. L'or de l'Angleterre troublait les états-généraux des Provinces-Unies, comme l'or de la Russie avait long-temps troublé les diètes de la Pologne et de la Suède.

On comptait parmi les patriotes plusieurs hommes d'un esprit et d'un caractère distingués; mais on vit, entre les Etats-Unis et la Hollande, la différence d'une nation qui montre toute l'ardeur de la jeunesse à une nation vieillie. Toutes les provinces étaient, en secret, jalouses de celle de Hollande, qui

les surpassait de beaucoup en richesses. C'était celle-ci qui résistait au stathouder avec le plus de fierté. Mais au milieu des efforts de son patriotisme, on apercevait les langueurs et les incertitudes qui sont trop souvent compagnes de l'opulence. On pouvait honorer les vertus et les talens de Paulus et de Gislaer, mais on ne voyait en eux ni un Franklin ni un Washington. La vertu militaire des Hollandais avait éprouvé dans ce siècle deux échecs décisifs, l'un à la bataille de Malplaquet, l'autre à celle de Fontenoy. Les adversaires du stathouder commirent une faute semblable à celle que l'histoire reproche aux républiques d'Italie : ils confièrent leurs forces à un militaire étranger, et ce qu'il y avait de pire, à un prince : c'était le rhingrave de Salm. Nulle espèce de renommée n'avait pu le désigner aux Hollandais comme un libérateur ; il ne les avait séduits que par un zèle affecté pour des principes populaires. Sa naissance, ses liaisons et ses mœurs rendaient sa sincérité suspecte.

Frédéric-Guillaume avait tenu un langage arrogant aux Hollandais par l'organe de son ambassadeur, le comte de Gortz ; mais Commencemens de guerre civile en Hollande.

pouvait-on croire que ce prince fût, dès son avénement au trône, infidèle à la politique de Frédéric II, au point d'affronter sans ménagement la France, que ce héros n'avait combattue qu'avec tant de regret? Pitt et Harris connaissaient le caractère impétueux et l'esprit irréfléchi de ce monarque : ils entreprirent de l'entraîner au nom de l'honneur.

La populace hollandaise s'animait plus que jamais dans son attachement fanatique pour la maison d'Orange ; les patriotes n'existaient à La Haye qu'au milieu des plus grands dangers. Les troupes qu'ils avaient réclamées pour leur garde étaient en trop petit nombre, ou trop peu sûres pour contenir les fureurs de la multitude. Une sourde rumeur, et même quelques renseignemens positifs, leur avaient fait craindre une nouvelle émeute. Harris et tous les Anglais témoignaient une joie qui paraissait être le signal d'une scène de dévastation ou de carnage. Dans les villes d'Amsterdam et de Rotterdam, on s'apprêtait à marcher au secours des patriotes menacés.

Dans de telles circonstances, l'épouse du stathouder quitta subitement Loo pour se

rendre à La Haye. Un poste militaire arrêta la princesse lorsqu'elle arriva sur les frontières de la province de Hollande. Les magistrats supposèrent que son voyage avait pour but d'aller presser l'exécution de projets séditieux et sanguinaires; ils ne lui permirent point de continuer son voyage.

L'épouse du stathouder est arrêtée dans un voyage. Signal de la guerre.

Comme les états de Hollande venaient de déclarer le stathouder déchu de tous ses emplois, ils se croyaient libres de recourir à tous les moyens que leur prescrivait la sûreté commune. Cependant les magistrats affectèrent de respecter dans l'épouse du stathouder la sœur du roi de Prusse. On la fit reconduire avec beaucoup d'égards au palais qu'elle venait de quitter, et l'on se garda bien d'exercer sur elle une surveillance qui l'eût fait considérer comme captive. Aux cris d'indignation et de vengeance que poussèrent le stathouder et Harris en apprenant l'outrage fait à la princesse, on se confirma dans la pensée qu'ils l'avaient prévu, et qu'ils avaient jugé ce prétexte nécessaire pour décider le roi de Prusse à défendre par les armes la cause de sa sœur (1). Le mot d'hon-

(1) M. Caillard, auteur d'une histoire fort détaillée et fort exacte de cette révolution de Hollande dont

neur sonne bien haut dans une jeune cour : tout fut en tumulte dans celle de Berlin. On s'exprimait avec autant d'emportement que si la couronne du grand Frédéric eût reçu le plus insigne affront. Malheureusement, un

on résume ici les principaux événemens, rapporte un grand nombre de faits, qui prouvent que toutes les émeutes dont ce pays fut troublé étaient dirigées par l'Angleterre. Voici une anecdote relative au voyage de l'épouse du stathouder.

« Après le sac de Zutphen, M. d'*Eckeren de* » *Zuydras*, bourgmestre de cette ville, et l'un des » plus ardens stathoudériens, part sans délai pour » Nimègue, où il va rendre compte de ce qui s'est » passé; et c'est alors que la princesse part pour » La Haye dans un équipage tel que nous l'avons dit. » Pour M. Zuydras, il monte aussitôt dans une voi- » ture légère qui devait lui faire gagner du temps, » s'achemine à La Haye par un autre chemin, et ar- » rive dans cette ville. Il rassemble les chefs du parti » Orange, les instruit du départ de la princesse et » du moment où elle doit arriver à la Maison-du- » Bois. C'était dans la nuit du 28 au 29 juin. Le » chevalier Harris passait cette soirée dans une so- » ciété nombreuse, où il ne put cacher le trouble » extrême dont il était agité, et qui fut remarqué » généralement. Distrait dans ses discours, distrait » dans son jeu (il est cependant très-habile joueur), » il confondait perpétuellement ses cartes, commet- » tait les fautes les plus grossières, et paraissait

prince qui avait été jusque-là cité comme le modèle des esprits sages, et que Frédéric avait inscrit au nombre des héros, le duc de Brunswick, pressait le monarque de déployer sa puissance. Lui-même était entraîné par une sorte d'affection paternelle pour le stathouder, dont il avait été le tuteur et le premier guide. C'était à lui que devait être confié le commandement de l'armée prussienne que réclamait la sœur de Frédéric-Guillaume ; il était impatient d'accroître sa renommée militaire. Lieutenant de Frédéric, il se faisait un point d'honneur de montrer que rien ne résistait à la tactique

» n'avoir apporté dans la société que son corps,
» tandis que son esprit était à d'autres lieux, à
» d'autres affaires. La populace avait été informée
» à temps, et plus de deux mille âmes s'étaient
» rendues vers la Maison-du-Bois. La nouvelle ar-
» riva, vers onze heures et demie, que la princesse
» avait rencontré quelque obstacle sur sa route ; et
» on vit le comte de Bentenk de Roone traversant
» à cheval les rues de la ville, accompagné de deux
» postillons, et se portant à toute bride vers la Mai-
» son-du-Bois. Il s'était chargé, sans doute, du soin
» de haranguer la populace et de la faire rentrer
» dans la ville. En effet, tout ce rassemblement se
» dissipa, et la nuit se passa sans tumulte. »

prussienne. Les troupes du roi de Prusse, même depuis une longue paix, semblaient toujours prêtes à entrer en campagne. Rien n'était si facile que d'en détacher vingt mille hommes pour une expédition rapide. En agissant avec vivacité, la cour de Berlin se croyait sûre de devancer et d'étourdir celle de Versailles.

Expédition du duc de Brunswick en Hollande.

1787.

Depuis plus de six mois, le gouvernement français avait annoncé la formation d'un camp à Givet : c'était l'espoir des patriotes de la Hollande. L'archevêque de Toulouse commença par appliquer à un autre usage les fonds destinés à ces préparatifs, qui eussent suffi pour contenir la Prusse et même pour intimider l'Angleterre. Il acheva de rendre sa politique méprisable, en parlant sans cesse de ce camp qui n'existait pas. Quand les Hollandais réclamaient des secours moins illusoires, il insultait à leurs alarmes et refusait de croire que le roi de Prusse osât, sans l'avoir consulté, s'avancer en médiateur ou en conquérant dans la Hollande. Trois colonnes prussiennes défilaient déjà sur trois points différens : le ministre principal de France ne voyait dans cette marche qu'un vain épouvantail.

Quelques personnes ont pensé que dans le moment où l'archevêque cherchait à réprimer en France l'esprit de liberté, il lui paraissait imprudent de le seconder dans les Provinces-Unies, et de faire triompher une seconde fois des insurgens par les armes d'un monarque absolu; mais il était trop tard pour faire de telles réflexions. Le gouvernement français avait pris des engagemens pour la défense de ses alliés. S'il y avait du danger à exalter encore l'esprit de liberté parmi les Français, il y en avait un plus grand encore à s'avilir à leurs yeux. Le triomphe des patriotes Hollandais eût annoncé aux puissances de l'Europe qu'elles s'étaient trop hâtées de se réjouir des embarras intérieurs de la France: Louis XVI eût été plus respecté de ses sujets, s'il eût continué à se faire respecter de ses voisins; enfin, les Hollandais vaincus intéressaient la générosité des Français, et ceux-ci ne pouvaient manquer de dire à leur gouvernement: « Voyez le triste sort » de ces hommes qui viennent chercher » parmi nous un asile. Vous avez excité » en eux de nobles passions pour les tra- » hir ensuite. C'est par vos ordres qu'ils

» ont pris les armes, et vous étiez d'accord
» avec leurs implacables ennemis. Que ces
» proscrits se consolent pourtant, leurs
» malheurs sont les nôtres : la nation
» française est toujours magnanime, même
» quand son gouvernement se montre lâche
» et perfide. »

Le duc de Brunswick entrait dans la Hollande à la tête de vingt mille Prussiens, et s'étonnait sans doute de n'éprouver nulle part une résistance digne d'un peuple illustré par deux siècles de gloire et de vertu. La facilité de ses exploits leur ôtait toute gloire. Des forteresses bâties par Cohorn, et bien approvisionnées, se rendaient à lui ou dès la première sommation, ou après l'éclat de quelques bombes. Les Hollandais recouraient en vain à la ressource qui avait signalé le noble désespoir de leurs aïeux : ils ouvraient leurs digues ; mais les inondations étaient imparfaites, parce qu'elles n'avaient pas été combinées sur plusieurs points, et d'ailleurs la saison ne les favorisait pas : il ne fallait pas user sitôt d'un pareil moyen. Un peuple qui défend son indépendance doit couvrir ses champs de soldats, avant d'être réduit à les inonder.

Prise des villes d'Utrecht et d'Amsterdam par le duc de Brunswick.

Le rhingrave de Salm s'était enfermé dans la ville d'Utrecht, et avait annoncé plusieurs fois une résistance opiniâtre. Il l'évacua précipitamment sur le bruit de l'approche des Prussiens, et disparut si bien, que pendant plusieurs mois on ne put découvrir en quel pays il était allé cacher sa honte. Amsterdam seul parut déterminé à soutenir un siége; mais une ville si populeuse n'eût pu se défendre qu'en mettant en campagne une petite armée pour assurer ses communications, ses vivres et son commerce. Pendant vingt jours que dura ce siége, les Hollandais s'attendaient à chaque instant à recevoir la nouvelle d'un mouvement opéré par les Français; mais le camp de Givet était tout aussi désert que s'il n'y eût eu aucune hostilité exercée sur le territoire de Hollande. Amsterdam se soumit au vainqueur. Le stathouder et son épouse jouirent avec arrogance d'un succès qui devait les humilier, puisqu'ils le devaient à deux puissances dont ils allaient subir les lois.

L'expédition du duc de Brunswick en Hollande eut depuis des conséquences déplorables pour l'Europe, pour Frédéric-Guillaume, et pour le duc de Brunswick lui-même. Le moment vint où l'on crut

que le peuple français pouvait être châtié aussi promptement et par les mêmes moyens que la Hollande. Des hommes d'état et des guerriers illustres ne doutèrent point que l'exaltation dont les Français étaient transportés dans les années 1790, 1791 et 1792, ne dût être réprimée par des soldats que le grand Frédéric avait instruits. On oublia ce qu'avaient pu dans l'Amérique des milices enflammées par le patriotisme. On ne citait plus que l'expédition de la Hollande, et la promenade militaire dans laquelle les Prussiens avaient soumis en quelques jours de vieux républicains. Le duc de Brunswick était regardé comme destiné par la Providence à punir les peuples rebelles. Que résulta-t-il de cette opinion? Les maux de la France s'accrurent, et l'Europe les expia en les partageant. Frédéric-Guillaume dissipa ses trésors dans une expédition insensée. Le duc de Brunswick et l'armée prussienne perdirent leur renommée. Les soldats français connurent le secret de leurs forces et de leurs destinées.

La cour de France offrit un asile à ceux qu'elle n'avait pas défendus de l'oppression. Le stathouder, il est vrai, ne tira pas une vengeance sanguinaire des patriotes hollandais, mais il les destitua pour la plupart de

leurs emplois; et, secondé par les états-généraux, que les armes prussiennes avaient rendus complètement dociles à ses volontés, il prononça des exils, des confiscations de biens. La France fut obligée de fournir des secours, et même des alimens à des hommes qui n'avaient succombé dans leur entreprise que parce qu'ils étaient trop riches. La Hollande, soumise par la Prusse, devint en quelque sorte une province anglaise.

Afin de prolonger l'épouvante du ministère français, Pitt ordonna un armement dans les principaux ports de l'Angleterre. Louis XVI répondit à cette menace par un armement qui se ressentait beaucoup de la pénurie de ses finances. Heureusement l'Espagne, fidèle au traité de famille, montra plus de vigueur et d'activité dans ses préparatifs maritimes. Le ministère britannique réfléchit: Pitt jugea qu'en attaquant la France au commencement de ses discordes, il courrait le risque d'en hâter le terme et d'en perdre le fruit. En effet, plus d'une fois des troubles en France et des chocs élevés entre le roi et les parlemens avaient été calmés par le besoin de repousser les ennemis du dehors. Pour mieux désoler la France, Pitt se montra pacifique.

Pendant que l'archevêque de Toulouse

dévoilait par les actes de sa politique extérieure la faiblesse et l'irrésolution de son caractère, il était investi par le roi d'une autorité égale à celle dont avait joui le cardinal Mazarin. Ce fut cet homme d'état cauteleux qu'il parut prendre pour modèle; mais celui-ci, soit par le bonheur des circonstances, soit par une certaine vigueur de caractère, eut toujours à offrir des résultats imposans de ses négociations au dehors, tandis qu'en France il négociait sans dignité, et surtout sans bonne foi, avec les adversaires de l'autorité royale. Ridicule aux yeux des Parisiens, l'heureux continuateur des combinaisons politiques de Richelieu était respecté de l'Europe. Enfin, à la différence de son modèle, Loménie de Brienne fut faible et ne fut pas fourbe; il ne changeait pas seulement de moyens, mais de pensées. Ses plans les plus mystérieux furent toujours divulgués avant l'exécution. Avec une grande réputation de finesse, il ne trompa personne que la reine et l'abbé de Vermont, qui avaient cru voir en lui du génie. Enfin il prouva qu'avec une absence totale de caractère, l'esprit et le savoir ne sont dans l'homme d'état que des qualités futiles. Il finissait avec ineptie ce qu'il avait commencé avec finesse.

Depuis que l'archevêque de Toulouse avait été déclaré ministre principal, le maréchal de Ségur et le maréchal de Castries s'étaient retirés du ministère. Il répugnait à leur fierté de recevoir les ordres d'un archevêque, et surtout ils craignaient de porter la responsabilité de toutes les fautes où un ministre sans prévoyance et sans projets ne manquerait pas de s'engager. Le département de la marine fut donné à La Luzerne, auparavant ambassadeur en Angleterre, et celui de la guerre au comte de Brienne, frère de l'archevêque de Toulouse. Cette dernière nomination ajoutait beaucoup à l'autorité, déjà si grande, de ce prélat. Il régnait une parfaite union entre les deux frères. L'opulence et la libéralité du comte de Brienne avaient depuis long-temps secondé l'ambition de l'archevêque; celui-ci, en parlant d'économie et en exécutant des réformes qui pesaient sur des courtisans privilégiés, ne cessait d'augmenter ses revenus. L'archevêché de Sens étant devenu vacant, il s'en empara, parce que c'était un bénéfice plus considérable que l'archevêché de Toulouse. Les meilleures abbayes tombaient dans son partage. Cette avidité, quoiqu'elle ne coûtât rien à l'état, déplut au pu-

Changemens dans le ministère.

blic; elle excita surtout les murmures de plusieurs hommes de la cour, qui supportaient avec une extrême impatience les réformes que l'archevêque avait ordonnées (1).

(1) Un extrait des Mémoires du baron de Bezenval va montrer le peu de ménagemens que gardaient les courtisans envers Louis XVI, et l'excessive bonté de ce monarque.

« La reine avait déjà fait de grands retranchemens dans sa maison et dans ses chevaux; mais » comme ils ne portaient que sur des valets, cela » n'avait pas produit un grand effet. Le premier » qui frappa d'autant plus qu'on devait moins le » prévoir, ce fut celui du duc de Coigny, presque » favori du roi, et fort bien traité de la reine. Il » eut quelques notions de ce qui allait lui arriver, » et voulut avoir un entretien particulier avec elle : » la reine le refusa, quoique le duc de Coigny, alors » à Trianon, dînât et soupât avec elle, et y passât » toute la journée.

» Enfin il reçut la lettre ministérielle qui lui an» nonçait que le roi réunissait sa petite écurie à sa » grande; qu'en conséquence le duc de Coigny » n'aurait plus d'ordres à donner; que cependant » Sa Majesté lui laissait tout l'honorifique de sa » charge, et, je crois, les appointemens. Sur cette » nouvelle, le duc de Coigny alla chez le roi, où » il s'emporta fort; le roi se fâcha de son côté : » l'entrevue fut extrêmement vive. Ce prince, en » parlant de cette conversation à quelqu'un, lui dit » en ma présence : *Nous nous sommes véritable-*

Necker, en se montrant désintéressé, avait excité un enthousiasme qui survivait à sa disgrâce. Tout ministre qui se montrait avide, était regardé comme un personnage vulgaire.

Le parlement de Paris exilé à Troyes n'y remplissait aucune fonction judiciaire. Les causes étaient appelées, mais nul avocat ne se présentait pour les défendre. Les conseillers avaient d'abord joui de leur gloire. Des

Le parlement de Paris est rappelé.

» *ment fâchés, le duc de Coigny et moi; mais*
» *je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais*
» *passé.*

» Quel dommage qu'un tel caractère ne soit pas
» tombé en de meilleures mains!

» Le duc de Coigny donna la démission de sa
» charge de premier écuyer, et celle de son fils,
» qui en avait la survivance.

» La reine voulut se plaindre à moi de l'emportement du duc de Coigny, et de ce qu'il n'avait
» pas été sensible à la manière pleine de bonté dont
» le roi lui avait parlé. *Madame*, lui dis-je, *il perd*
» *trop pour se contenter de complimens. Il est*
» *pourtant affreux*, ajoutai-je, *de vivre dans un*
» *pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lende-*
» *main ce qu'on avait la veille. Cela ne se voit*
» *qu'en Turquie.*

» Préalablement à ce qui arrivait au duc de Coigny,
» la reine, qui avait fait avoir au duc de Polignac
» la direction générale des postes aux chevaux du
» royaume, poussée par l'archevêque de Toulouse,

hommes distingués, et des femmes animées du plus vif patriotisme, quittaient la capitale pour venir les visiter. Le parlement semblait avoir acquis une autorité nouvelle depuis qu'il avait fait, en faveur des états-généraux, une abdication solennelle du droit d'accorder ou de rejeter les impositions. Cependant, au bout de deux mois, les magistrats craignirent que le gouvernement et la nation ne les oubliassent dans leur exil. La plupart

» lui témoigna qu'elle désirait qu'il remît cette place.
» Le duc de Polignac la pria de trouver bon qu'il
» discutât cette affaire avec l'archevêque; elle y
» consentit. Et là, le duc de Polignac ayant dé-
» montré la nécessité de séparer la poste aux che-
» vaux de celle aux lettres, confiée à M. d'Ogny,
» par des raisons sans réplique, il réduisit l'arche-
» vêque au silence. Alors se tournant vers la reine :
» *Madame*, lui dit-il, *sans demander à Votre*
» *Majesté une décision qui ne peut être douteuse*,
» *il me suffit qu'elle me montre quelque désir que*
» *je remette une place que je tiens de ses bontés*,
» *pour que je la lui rende; et voilà ma démission.*
» La reine la prit, en louant beaucoup sa noblesse
» et son honnêteté; ce qui ne le dédommagea pas
» tout-à-fait de cinquante mille livres de rente qu'il
» perdait; mais cela ne prit rien sur sa gaieté, qu'il
» conserva toujours avec la reine et dans la société.
» La poste aux chevaux fut réunie à celle aux lettres,
» sous la direction de M. d'Ogny. »

d'entre eux manifestaient de l'ennui et des alarmes : ce fut le moment que choisit le ministre principal pour les flatter..Un peu avant l'époque ordinaire de la rentrée du parlement, il ouvrit des négociations avec les exilés. « Que nous veut-on? » disaient d'Eprémesnil, Duport, l'abbé Sabathier, Fréteau, Robert Saint-Vincent et l'abbé Le Coigneux, moteurs ardens de l'opposition? « L'honneur nous permet-il d'écouter au-» cune proposition du ministre? Nous avons » reconnu notre incompétence pour enre-» gistrer et même pour proroger des im-» pôts. Dès ce moment nous sommes comp-» tables envers la nation de tout ce que nous » ferions contre ses droits. » — Ah! cessez, disaient les négociateurs employés par Brienne, « cessez de nous parler de ces » principes absolus. Voulez-vous ruiner l'E-» tat par ce zèle affecté pour les droits de » la nation, nous livrer au mépris et bientôt » à l'agression des puissances étrangères?

Cependant les chefs de l'opposition se gardaient bien d'adoucir la sévérité de leur langage. Les agens du ministre principal cessèrent de les entretenir de l'impôt du timbre, et même de la subvention territoriale, pour laquelle on croyait voir dans

la nation une horreur invincible. « Ne par-
» lons plus d'impôts, disaient-ils, le gou-
» vernement aime mieux revenir aux em-
» prunts. Voici ce qu'il vous propose :
» le roi prendrait l'engagement solennel
» de convoquer les états-généraux dans
» cinq ans. Ainsi, les nouveaux emprunts
» seraient placés d'avance sous la garan-
» tie d'une assemblée nationale, qui ne
» peut jamais être infidèle à l'honneur. Les
» emprunts seraient considérables, mais
» successifs. Vous les voteriez avec tous les
» signes d'un libre consentement et d'une
» réconciliation parfaite avec la cour. On
» ne demande qu'une complaisance légère
» pour première condition de votre retour
» à Paris : prorogez le second vingtième,
» avec l'abolition absolue de toute espèce de
» priviléges, et promettez de ne pas vous
» opposer aux emprunts. »

Rien de si dangereux que d'ouvrir avec un corps une négociation compliquée. Le comble de l'imprudence est de lui demander des engagemens secrets. L'honneur qui lie les individus à l'observation de leur promesse, est sans autorité auprès d'un corps au nom duquel nul de ses membres n'a droit de stipuler. Aujourd'hui même, on ne

sait pas encore quels furent les magistrats qui, dans cette occasion, prirent ou parurent prendre des engagemens secrets avec la cour.

Le parlement, séant à Troyes, prorogea le second vingtième : on lui permit de faire dans la capitale une rentrée solennelle. Il semblait que le gouvernement et ce corps avaient cherché, dans cette bizarre transaction, à s'adoucir réciproquement la honte de revenir sur leurs pas. L'un retirait deux impôts qu'il avait annoncé lui être absolument nécessaires, et l'autre contredisait cette déclaration d'incompétence qui avait retenti avec tant d'éclat dans tout le royaume; mais c'était le gouvernement qui cédait le plus, et par conséquent qui s'avilissait davantage. La capitale célébra le retour des magistrats comme un premier triomphe remporté sur le despotisme. La multitude fit éclater son allégresse par des excès. Le parlement, de plus en plus aveuglé, ne s'apercevait pas qu'il se mettait dans la dépendance de cette multitude en se prêtant aux témoignages de sa dangereuse et turbulente faveur. D'un autre côté, le duc d'Orléans et ses amis adressaient aux magistrats des reproches secrets de leur condescendance. « N'allez pas plus loin, leur

» disaient-ils; la honte serait le salaire d'un
» nouveau sacrifice fait au gouvernement.
» Que ferez-vous si, par vos complaisances,
» il est affranchi de ses besoins? Le ministre
» principal, dès qu'il aura pu assurer les
» ressources de l'année, substituera bientôt
» des formes impérieuses aux formes cares-
» santes par lesquelles il cherche à vous
» avilir. Ne savez-vous pas que consentir à
» un emprunt, c'est consentir à un impôt?
» Montrez de la vigueur : un prince du sang
» sacrifiera ses affections les plus chères et
» tout le repos de sa vie pour vous en don-
» ner l'exemple. »

Séance royale. 19 novemb. 1787.

Le roi se rendit au parlement le 19 novembre, accompagné des princes du sang et des pairs. Son discours était rempli d'expressions paternelles, mais l'habitude de les entendre les faisait paraître triviales. Le garde-des-sceaux, Lamoignon, exprima ensuite les volontés du roi avec précision et noblesse. Il y eut dans l'assemblée un profond recueillement, quand il annonça que le roi prenait l'engagement de convoquer les états-généraux dans l'année 1792. Le garde-des-sceaux apportait deux édits : l'un créait des emprunts successifs de quatre cent vingt millions dans le cours de quatre années;

et l'autre rendait aux Protestans les droits de citoyens. La discussion ne roula que sur le premier de ces édits. Le roi permettait que l'on délibérât en sa présence. Le garde-des-sceaux recueillait les voix, et, malgré les discours véhémens de d'Eprémesnil, de Robert Saint-Vincent, de Fréteau et des abbés Sabathier et Le Coigneux, la majorité se prononçait pour l'enregistrement des emprunts.

Cependant, depuis le commencement de la séance, le duc d'Orléans semblait agité d'un trouble extrême. Les passions violentes qui fermentaient dans son âme donnaient à sa physionomie quelque chose d'effrayant. On croit qu'il s'était excité, par l'ivresse, à un effort de courage qui allait décider du sort de sa vie entière, et malheureusement du sort du royaume. Enfin il se compose, il se recueille, et affectant une intrépidité calme au moment où il est livré aux plus sombres agitations, il fait au roi l'interpellation suivante : « Sire, j'ose demander à votre majesté » si la séance présente est un lit de justice? » Le roi lui fait cette faible réponse : « C'est » une séance royale. — Cependant, sire, » il ne s'y passe rien qui ne caractérise un » lit de justice, et vos fidèles sujets osaient

» espérer que votre majesté n'aurait plus
» recours à une formalité contraire aux lois
» du royaume. Je la supplie de permettre
» que je dépose dans le sein de la cour la
» déclaration que je regarde cet enregistre-
» ment comme illégal. Il serait nécessaire,
» pour la décharge des personnes qui sont
» censées y avoir délibéré, d'ajouter que
» c'est par exprès commandement du roi. »

Le duc d'Orléans vient de relever le courage des membres du parlement; leurs regards expriment plus de fierté. Le roi garde quelque temps le silence; enfin il ordonne l'enregistrement de l'emprunt; et, comme pour laisser le champ plus libre aux magistrats que le duc d'Orléans vient de rallier à son parti, il sort accompagné des princes et des ministres; il sort sans avoir clos la séance.

Le duc d'Orléans, qui avait accompagné le roi, rentre bientôt au parlement : on exalte son patriotisme; chacun brûle de partager sa gloire et ses périls; ceux qui ont montré de la condescendance pour le vœu de la cour, ou se taisent ou se rétractent. La cour prend l'arrêté suivant :

« La cour, considérant l'illégalité de ce
» qui vient de se passer à la séance du roi,
» où les voix n'ont point été comptées et

» réduites en la manière prescrite par les
» ordonnances, de sorte que la délibération
» n'a pas été complète, déclare qu'elle n'en-
» tend prendre aucune part à la transcrip-
» tion ordonnée être faite sur ses registres,
» d'emprunts graduels et progressifs pour
» les années 1788, 1789, 1790, 1791 et
» 1792. »

Il suffisait d'un tel arrêté pour rendre impossibles des emprunts que l'opinion publique favorisait si peu. Ainsi, le principal ministre éprouvait une seconde défaite : il avait renoncé aux impôts, on lui refusait les emprunts. Pour annoncer que l'autorité royale existait encore, il fallait qu'elle se vengeât. Dissoudre les parlemens était la seule mesure qui pût frapper l'imagination; mais il fallait du temps pour y décider le roi et l'archevêque lui-même. Le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets, et Freteau et l'abbé Sabathier furent conduits dans des prisons d'état. L'honneur prescrivait à leurs collègues de réclamer contre ces actes d'autorité. Les supplications qu'ils adressèrent au roi eurent un caractère menaçant. Toutes les cours souveraines du royaume répétèrent le langage du parlement de Paris. L'exil du duc d'Orléans à Villers-Cotterets leur

Exil du duc d'Orléans.

1787.

paraissait un des actes les plus violens que l'autorité absolue eût osé tenter depuis l'existence de la monarchie. Les réponses du roi à ces remontrances portaient l'empreinte de sa faiblesse accoutumée. On pouvait même y apercevoir quelques traces de repentir. Cependant il dissimulait alors, et il attendait, pour éclater contre le parlement, que son ministre principal eût combiné dans tous ses détails un troisième plan un peu plus vigoureux que les deux autres.

Tandis que le duc d'Orléans excitait un intérêt général, il se montrait lâchement accablé de sa disgrâce. On prétend que dès le premier jour où il arriva à Villers-Cotterets, il éprouva les plus violens transports de fureur; qu'il rendit ses domestiques témoins du désordre de son esprit; que pendant plusieurs jours il parut insensible aux soins qu'on prenait pour le distraire, et qu'enfin au moment où il parut se calmer, il prononça le serment de se venger du roi et de la reine. Le duc d'Orléans avait des amis d'un caractère loyal, et qui ne lui ressemblaient que par un penchant impétueux pour les plaisirs; mais plusieurs de ses familiers étaient habitués aux combinaisons les plus perverses. Un cavalier masqué, qu'il

rencontra dans une promenade, lui adressa, dit-on, ces paroles : *Tu seras roi.* On ajoute que dans des orgies nocturnes, un mannequin couvert du manteau royal fut percé sous ses yeux. Ces faits ne sont point authentiques, et ne seront admis que lorsqu'ils auront été certifiés, dans des mémoires, par des hommes d'une véracité éprouvée. Le duc d'Orléans présidait les loges de francs-maçons. Il se plaisait à des mystères qui ne sont le plus souvent que des jeux bizarres; et peut-être a-t-on donné trop d'importance aux scènes vaguement effrayantes par lesquelles on trompait l'ennui de son exil. Quoi qu'il en soit, le prétendu héros de la séance royale ne chercha pas long-temps à justifier les éloges qu'on donnait à sa fermeté. Dans un séjour aimable, où le suivaient tous les genres de luxe et de plaisirs, il était aussi languissant que si on l'eût relégué dans une île déserte. D'après ses instances, la duchesse d'Orléans ne cessait d'entretenir le roi et la reine du chagrin que lui causait leur trop légitime courroux. Lui-même, pour fléchir la reine, lui écrivit une lettre pleine de témoignages de soumission et de repentir. Cette princesse en fut touchée. Le roi, dans le mo-

ment même où il se disposait à renverser les parlemens, céda aux prières de la duchesse d'Orléans, permit à son mari de revenir d'abord au Raincy, ensuite à Paris même. Bientôt il consentit à le voir à Versailles : ils eurent ensemble un entretien particulier. En sortant, le roi montrait la plus pure satisfaction : quelque chose d'effrayant perçait à travers l'air calme et recueilli du prince.

Le parlement de Paris discutait l'édit sur les protestans. Vingt ans plus tôt, combien une telle résolution n'eût-elle pas agité et divisé les esprits? En 1787, on ne s'étonnait que d'une chose: c'était qu'il pût y avoir une discussion sur des principes évidens. Lamoignon de Malesherbes, qui était rentré dans le conseil depuis la nomination de son parent, avait provoqué cette réparation tardive de la fatale erreur de Louis XIV. On vit avec étonnement d'Eprémesnil se déclarer contre un édit appelé par l'opinion publique, lui qui ne cessait d'en seconder les vœux et d'en flatter les caprices. Les instances de ses amis, qui lui représentaient tout le danger de perdre la faveur populaire, ne purent vaincre ses scrupules religieux. D'Eprémesnil avait été initié à une secte alors peu ré-

pandue, qu'on appelait les *Martinistes* ou les *Illuminés*. Il avait foi aux inspirations célestes, et même aux apparitions des êtres surnaturels. La voix de la vierge Marie, qu'il crut entendre, le rendit inflexible dans son opposition contre l'édit des Protestans. Indigné de ne pouvoir ramener les esprits à son sentiment, il eut recours à un mouvement d'éloquence depuis fort long-temps inusité au parlement de Paris; il montra une image du Christ, et s'écria : « Voulez-vous » le crucifier encore une fois? » Ce mouvement ne produisit nul effet, et l'édit fut enregistré.

Edits pour l'établissement des grands bailliages et *d'une cour plénière.*

mai 1788.

Le principal ministre concertait avec le garde-des-sceaux Lamoignon un plan fort étendu : l'un et l'autre veillaient avec un grand soin à le dérober à la connaissance du parlement de Paris; ils voulaient parvenir à peu près au même résultat que le chancelier Maupeou, mais par des voies différentes. C'eût été de leur part renoncer à toute réputation d'habileté, que de copier l'opération d'un de leurs prédécesseurs. Lamoignon, qui portait un nom si honoré dans la magistrature, ne voulait pas marcher ouvertement sur les traces d'un chancelier dont

on ne prononçait plus le nom qu'avec mépris. Cependant il semble qu'il eût été plus naturel de faire dire au roi: « Au commen-
» cement de mon règne j'ai rappelé de l'exil
» les membres du parlement de Paris. De-
» puis un an, ils suscitent des troubles dans
» mon royaume : je révoque mes bienfaits :
» je supprime le parlement de Paris, et j'ap-
» pelle pour le remplacer le *grand conseil*,
» auquel j'ajoute de nouveaux membres. »

Ce langage eût paru violent, mais il eût annoncé une résolution ferme. Au reste, quand l'imagination s'exerce sur les moyens de salut qui à cette époque pouvaient s'offrir à l'autorité royale, elle n'en trouve aucun dont il soit possible d'affirmer le succès. Les fautes commises pendant une année entière, jointes à des fautes anciennes, avaient tout compromis, tout altéré; déjà il n'était plus au pouvoir du roi de faire croire qu'il serait constant dans une volonté.

Voici quel était le plan du principal ministre et du garde-des-sceaux. Ils ne cassaient point le parlement; mais en supprimant plusieurs chambres des enquêtes et des requêtes, ils le réduisaient à soixante-seize membres. L'esprit de cette disposition était

d'éloigner les jeunes conseillers, qui presque tous avaient pris parti contre la cour. Mais les ministres connaissaient mal la double puissance de l'honneur et de l'esprit de corps, en supposant que ceux même des magistrats qui leur étaient le plus dévoués pussent abandonner leurs collègues. Les plus hautes faveurs conférées par l'autorité royale ne pouvaient être mises en balance avec le danger d'encourir le mépris public. Le ressort du parlement de Paris, dont l'immense étendue excitait depuis long-temps des réclamations, était considérablement diminué dans le plan des deux ministres, par l'établissement de six grands bailliages qui devenaient juges d'appel. Enfin, ils lui enlevaient la plus imposante de ses prérogatives, en formant une Cour plénière dont les fonctions seraient d'enregistrer tous les actes de l'autorité royale. Elle devait être composée du roi, du chancelier, en l'absence de celui-ci, du garde-des-sceaux, des présidens du parlement de Paris, des princes du sang, du grand-aumônier et des autres grands-officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux de France, deux commandans de province, deux lieutenans-généraux, et en outre de

quatre personnes qualifiées, d'un certain nombre de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, d'un député de chaque province; et quand un grand nombre de magistrats se serait trouvé absent, ils eussent été remplacés par des magistrats du conseil.

Protestation du parlement de Paris.

4 mai 1788.

Une vague rumeur annonçait que le roi allait frapper un grand coup d'autorité. D'Eprémesnil parvint à se procurer une copie des édits qui allaient être proclamés dans un lit de justice. On croit que ce fut en corrompant un ouvrier de l'imprimerie royale. Il va sonner l'alarme chez tous ceux qui s'étaient associés à ses périls. Il obtient une convocation générale des chambres : plusieurs des pairs s'y rendent, et voici le langage qu'il leur tient : « Les inquiétudes de cette compagnie et celles de la nation n'étaient que » trop fondées. J'ai percé un mystère affreux. » Il ne s'agit plus de conjectures ni de suppositions : voici les nouveaux édits que » l'on prépare. » D'Eprémesnil en fait la lecture, et il ajoute : « Les mouvemens qui » vous transportent m'ont appris vos résolutions, ou plutôt elles m'étaient connues » même avant d'entrer dans cette salle. Nul » de vous ne se rendra le complaisant salarié » de ministres en démence. On nous laisse

» encore quelques momens pour protester : » faisons-le avec toute l'énergie d'hommes » d'honneur, avec tout le calme de sujets » courageux et fidèles. Quand un grand » sujet d'effroi va se répandre dans la na- » tion, qu'elle ait un motif de consolation et » d'espérance en apprenant qu'aucun de » nous ne se sépare des honorables com- » pagnons de ses travaux. Vous avez vu » dans l'édit sur la cour plénière, quelle » représentation dérisoire les ministres vou- » draient donner de ces assemblées où nos » rois conféraient avec leurs grands vas- » saux! C'est à l'aide d'un tel fantôme qu'ils » ont entrepris de dégager le roi d'une » parole solennelle, et de lui faire éluder la » convocation des états-généraux. La nation » n'oublie point les paroles données par le » monarque; elle n'oubliera pas non plus » ce que nous avons fait pour qu'elle rentrât » dans ses droits. Après l'honneur d'avoir » fait une si noble réclamation, il en reste » encore un que nous allons obtenir : c'est » d'être punis de notre fidélité aux consti- » tutions du royaume. Bientôt nous serons » plaints et regrettés par le roi que nous » avons essayé en vain d'éclairer sur ses » véritables intérêts et sur sa gloire. Mais ren-

» dons grâce au ciel de ce que l'excès de la
» violence est accompagné de l'excès du
» délire. Les progrès qu'a faits la nation
» depuis dix-huit ans sont incalculables. Elle
» était en quelque sorte dans un état d'en-
» fance, lorsqu'un homme, dont je rougis
» d'avoir encore à prononcer le nom devant
» cette compagnie, le chancelier Maupeou,
» forma et put exécuter le projet de dis-
» soudre les parlemens. Aujourd'hui où l'on
» veut renouveler cette tentative, la nation
» est dans toute sa force. Les trois ordres
» du royaume sont animés des mêmes sen-
» timens : c'est de nous qu'ils les ont re-
» çus. Il faut aimer les périls qui produi-
» sent un si bel effet. Gardons-nous ici de
» tout acte qui caractériserait la rébellion :
» la force d'inertie est pour les magistrats la
» défense de l'honneur. Vos ancêtres n'a-
» vaient que cette arme à opposer aux me-
» naces du roi d'Espagne Philippe II et à la
» tyrannie des Seize. Laissons les siéges qu'ils
» occupèrent tellement honorés, que ceux
» même qui ne rougissent de rien craignent
» de nous y remplacer. »

L'assemblée des chambres fut entraînée. Chacun des membres convint qu'il fallait protester, et l'on ne s'occupa plus que du

mode de la protestation. Voici celle qui fut arrêtée : « La cour, justement alarmée » des événemens funestes dont une notoriété » trop constante paraît menacer la constitu- » tion de l'état et la magistrature ; considé- » rant que les motifs qui portent les ministres » à vouloir anéantir les lois et les magistrats » sont la résistance inébranlable que ceux-ci » ont mise à s'opposer à deux impôts désas- » treux, la demande qu'ils n'ont cessé de » faire des états-généraux avant tout impôt » nouveau, les projets que peuvent avoir ces » ministres de libérer l'état sans les convo- » quer, et en se servant d'un moyen auquel » ils prévoyaient bien que les cours souve- » raines s'opposeraient constamment ; dési- » rant ladite cour, avant tous événemens, » poser les principes d'une manière positive, » déclare que la France est une monarchie » dans laquelle le roi gouverne par des lois » fixes et établies ; qu'au nombre de ces lois » il en est de fondamentales ; celles qui as- » surent la couronne à la maison régnante, » à ses descendans, de mâle en mâle, par » ordre de primogéniture ; celle qui con- » serve aux états-généraux seuls, convo- » qués légalement, le droit d'octroyer les » impôts ; celle qui assure l'inamovibilité des

» offices de magistrature; celles qui main-
» tiennent la liberté individuelle et la pro-
» priété des citoyens, etc., etc. Déclare en
» outre ladite cour que dans le cas où, sub-
» juguée par force, elle se trouverait dans
» l'impossibilité de veiller elle-même aux
» principes ci-dessus établis, elle dépose dès
» à présent ce dépôt entre les mains du roi
» lui-même, des princes de son auguste
» maison, des pairs du royaume, des états-
» généraux et de tout le royaume. Déclare
» qu'elle n'entend prendre aucune part à
» ce qui pourrait être tenté contre ces prin-
» cipes, et que dans le cas où l'on préten-
» drait établir un corps quelconque pour
» représenter la cour des pairs, aucun mem-
» bre de ladite cour ne peut ni n'entend y
» prendre séance, et n'entend reconnaître
» pour telle que celle qui existe. »

De tous les actes du parlement de Paris, nul ne me paraît avoir un caractère plus profond que cet arrêté. L'art avec lequel, dans l'énonciation des lois fondamentales du royaume, des principes contestés sont mêlés avec des principes certains, et surtout la sombre vigueur des conclusions, indiquent les progrès que depuis un an de combats contre la cour cette compagnie avait

faits dans un art bien dangereux pour le repos des empires, art auquel on a donné depuis le nom de *tactique révolutionnaire.* L'engagement pris à la fois par tant d'hommes dont les intérêts et les sentimens étaient opposés, fut le modèle de ce grand serment du jeu de paume, qui, l'année suivante, parut si imposant aux Français; fut le signal de la destruction des grands corps du royaume, et amena la chute de ce même parlement de Paris. Ainsi, dans la conduite des révolutions, les armes nouvelles qu'on imagine tournent souvent à la confusion et au désastre de leurs inventeurs.

Arrestation de d'Eprémesnil au sein du parlement.

5 mai 1788.

Le principal ministre fut confondu en apprenant que des plans dont il croyait avoir bien assuré le secret avaient été divulgués avec tant d'éclat dans le parlement de Paris, et que ce corps, au sein duquel il croyait avoir conservé un parti, allait lui opposer les forces d'une résistance unanime. Une des parties essentielles de son plan se trouvait déjà inexécutable : il n'avait plus à compter sur cette grand'chambre qui devait représenter tout le parlement. Dans sa colère, il recourut à une mesure tentée par Mazarin, et dont lui-même avait renouvelé l'exemple, l'enlèvement de deux conseillers au parle-

ment. Il voulut faire expier à d'Eprémesnil son audace, et punir en même temps un jeune magistrat, Goislard de Monsabert, qui avait montré beaucoup de véhémence dans la dernière séance du parlement.

L'ordre fut donné au marquis d'Agoust, capitaine des Gardes Françaises, de les arrêter l'un et l'autre, pendant la nuit, dans leur domicile. Instruits du sort qui les attendait, ils s'étaient absentés. Dès le point du jour, d'Eprémesnil vint trouver ses collègues : il les somma de se réunir. Une assemblée générale se tient. Le peuple se rend en foule au Palais. Dix mille personnes, parmi lesquelles plusieurs portaient des armes de différentes sortes, pressées dans cette vaste enceinte, s'animaient de plus en plus dans des projets séditieux. Chez plusieurs on ne remarquait que l'enthousiasme de la jeunesse; mais d'autres, dont les vêtemens annonçaient la misère, et dont la figure était effrayante, faisaient entendre d'horribles menaces. On couvrait d'opprobre le nom de Brienne, de Lamoignon, du comte d'Artois, de la reine, et du roi lui-même. « Nous » ferons, disait-on, un rempart de nos corps » à d'Eprémesnil. » On se livrait à des transports de joie lorsqu'on voyait arriver les pairs qui étaient restés fidèles à la cause du

parlement ; on leur criait : « Défendez d'E-
» prémesnil, ne souffrez pas qu'on vous l'ar-
» rache. » Enfin le marquis d'Agoust, escorté de plusieurs grenadiers, força le passage, et se présenta au milieu de l'assemblée. « Le roi
» m'ordonne, dit-il, d'arrêter MM. d'Epré-
» mesnil et de Monsabert. Je n'ai point l'hon-
» neur de les connaître, mais je les invite à
» se conformer à la volonté de S. M. » Un silence profond suivit cette interpellation. Les deux conseillers menacés n'étaient pas et n'eussent jamais été désignés par un seul regard de leurs collègues. D'Agoust répète la même sommation. D'Eprémesnil se lève : « Je
» suis, dit-il, un de ceux que vous cherchez.
» J'obéis à l'autorité, mais je proteste contre
» la violence. » Ensuite s'approchant du marquis d'Agoust : « Vous proposez-vous,
» lui dit-il, d'employer la force ou les moyens
» ordinaires ? » Le roi, reprend le capitaine,
» vous en laisse le choix. » — En ce cas, dit
» d'Eprémesnil, suivez-moi, et nous échap-
» perons, par des issues secrètes, à une foule
» qui pourrait contrarier votre mission. » Ils sortent en effet par des escaliers dérobés. D'Eprémesnil est conduit aux îles Sainte-Marguerite, et Montsabert au fort de Pierre-cize.

jetée dans les troubles politiques, n'obtint qu'à la dernière année de ce siècle agité ce moyen de salut et de puissance.

Désordres de l'administration. Je ne m'arrêterai pas à signaler toutes les fausses combinaisons du principal ministre : sa conduite fut marquée d'une sorte de vertige; mais quand on se fait une image fidèle de ce temps, on conçoit que l'excès de la force eût précipité tous les maux, et que les ménagemens les rendaient inévitables. Ce qui nuisit le plus aux plans de l'archevêque, c'est qu'il gouvernait les finances en ministre insensé. Il usait des dernières ressources du trésor royal avec une telle imprudence, qu'il allait le laisser complètement vide pour le service des quatre derniers mois de l'année. Les fonds même dont le gouvernement n'était que dépositaire n'étaient pas respectés. Lui, prélat charitable, il osa distraire pour les besoins de l'état le montant de cette souscription que des particuliers bienfaisans avaient remplie, avec un si louable empressement, pour la fondation de quatre nouveaux hôpitaux dans la capitale. Une autre souscription venait d'être faite par des particuliers pour les habitans de plusieurs villages qui avaient été frappés de la grêle. L'arche-

vêque s'empara également de ce fonds modique et sacré. Il s'étourdissait tellement au milieu de ces désordres, qu'il trompait par sa confiance ceux qui s'étant associés à ses desseins partageaient ses dangers. Chaque fois que le garde-des-sceaux Lamoignon lui demandait si l'état des finances ne renverserait pas leur opération commune, le principal ministre le rassurait de l'air le plus serein. C'était un phénomène moral qu'une telle conduite de la part d'un prélat qui, pendant quarante ans, avait mérité les suffrages des hommes les plus distingués. On l'explique par un fait : la santé de l'archevêque était chancelante dès son entrée au ministère. Le trouble et l'anxiété dans lesquels il vivait avaient aigri ses maux ; de là sans doute cette alternative de confiance téméraire et de crainte pusillanime qui caractérisa son administration. Suivons-en les déplorables résultats.

Toutes les provinces étaient plus ou moins agitées depuis la clôture des parlemens. Il se formait des ligues secrètes entre les nobles, d'autant plus dangereuses que des militaires y prenaient part. La fière noblesse d'épée devenait l'auxiliaire de cette magistrature qui avait été si long-temps l'objet de ses

mépris. Tous les commandans de province furent fidèles; mais ils montraient de la tristesse et du découragement.

Troubles de la Bretagne.

juin 1788.

Ce fut seulement en Bretagne que les troubles prirent un caractère formidable. Les villes de Rennes et de Nantes étaient dans un état habituel de soulèvement. La clôture du parlement de Bretagne avait été accompagnée de scènes violentes. Les régimens qu'on avait employés pour faire respecter les ordres de la cour, étaient publiquement insultés et ne se vengeaient pas. La discorde pénétra parmi les officiers de ces régimens : on vit un combat singulier de quinze gentilshommes bretons contre quinze militaires. Les officiers du régiment de Bassigny publièrent une déclaration dans laquelle ils osèrent protester contre les ordres même dont l'exécution leur était confiée. Les jeunes gens de Nantes venaient en armes au secours des jeunes gens de Rennes, alors partisans zélés d'un parlement et d'une noblesse contre lesquels ils allaient, quelques mois plus tard, se déclarer avec l'impétuosité bretonne. C'était le comte de Thiars qui commandait dans cette province; il était cité pour l'aménité de son caractère et les grâces de son esprit. Comme il ne pouvait répondre

de la fidélité des troupes qui étaient sous ses ordres, il craignit de compromettre l'autorité royale par des actes de rigueur. Il s'efforça de calmer les esprits, et il se fit écouter du tiers-état de cette province; mais la noblesse ne mit point de frein à son arrogance. Voici un arrêté que signèrent plusieurs membres de cet ordre :

« Nous soussignés, membres de la noblesse de Bretagne, déclarons infâmes ceux qui pourraient accepter, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans l'administration des états, des places qui ne seraient pas avouées par les lois constitutionnelles de la province. »

La noblesse nomma ensuite douze députés pour aller faire au roi de sévères représentations contre des édits qui leur paraissaient violer les priviléges et la constitution de la Bretagne. A peine furent-ils arrivés à Paris, que Brienne les fit arrêter. Le régiment de Bassigny fut cassé, et les officiers signataires de la protestation furent déclarés incapables de servir. Le maréchal de Stainville fut chargé de conduire un corps de seize mille hommes dans la Bretagne pour y prévenir la guerre civile.

Réclamations de la province du Dauphiné.

Juin 1788.

Dans le Dauphiné, la noblesse avait suivi une marche moins impétueuse, mais plus habile : elle s'unit intimement au tiers-état, qui avait à sa tête un homme renommé dans la province pour la droiture de son caractère et l'étendue de son esprit, Mounier. Ces deux ordres, auxquels le clergé ne tarda pas à se joindre, saisirent le moment où l'autorité royale dévoilait sa faiblesse, pour réclamer le rétablissement des états particuliers du Dauphiné. Le principal ministre ne parut pas éloigné de céder à leurs vœux.

Représentations du clergé de France contre l'édit de la cour plénière.

Tout se réunissait contre Brienne. On avait vu l'archevêque de Paris, Juigné, prélat d'une austère piété, assister aux séances les plus orageuses du parlement, et même à celle où d'Eprémesnil vint chercher un refuge au sein de cette compagnie. Dans une assemblée générale du clergé, il fut fait des réclamations assez vives contre les nouveaux édits. On présumait bien que ce corps, lent à se décider, donnerait des suites à ce premier acte d'opposition.

Conduite imprudente du clergé.

Ce qui doit le plus étonner dans les représentations du clergé de France, c'est la vive sollicitude avec laquelle il réclama la parole du monarque, pour la convo-

cation des états-généraux. Un délai de cinq ans lui paraissait trop long; il déclarait que les périls de l'état demandaient le secours le plus prochain. Quel était donc l'esprit de vertige qui se répandait entre tous les adversaires du gouvernement? Le clergé pouvait-il fermer les yeux sur un mouvement imprimé à la France depuis plus de soixante-dix ans? Ignorait-il que l'incrédulité avait passé des classes heureuses aux classes souffrantes? Ne se souvenait-il plus des dangers que lui-même avait signalés avec véhémence? Si les philosophes, secondés par le temps, avaient pu se faire écouter d'un monarque timide et religieux, quel empire n'exerceraient-ils pas sur une assemblée nationale dans laquelle ils compteraient de nombreux disciples? A quel titre les Protestans, rappelés en France, seraient-ils exclus de cette assemblée? Que de maux n'avaient-ils pas à venger? Fallait-il s'exposer à leur ressentiment ou se soumettre à leur clémence? Le jansénisme avait encore des partisans, et ils étaient recommandables par l'austérité de leur vie et la franchise altière de leurs maximes. Les souvenirs d'un schisme ancien et la naissance d'un nouveau schisme pouvaient troubler violemment les

états-généraux, à moins que l'incrédulité ne vînt se placer au milieu des combattans pour les accabler tous de son impartialité dédaigneuse.

Le roi renonce à l'établissement d'une cour plénière, et promet les états-généraux pour le premier mai 1789.

Les représentations du clergé de France furent pour le principal ministre le coup le plus accablant. Quand il voulut y répondre, il s'engagea, suivant son usage, dans de faibles explications et dans des promesses inconsidérées. On vit que le terme assigné pour les états-généraux serait avancé. Toute la nation en conçut la plus vive allégresse : il n'était plus possible de la satisfaire sur aucun point, si elle n'obtenait celui-là. En moins de quinze jours, le roi, qui semblait rouler de précipice en précipice, déclara dans trois arrêts du conseil, d'abord qu'il renonçait à l'établissement de la cour plénière, ensuite que les états-généraux seraient convoqués le 1er mai 1789; enfin, que les divers corps du royaume, et toutes les sociétés savantes, étaient invités à lui adresser des mémoires sur le meilleur mode de composition des états-généraux. Ce dernier arrêté était une sorte de proclamation de la liberté de la presse.

L'archevêque venait de renoncer au troisième plan que, de détresse en détresse,

il avait imaginé. Il en avait conçu un quatrième : c'était le plus spécieux de tous ; mais c'est un triste avantage, dans un homme d'état, que cette facilité à concevoir de nouveaux projets, lorsqu'il se montre incapable d'en exécuter aucun. Voici celui qu'il méditait à la veille de sa chute. La ligue de la noblesse et du clergé lui paraissait tellement forte, qu'il cherchait à donner un nouvel auxiliaire au gouvernement ; et c'était ce tiers-état, qui, fidèle allié de la troisième race, l'avait aidée tant de fois à contenir les grands. Le principal ministre avait été trompé dans tous ses calculs, parce que les grands corps avaient plus écouté leurs passions que leurs intérêts. Le peuple lui-même paraissait méconnaître les siens, puisqu'on le voyait s'attacher à la cause des privilégiés ; mais il était un moyen infaillible de changer ses dispositions : c'était de réveiller en lui un sentiment d'orgueil. En annonçant une prochaine convocation des états-généraux, l'archevêque de Sens se flattait de diriger les esprits vers l'examen d'une seule question : Quel rang le tiers-état y occupera-t-il ? L'histoire de nos assemblées nationales offrait

à cet égard des exemples contraires. Le tiers-état avait obtenu, à différentes époques, une représentation plus ou moins nombreuse; les trois ordres avaient quelquefois délibéré séparément dans les états-généraux, et quelquefois ensemble. Le tiers-état n'avait cessé de s'agrandir depuis plusieurs siècles, et les deux premiers ordres avaient éprouvé des pertes progressives. Le but de l'archevêque était de les diviser, et de pousser si loin l'animosité de leurs débats, qu'il leur fût désormais impossible de réunir leurs efforts contre l'autorité royale. Le roi saisirait le moment d'y intervenir comme un arbitre respecté, et se déclarant pour le tiers-état, il renverserait d'une main puissante ces priviléges qui avaient rallié de si nombreux défenseurs. C'était pour donner le signal de cette espèce de guerre entre les trois ordres, que le principal ministre avait excité les hommes de lettres à présenter des vues sur l'organisation des états-généraux. Ils défendaient depuis plusieurs années des principes populaires; eux seuls s'étaient félicités de la nouvelle abolition des parlemens; eux seuls, depuis que l'esprit de révolte parcourait tout le royaume, n'a-

vaient point aggravé les périls de l'autorité royale.

Il ne fut pas donné à l'archevêque de Toulouse d'exécuter ce dernier plan; ses mesures de finance l'avaient encore plus décrié que la fausse vigueur et la versatilité de ses combinaisons politiques. Il marchait à une banqueroute générale, quoiqu'il fût fort éloigné de la vouloir. Dans sa confusion et son épouvante, il proposa au roi de rendre à Necker l'administration des finances, en lui accordant l'entrée au conseil. Le poste de contrôleur-général n'était plus rien depuis la création d'un premier ministre; trois administrateurs, Fourqueux, Lambert et Villedeuil, l'avaient rempli depuis la clôture de l'assemblée des notables. On n'avait vu en eux que les premiers commis d'un ministre imprévoyant, prodigue et déconcerté. C'était un poste de cette nature que Brienne faisait offrir à l'homme qui était alors le plus chéri et le plus respecté de la nation; le roi et la reine même joignirent leurs instances à celles de l'archevêque. Necker, que tous les événemens amenaient à un rôle principal, se garda bien d'accepter un rôle secondaire: c'eût été sacrifier tout le prestige qui était alors atta-

Renvoi de Brienne. Necker est rappelé au ministère.

août 1788

ché à son nom, que d'en prêter l'appui à un ministre décrié.

Brienne divulgua alors toute l'étendue de sa détresse par un arrêt du conseil du
1788. 27 août; le roi y déclarait que les rentes sur l'hôtel de ville seraient payées deux cinquièmes en numéraire, et les trois autres en assignats portant intérêts. Les rentiers éclatèrent; tout le peuple de Paris s'unit à leur voix, et partagea leur indignation. Cette capitale était dans l'état d'effervescence qui avait précédé les troubles de la fronde, lorsque le cardinal Mazarin souleva les esprits par des arrêts du conseil du même genre, et pour le même objet. L'épouvante se répandit à la cour; les deux frères du roi vinrent le supplier de mettre un terme à cet état d'anarchie; la reine n'osa plus soutenir le principal ministre; lui-même confessa qu'il était privé des moyens de calmer ce nouvel orage, et que Necker pouvait seul soutenir la monarchie ébranlée. Necker daignerait-il accepter le ministère? On eut recours à tous ses amis pour le fléchir, on lui fit des promesses illimitées; la reine lui écrivit une lettre affectueuse : il accepta. L'opinion publique sentit que rien ne pouvait résister à

sa puissance : elle avait fait nommer un dictateur de son choix (1).

Tout parut s'apaiser : les capitalistes se montrèrent fidèles à l'administrateur dont ils préconisaient depuis douze ans les principes et les vertus ; lui-même leur donnait l'exemple de généreux sacrifices, et couvrait de ses propres fonds le vide effrayant du trésor. Les rentiers attendirent sans impatience que Necker pût révoquer l'arrêt du conseil qui avait excité leur indignation. Au lieu de se plaindre des délais qu'il apportait à cet acte prescrit par la justice et par l'honneur, on les regardait comme une garantie

(1) « Je me rendis à Versailles », dit M. Necker dans ses Mémoires sur la révolution française. « Le roi voulut me voir dans le cabinet de la reine, » et en sa présence ; il éprouvait, dans sa grande » bonté, une sorte d'embarras, parce qu'il m'avait » exilé l'année précédente. Je ne lui parlai que de » mon dévouement et de mon respect, et dès ce » moment je me replaçai près du prince ainsi que » je l'avais été dans un autre temps. » M. Necker ajoute dans une note : « J'avais rendu publique une » réponse de moi à une attaque injurieuse à M. de » Calonne, nonobstant une improbation indirecte » de la part du roi : c'était un tort ; mais entraîné » par un vif sentiment d'honneur, je courus librement les hasards d'une sorte de désobéissance. »

de la sincérité qu'il voulait porter dans tous ses engagemens. Plus il était avare de dons et de promesses, plus on le bénissait. Il continuait sans une excessive rigueur, mais avec persévérance, des réformes auxquelles son prédécesseur n'avait voulu donner qu'une apparente sévérité. Enfin, Necker avait le bonheur de confirmer, par une seconde expérience, tout ce qu'il avait énoncé dans ses ouvrages, concernant l'alliance de la morale et du crédit public. Il tirait sa force de l'opinion, mais l'opinion lui vendait cher les secours qu'elle pouvait lui prêter pour la restauration des finances. Le peuple croyait voir dans Necker un surveillant qu'il avait établi auprès du trône, un délégué direct qui veillait sur ses intérêts en attendant qu'il fût représenté dans les états-généraux. Ce ministre du roi était obligé d'accomplir les vœux de l'opinion, même aux dépens de l'autorité royale. Quelquefois il cherchait à les devancer, afin de n'en paraître pas trop ouvertement l'esclave.

Ce n'était déjà plus dans le public une question de savoir si les parlemens seraient rétablis; cependant plusieurs grands bailliages avaient reçu leur organisation : il était dur d'abandonner au mépris de leurs con-

citoyens, et à la haine de leur corps, des magistrats qui avaient donné une preuve de soumission aux volontés du monarque. Ce danger était encore plus grand pour le garde-des-sceaux Lamoignon, qui n'avait pas craint de compromettre un nom si respecté dans la magistrature. Enfin, la fermentation de plusieurs provinces et la révolte de la Bretagne ne couvraient-elles pas d'ignominie un nouvel acte de faiblesse? Cependant Necker crut devoir céder aux circonstances. Le roi s'excusa timidement auprès de Lamoignon, qu'il était résolu de sacrifier. Les exilés furent rappelés; les députés de la Bretagne sortirent de la Bastille; les grands bailliages furent supprimés. Des lois si récentes, qui avaient été promulguées avec tous les signes de la colère du souverain et dans tout l'appareil de sa puissance, furent révoquées par lui-même comme si elles avaient été l'ouvrage de la démence et de la tyrannie.

Rentrée du parlement. Tumulte, émeutes.

Le jour où le parlement fit sa rentrée avait été annoncé comme un jour de fête pour la capitale : la licence et l'ivresse de la multitude en firent un jour d'anarchie. Les vagabonds dont Paris ne cessait de se remplir, parcoururent toutes les rues comme

des forcenés ; leurs vociférations étaient des outrages pour le roi même, qui paraissait, non pas céder à un mouvement d'équité, mais avouer son impuissance et sa défaite. Ils lançaient des fusées et des petards, et les dirigeaient, avec une vile méchanceté, contre toutes les personnes qui paraissaient ne pas se plaire à ces jeux grossiers, à cette insolente joie. Plusieurs femmes furent blessées. Ces vagabonds faisaient une guerre acharnée aux agens de la police et à ceux qu'ils désignaient comme tels ; ils cherchaient à les mutiler, à les étouffer. Pendant plusieurs jours ils recommencèrent les mêmes excès et en accrurent la violence : ils levaient une contribution sur les passans, afin de fournir aux frais de ces fusées et petards, qui pouvaient porter l'incendie dans plusieurs quartiers de la capitale. La troupe du guet était devenue l'objet de leurs insultes, et fuyait lâchement à leur approche ; ils en attaquaient ouvertement les corps-de-garde, et les démolissaient. Leur attroupement principal se formait autour de la statue de Henri IV. S'ils voyaient passer quelques hommes qui, pendant la révolution parlementaire, avaient porté le nom de royalistes,

ils les forçaient de faire amende honorable aux pieds de la statue. Leur joie extravagante et cruelle s'exerçait sur deux mannequins qui représentaient, l'un l'archevêque de Sens en habits pontificaux, et l'autre Lamoignon en simarre. Les hôtels de Brienne et de Lamoignon furent menacés du pillage. Quelques invalides réussirent à les protéger. Les brigands osèrent attaquer le domicile même du commandant du guet. C'était un officier nommé Dubois, qui avait fait beaucoup d'efforts pour exciter sa troupe au devoir. Il rassembla autour de lui les hommes les plus sûrs, et répondit par des menaces aux sommations des brigands. Ceux-ci commencèrent leur attaque. Dubois ordonna une décharge qui en fit périr un grand nombre. Ils se dispersèrent, et rentrèrent dans d'obscurs réduits, d'où la révolution ne devait que trop tôt les tirer. A qui l'histoire doit-elle imputer ces premiers essais de mouvemens si terribles? Il faut se souvenir de ce que j'ai dit précédemment de l'influence du duc d'Orléans et de celle de l'Angleterre (1).

(1) Le parlement n'avait point provoqué les mouvemens séditieux de la place Dauphine. Tous les

Voilà ce qu'était la multitude dans sa joie : que serait-elle dans sa fureur ?

Les alarmes qu'avaient causées ces scènes de désordre ne frappèrent qu'un moment les esprits. Les états-généraux, annoncés comme prochains, réveillèrent toutes les espérances et leur donnèrent un nouveau degré d'ivresse. On s'était défié de la promesse du roi tant qu'il avait eu auprès de lui un ministre auquel on supposait bien à tort une profonde perfidie. Mais le caractère de Necker et sa position, ne permettaient pas de douter qu'il n'aspirât lui-même à la convocation des états-généraux. Autant une telle épreuve eût été dangereuse pour les ministres qui venaient d'être renvoyés, autant elle s'offrait sous de flatteurs auspices à celui que la nation elle-même avait rappelé au ministère. Déjà entre les divers projets de réforme et d'institutions nouvelles, il faisait le choix de celles qui, en imposant quelques

conseillers en gémissaient, et plusieurs firent des efforts pour les calmer. Cependant, quand le parlement eut à juger plusieurs des mutins qui avaient été arrêtés avec des armes ou des torches à la main, il montra excessivement d'indulgence pour des hommes qu'il croyait fortement attachés à sa cause: ils furent tous *mis hors de cour*, à l'exception d'un seul qui fut condamné à quelques jours de prison.

limites à l'autorité royale, lui laisseraient une action libre et régulière. Dans son plan, il suivait moins les institutions que les formes de la constitution anglaise. *C'est ici que je m'arrêterai*, disait-il; et il pensait que la nation s'arrêterait au même point.

Plan de Necker pour la formation des états-généraux.

Personne n'avait l'esprit plus éloigné que Necker de ces combinaisons perverses dont Machiavel a tracé ou le code ou la satire. Cependant il était forcé d'appeler la politique à son secours : il avait deux devoirs et deux penchans à concilier, puisqu'il était en même temps l'homme du roi et l'homme du peuple. C'était à ses yeux une pensée criminelle que celle de faire de sa popularité une arme contre le monarque dont la confiance, les vertus, et déjà le malheur, touchaient profondément son âme : il désirait au contraire en faire un point d'appui pour l'autorité chancelante.

L'idée tardive qui s'était présentée à l'esprit de l'archevêque de Sens, de rompre l'union entre les trois ordres du royaume, fixa l'attention de son successeur. Déjà les écrits de divers publicistes avaient énoncé la proposition formelle de donner au tiers-état une double représentation dans l'assemblée nationale. Le clergé et la noblesse

ne pouvaient dissimuler les alarmes que leur causait cette haute prétention. Au lieu de voir, comme ils s'en étaient flattés, leurs prérogatives se confirmer et s'étendre, ils approchaient du moment où elles allaient être examinées et anéanties. Ils craignaient cependant de divulguer leurs craintes.

Le parlement de Paris réclame la forme des états de 1614.

Le roi venait de fixer l'époque de la convocation des états-généraux au 1er mai 1789, et cette déclaration avait été envoyée au parlement de Paris. Plusieurs membres de ce corps étaient interdits de voir si promptement exaucer des vœux qui n'avaient pas été sincères; mais il était trop tard pour manifester du repentir. D'Eprémesnil avait perdu cette confiance qui avait prêté tant d'effet à ses discours, et qu'avait dû exalter un triomphe si récent. Lié avec Duport, qui déjà traçait un aperçu de toutes les institutions philosophiques que les états-généraux devaient cimenter, il savait que toutes les espérances du parti populaire portaient sur la double représentation du tiers-état et sur la délibération des ordres en commun. Pour lui, le terme de ses vœux était de faire entrer quelques principes de la constitution anglaise dans les vieilles consti-

tutions du royaume. De sinistres présages agissaient sur son imagination et lui représentaient un vaste ébranlement, dont l'avenir l'accuserait un jour. Il éprouvait des remords, et craignait le peuple au moment où il était encore l'objet de ses acclamations. Il avait formé le projet de défendre l'autorité royale, en suivant une direction différente de celle du monarque. Comme la modération lui était impossible, lors même qu'il croyait rentrer dans des principes modérés, il était prêt à faire un grand éclat et à souffler l'esprit de discorde tout en parlant de paix : il allait perdre avec la faveur populaire ce que son talent avait de plus magique. On le vit embarrassé, soucieux, dans la séance où le parlement procédait à l'enregistrement de la déclaration concernant la convocation des états-généraux. Sans développer les motifs de son opinion, il demanda que la cour mît pour condition expresse à l'enregistrement, que les formes de la convocation des états-généraux de 1614 seraient exactement suivies. Les trois ordres y avaient délibéré séparément, et la représentation du tiers-état avait été à peu près dans la même proportion que celle des deux

autres (1). Duport et plusieurs des jeunes conseillers réclamèrent vivement contre cette proposition, qui préjugeait la question la

(1) « Les derniers états avaient été rassemblés » en 1614, au moment de la majorité de Louis XIII, » et sous l'autorité toujours subsistante de Marie » de Médicis. Ils furent convoqués à la hâte et dis- » sous de la même manière. On y vit les efforts du » clergé pour faire reconnaître en France l'autorité » temporelle du pape et le concile de Trente; mais » aucune autre discussion importante n'occupa les » états. Les trois ordres rassemblés séparément se » rendaient des visites par commissaires, s'en- » voyaient réciproquement des orateurs. On obser- » vait scrupuleusement toutes les étiquettes, on » comptait le nombre des pas que l'on faisait dans » une des trois chambres, pour accompagner les » délégués des deux autres, ou pour aller au-devant » d'eux. Il y avait de ces pas, un tel nombre pour le » tiers-état, un tel nombre pour la noblesse, un » tel autre pour le clergé, et l'on en tenait registre. » On inscrivait également les harangues, et ces » harangues ressemblaient à des déclamations théâ- » trales plutôt qu'à des controverses sérieuses. En- » fin, au milieu des complimens les plus fastidieux, » il s'élevait des querelles sur des phrases inconsi- » dérées; et il fallut, entre autres, beaucoup de né- » gociations et d'entrevues pour apaiser la fermen- » tation occasionée par une comparaison imperti- » nente d'un orateur du tiers, qui, en parlant au » roi, avait désigné les nobles comme des adora-

plus importante; mais la majorité du parlement y vit le salut de ce corps et celui de la noblesse : elle fut adoptée.

Vives disputes entre le tiers-état et les deux autres ordres.

Ce fut le signal de la guerre entre le tiers-états et les privilégiés. Au caractère qu'eurent les premières hostilités, on put juger combien elle serait terrible. Le peuple en un instant fut instruit de l'atteinte que la restriction du parlement portait à ses droits. L'horreur publique éclata contre ce corps. Le parlement de Paris se vit abandonné des hommes de loi qui avaient fait toute la force et tout le succès de sa résistance : même dans son sein il s'élevait des défenseurs ardens des principes populaires. Duport avait rallié ses amis et ne cessait de reprocher au parlement une déclaration qui lui faisait perdre le prix des combats dont il était sorti avec tant de gloire.

Cependant la cour était divisée en deux

» teurs de la *Déesse Pécune*. On composa cependant des doléances, et l'on espérait recevoir quelque satisfaction avant la séparation des états ; mais cette séparation fut ordonnée au moment même de la réception des cahiers. Les députés du tiers-état parurent humiliés et désolés d'être contraints à s'en retourner dans leurs bailliages sans avoir rien obtenu pour la chose publique. »

(*Révolution française, par M. Necker.*)

partis qui, dès le premier moment de leurs discordes, s'accablaient de tous les témoignages d'une haine emportée. Le duc d'Orléans se déclarait pour le tiers-état, et cherchait avidement toutes les occasions d'exciter l'enthousiasme du peuple. La plupart des nobles qui s'étaient distingués dans la guerre d'Amérique suivaient le même parti, et l'appuyaient des maximes qu'ils avaient recueillies au milieu de cette république naissante. Dans la Bretagne, les bataillons de jeunes gens qui venaient de se former pour la défense du parlement de Rennes, menaçaient déjà les nobles à la voix desquels ils avaient paru marcher. Partout la multitude, en faisant cause commune avec les classes les plus brillantes du tiers-état, ajoutait un poids terrible à leurs réclamations, et les traduisait dans un langage ignoble et furieux. Les bienfaits les plus récens étaient méconnus. Le peuple des campagnes, chez lequel il est si facile d'éveiller l'envie, poussait des cris de rage autour de ces châteaux dont l'accès avait été souvent ouvert à sa misère. Il rendait responsables de ses maux ces mêmes magistrats qui, dans leurs remontrances, en avaient fait souvent un tableau exagéré. De braves et vieux mi-

litaires auxquels un nouvel édit refusait le prix de leurs services, se montraient fiers d'une origine plébéienne que la vanité de leurs jeunes colonels leur avait souvent reprochée. Les curés de campagne voyaient arriver le moment où les grandes dignités de l'Eglise pourraient récompenser la simplicité de leur foi et la constance de leur charité. Les gens de lettres rompaient leur ancienne alliance avec les hommes de la cour qui cherchaient à les humilier, et rangeaient au nombre des titres glorieux du tiers-état les ouvrages immortels de plébéiens tels que Corneille, Racine, Molière, Boileau, Lafontaine, Voltaire et les deux Rousseau. On interrogeait l'histoire, on s'armait d'une haine nouvelle contre la féodalité. Il se formait dans les différentes villes principales du royaume des associations où l'on s'engageait à faire triompher la cause du tiers-état. Tous les traits du ridicule étaient lancés contre les ennoblis qui, par leurs prétentions, paraissaient désavouer leurs pères. On applaudissait avec transport, au théâtre, les vers et les maximes dans lesquels l'orgueil des rangs était confondu. Enfin le tiers-état, dès les premiers jours où l'on rappela son nom et où l'on voulut s'op-

poser à ce qu'il se maintînt dans un rang où le cours des siècles l'avait fait monter, ressemblait, non à un parti qui réunit ses forces, mais à une armée qui vient dicter des lois. Dès qu'il avait un tel sentiment de sa puissance, il devenait bien dangereux de la lui contester.

Seconde assemblée des notables.

1788.

Il paraît que Necker ne vit pas, dans l'origine, l'inévitable et prochaine issue de ce combat. Quelle qu'en fût la violence, il espérait tout pacifier par une sorte de transaction. Des deux grandes prétentions qu'élevait le tiers-état, c'est-à-dire son doublement, et la délibération des ordres en commun, il croyait pouvoir adopter la première et rejeter la seconde. Il attachait beaucoup de prix à une faveur qu'il se proposait de rendre illusoire. Pour parvenir à ce bút, dont les dangers devaient lui être démontrés par les progrès de l'effervescence générale, il fit rappeler par le roi l'assemblée des notables, qui, convoquée deux ans auparavant, paraissait déjà bien vieille à la nation. Il espérait la trouver docile à tous ses vœux : son nom y avait été tant de fois prononcé avec respect ! Il n'en changea point la composition. Une série de questions relatives à l'organisation des états-généraux fut

soumise à cette assemblée, où le tiers-état n'était représenté que par un petit nombre de maires tenant pour la plupart à la classe privilégiée.

Le tiers-état attendit avec peu de sollicitude le résultat des délibérations de l'assemblée des notables. Pour se mettre en possession de ses droits, il n'avait qu'à vouloir, et il voulait : on lui avait appris à s'appeler la nation, et déjà il délibérait moins sur le rang qu'il occuperait dans les états-généraux, que sur les moyens d'y établir des lois dignes du dix-huitième siècle. Soixante années de combats entre l'autorité royale et les parlemens, avaient tout-à-fait décrié les constitutions du royaume. A force de les voir interpréter en sens contraire, on s'était convaincu ou qu'elles n'existaient pas, ou qu'elles ne valaient pas la peine d'être éclaircies. L'enthousiasme avec lequel on ne cessait de prononcer le mot de dix-huitième siècle, de *siècle des lumières*, avait jeté une rouille profonde sur tous les siècles antérieurs.

Différens écrits en faveur du tiers-état.

On se battait avec acharnement et l'on raisonnait peu pendant les guerres civiles qui accompagnèrent la captivité du roi Jean et la

démence de Charles VI, l'atroce frénésie de Charles IX et les honteuses langueurs de Henri III. Mais on raisonna beaucoup à l'approche de la plus grande révolution que dût éprouver la monarchie. Les passions se plaisent aux résultats absolus : elles se croient sages en les adoptant. Les écrits qui furent publiés depuis la fin de 1788 jusqu'au mois de mai 1789, eurent un grand caractère de vigueur et d'audace. Il y en eut deux qui servirent de ralliement à tous les défenseurs de la cause populaire; l'un était l'*Essai sur les Priviléges*, et l'autre avait pour titre : *Qu'est-ce que le Tiers-état?*

Une marche abstraite et méthodique favorisait les progrès de la liberté de la presse : c'était le tiers-état qui en avait fait la conquête. Par elle, il gagnait beaucoup plus de terrain que toutes les ligues des privilégiés ne pouvaient lui en faire perdre.

Le roi avait fait l'ouverture de l'assemblée des notables le 9 novembre 1788. Le discours qu'il prononça, et celui de Barentin, garde-des-sceaux, ne contenaient aucune révélation sur les intentions du gouvernement. Necker s'était réservé d'en être l'organe. Il s'étendit beaucoup sur les heureux

changemens que deux siècles avaient apportés à la condition du tiers-état, et exprima le vœu que cet ordre jouît d'une double représentation ; mais il s'expliqua d'une manière fort ambiguë sur la seconde question, c'est-à-dire la délibération des états-généraux par ordre ou par tête, et parut même incliner, à cet égard, pour la forme suivie dans les états de 1614. Les notables se divisèrent, comme ils l'avaient fait dans leur première assemblée, en six bureaux présidés par les princes. Pendant plusieurs jours ils s'occupèrent de recherches historiques qui devaient éclairer leurs travaux : ils semblaient reculer devant une grande difficulté. Le comte d'Artois et les princes des deux maisons de Condé s'étaient vivement prononcés contre les prétentions du tiers-état.

A la séance du 28 novembre, le prince de Conti s'adressa à Monsieur dans des termes assez remarquables : « Monsieur, dit-il, je dois » à l'acquit de ma conscience, à la position » critique de l'état, et à ma naissance, de vous » faire observer que nous sommes inondés » d'écrits scandaleux qui répandent de toutes » parts dans le royaume le trouble et la division. La monarchie est attaquée : on veut

» son anéantissement, et nous touchons à ce
» moment fatal. Mais, Monsieur, il est im-
» possible qu'enfin le roi n'ouvre pas les
» yeux, et que les princes ses frères n'y
» coopèrent pas. Veuillez donc, Monsieur,
» représenter au roi combien il est impor-
» tant pour la stabilité de son trône, pour
» les lois et pour le bon ordre, que tous les
» nouveaux systèmes soient proscrits à ja-
» mais, et que la constitution et les formes
» anciennes soient maintenues dans leur in-
» tégrité. Au reste, Monsieur, quoi qu'il
» arrive, je n'aurai point à me reprocher
» de vous avoir laissé ignorer l'excès des
» maux dont nous sommes accablés, et les
» dangers plus grands encore qui nous at-
» tendent; et je ne cesserai de former les
» vœux les plus ardens pour la prospérité de
» l'état et le bonheur du roi, qui en est
» inséparable. »

Le roi ne vit pas sans humeur les princes du sang suivre une direction contraire à la sienne. Voici la lettre qu'il écrivit à Monsieur.

« Je vous renvoie, mon cher frère, le pa-
» pier que M. le prince de Conti a remis
» au comité hier. Après l'avoir examiné,
» j'ai trouvé que l'objet dont il était question

» s'écartait absolument de ceux pour l'exa-
» men desquels j'ai assemblé les notables :
» ainsi je défends aux bureaux de s'en oc-
» cuper, et ils doivent continuer leur tra-
» vail ordinaire. M. le prince de Conti,
» comme les autres princes de mon sang,
» doivent s'adresser directement à moi, et
» je les écouterai toujours avec plaisir quand
» ils voudront me dire ce qu'ils croiront
» m'être utile. »

Des six bureaux de l'assemblée des notables, un seul, celui de Monsieur, se déclara pour la double représentation du tiers-état; mais les autres ne l'avaient rejetée qu'à une faible majorité. Ainsi le tiers-état apprenait qu'il avait dans la noblesse et dans le clergé des partisans décidés à braver les longs ressentimens de leur ordre.

En apprenant le résultat de la seconde assemblée des notables, qui fut close le 12 décembre 1788, les défenseurs du tiers-état montrèrent plus d'indignation que de crainte. Ce fut alors que parut se renouveler d'une manière solennelle l'antique alliance que les rois avaient contractée avec le peuple. Les grandes communes adressaient au roi des *pétitions* dans lesquelles étaient rappelés la politique

au mal en manifestant trop tôt ses alarmes. Le tableau de la misère était affreux dans la capitale, parce qu'elle avait reçu depuis les premiers troubles, ainsi que je l'ai déjà dit, un dangereux surcroît de population. L'animosité des partis, quoique vivement excitée, céda au désir commun de soulager le malheur. La religion mourante se ranima pour montrer de nouveaux prodiges de la charité, et la philosophie lui servit d'auxiliaire. Les greniers où les malheureux vivaient entassés, les grabats où ils étaient mal défendus des rigueurs de la saison, étaient visités en même temps par les défenseurs les plus fougueux des deux partis. Des haines qui avaient rompu la paix des familles se calmaient, ou du moins s'interrompaient auprès du lit de la souffrance. Il régnait une noble prodigalité dans les dons. L'archevêque de Paris, Juigné, y consacrait tout son revenu, et empruntait quatre cent mille francs pour un si digne emploi. Les curés le secondaient; plusieurs d'entre eux, et particulièrement les curés de Saint-André-des-Arts et de Sainte-Marguerite, suppléaient à la modicité des dons qu'ils pouvaient offrir, par l'activité de leurs soins: ils avaient

inventé une combinaison d'alimens qui coûtait peu aux ouvriers et facilitait à leurs bienfaiteurs les moyens de les nourrir. Dans plusieurs hôtels splendides on rassemblait, autour de larges fourneaux, des malheureux qui n'eussent point trouvé d'autre asyle contre le froid.

Tous les dons qui se distribuèrent à cette époque n'eurent pas une source aussi pure. Le duc d'Orléans fit d'immenses libéralités, et sut même les accompagner de toutes les grâces de la bienfaisance; mais les complots dans lesquels il entra expliquent ou calomnient les sentimens dont il paraissait animé. On citait de lui mille traits de bonté, et peut-être déjà respirait-il le crime. Les Parisiens, dont il avait été long-temps la risée, commencèrent à voir en lui un digne descendant de Henri IV.

Bientôt toute la nation est en mouvement: il s'agit de procéder à l'élection des députés aux états-généraux. Necker et les notables avaient eu recours à une sage précaution en établissant deux degrés pour les élections : les premières assemblées nommaient les électeurs, et ceux-ci nommaient les députés. Ce fut alors que l'orgueil de la na- Elections.

tion put paraître légitime : ceux qui briguaient ses suffrages étaient dignes de les tenir long-temps incertains. Le barreau, la chaire, l'établissement des assemblées provinciales, seul résultat de l'assemblée des notables qui se fût consolidé au milieu des discordes intestines; enfin, l'institution récente des *clubs*, réunions empruntées de l'Angleterre, et qui devaient bientôt porter une atteinte funeste au caractère national, avaient beaucoup répandu le talent de la parole. Ce qui multipliait le plus les effets de l'éloquence, c'est qu'il y avait de la sincérité dans les âmes. On avait extrêmement simplifié les principes de la législation en les rendant absolus. Un ton tranchant couvrait des connaissances superficielles : avec vingt ou trente axiomes on confondait tout le savoir des vieux publicistes. Les mots *expérience* et *routine* étaient devenus parfaitement synonymes. On n'invoquait un peu l'histoire que pour ne pas professer ouvertement l'ignorance. Des vertus héréditaires, perfectionnées par des vertus nouvelles qu'on devait aux progrès de la bienveillance sociale; le mélange heureux des grâces de la politesse avec la chaleur des sentimens, des

traits vifs et lumineux, des développemens faciles, beaucoup de candeur et beaucoup d'esprit; tous ces dons, répartis entre un grand nombre de députés, promettaient du bonheur à la France et des consolations à son roi. Mais des deux partis qui allaient se combattre, l'un ne sentait pas assez ce que le dix-huitième siècle commandait, et l'autre comptait pour rien les leçons de tous les siècles antérieurs. Tous les choix prouvaient que le combat serait bien engagé, bien soutenu: on ne craignait pas qu'il fût sanglant. « C'é» tait, disait-on, par défaut de lumières » que le sang avait été versé dans les divers » troubles de la France. Quand les mots » sont bien définis, les haines doivent s'é» teindre. Les ambiguités théologiques con» duisaient à des meurtres, mais il n'est pas » de passions qu'on ne puisse domter avec » la logique de Condillac. »

En différens bailliages, les nobles élurent pour leurs représentans des partisans déclarés de la cause populaire. C'était surtout à Paris et dans le Dauphiné que la noblesse avait montré cet esprit de paix et de désintéressement. Les curés, que favorisait le système de Necker, avaient réussi en divers

lieux à l'emporter sur leurs évêques ou sur d'opulens bénéficiers. La noblesse de Bretagne, cédant aux dangereuses inspirations de l'orgueil et de la haine, avait pris le parti de ne pas envoyer de députés aux états-généraux. Le résultat de toutes les élections offrait une majorité imposante pour le parti démocratique.

Le comte de Mirabeau.

Les élections de la Provence avaient été fort orageuses. Cette province venait d'obtenir, ainsi que le Dauphiné, le rétablissement de ses anciens Etats. Le comte de Mirabeau s'y était présenté : ses désordres avaient retenti dans tout le royaume; ils étaient particulièrement connus dans la Provence, d'après les plaintes trop légitimes que sa femme avait portées contre lui devant le parlement d'Aix. Ce même procès lui avait fourni une occasion de produire ses talens : on en connaissait l'étendue, on en craignait l'usage. Depuis plusieurs années, il s'était fait, sans mission, un homme public, afin de racheter ou de couvrir les excès de sa vie privée. Il paraissait un censeur austère des opérations des ministres, lors même qu'il en était un adroit complaisant. Peu d'hommes le surpassaient en instruction po-

litique, aucun ne l'égalait en véhémence. Comme ses vices tenaient à la violence des passions, il en tirait parti pour augmenter ses moyens de séduire. Les défauts même de son esprit aidaient à ses succès. Privé de goût, il se livrait à cette bizarre audace d'expressions qui usurpe les honneurs de l'originalité. Il ne pouvait plus espérer de considération; mais puisque tout s'agitait, il pouvait encore espérer de la puissance, et même de la gloire. Lorsque par son impétuosité il prenait de l'empire sur les esprits, il en conservait sur le sien : dans le tribun on apercevait l'homme d'état. On sentit d'abord combien il était dangereux; on comprit ensuite combien il était nécessaire. Sa conduite dans les élections de la Provence révéla toute sa force et son adresse. Repoussé des nobles, il chercha un refuge auprès du tiers-état, et il en devint l'idole. Il tint sans cesse en mouvement la multitude, et ne lui laissa commettre que les excès qui servaient ses desseins. La ville de Marseille avait été troublée par une vive émeute pour les subsistances; tous les magistrats étaient déconcertés : Mirabeau seul calma le peuple et réussit à lui faire comprendre de bons raisonnemens sur ce sujet difficile; mais en même temps il

tonnait contre les nobles. Voici un fragment remarquable d'un discours qu'il adressa au tiers-état de la Provence :

« Généreux amis de la paix! j'interpelle » ici votre honneur, et je vous somme de » déclarer quelles expressions de mon dis- » cours ont attenté au respect dû à l'autorité » royale ou aux droits de la nation?..... » Nobles Provençaux, l'Europe est atten- » tive : pesez votre réponse. Hommes de » Dieu, prenez garde; Dieu vous écoute.

» Que si vous gardez le silence, si vous » vous renfermez dans les vagues déclama- » tions que vous avez lancées contre moi, » souffrez que j'ajoute un mot.

» Dans tous les pays, dans tous les âges, les » aristocrates ont implacablement pour- » suivi les amis du peuple; et si, par je ne » sais quelle combinaison de la fortune, il » s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, » c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, » avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur » par le choix de la victime. Ainsi périt le » dernier des Gracques de la main des pa- » triciens; mais atteint du coup mortel, il » lança de la poussière vers le ciel, en at- » testant les Dieux vengeurs; et de cette » poussière naquit Marius : Marius, moins

» grand pour avoir exterminé les Cimbres
» que pour avoir abattu dans Rome l'aristo-
» cratie de la noblesse.

» Mais vous, communes, écoutez celui
» qui porte vos applaudissemens dans son
» cœur sans en être séduit. L'homme n'est
» fort que par l'union; il n'est heureux que
» par la paix. Soyez fermes, et non pas opi-
» niâtres; courageux, et non pas tumul-
» tueux; libres, mais non pas indisciplinés;
» sensibles, mais non pas enthousiastes. »

Le discours dont je viens d'extraire ce passage fut lu et admiré dans toutes les parties du royaume. Je m'étonne que des hommes qui se livraient plus que jamais à tous les rêves de la bienveillance, à qui toute idée de proscription et de meurtre faisait horreur, n'aient pas regardé comme une effrayante nouveauté d'entendre faire l'éloge des vengeances de Marius, de ce sanguinaire rival du sanguinaire Sylla. *C'est une menace*, disait-on; mais il est dangereux que l'esprit s'habitue à des menaces épouvantables.

Si quelques mots proférés par l'esprit de parti, si beaucoup d'intrigues et quelques violences chagrinaient un moment les esprits,

l'enthousiasme renaissait à la vue des instructions que les différens bailliages avaient données à leurs représentans. Dans les cahiers même des ordres privilégiés, presque tout se ressentait de l'esprit de bienveillance, dont l'impulsion était devenue irrésistible. Le clergé, en se plaignant des philosophes, exprimait plusieurs des vœux de la philosophie, et sanctionnait, au nom de l'Evangile, cette tolérance dont le mot l'avait si long-temps offensé. Ce corps faisait le sacrifice de ces priviléges pécuniaires pour la défense desquels il venait de se joindre à tous les adversaires du gouvernement. La noblesse se montrait de même disposée à céder à la nation ce qu'elle avait jusque-là refusé au roi. Les deux ordres privilégiés, malgré tous les témoignages d'un respect affecté pour les constitutions du royaume, appelaient des changemens qui en eussent altéré ou déplacé toutes les bases. Ils s'accordaient à demander le retour périodique des états-généraux, et la responsabilité des ministres. C'était surtout dans les cahiers du tiers-état qu'on remarquait un ensemble de principes hardis. La manière dont s'étaient rencon-

Cahiers des trois ordres.

trés, en plusieurs points, vingt mille électeurs qui, en huit jours, avaient tracé le plan d'une constitution, paraissait un éclatant témoignage du haut degré de civilisation où la France était parvenue. L'apparente unanimité des vœux en faisait oublier la hardiesse; on ne voulait pas voir de révolution là où un combat ne semblait pas possible. Cependant la réflexion faisait découvrir de graves différences entre les instructions que les députés du tiers-état avaient reçues de leurs commettans : les uns avaient respecté des limites tracées par Montesquieu; les autres s'étaient égarés avec J. J. Rousseau dans un état politique idéal; quelques-uns avaient consulté l'abbé de Mably, cet exclusif et froid admirateur des institutions de Sparte et de Rome. Ici c'était la constitution anglaise qui était présentée comme modèle, et là c'était celle des Etats-Unis de l'Amérique. Dans la plupart de ces cahiers on montrait plutôt de l'affection pour le roi que des principes monarchiques : on voulait à la fois lui donner du bonheur et lui ravir de l'autorité. Louis XVI, depuis le commencement de son règne, s'était conduit de manière à faire penser que de tels vœux n'étaient pas

contradictoires. Il était peu de ces cahiers où l'on ne se fût imposé la tâche de saper les derniers restes du régime féodal ; mais dans ceux-ci on conservait quelque existence à la noblesse, et dans les autres on lui enlevait jusqu'à ses plus faibles prérogatives. Le sentiment religieux n'était nulle part exprimé avec chaleur, et l'on pouvait s'apercevoir que de tous les philosophes du siècle, aucun n'avait exercé un empire plus général que Voltaire. Les réformes de l'ordre judiciaire y étaient présentées d'une manière effrayante pour les parlemens. Ces ébauches de constitution se ressentaient peu de la diversité d'intérêts qui pouvait diviser les provinces ; toutes les classes de Français tendaient à s'unir par des liens plus intimes. Je crois que l'on ne trouverait pas dans les fastes du monde une époque où l'on ait autant parlé de sacrifices, où même on les ait offerts avec plus de sincérité. La vile doctrine qui fonde la morale sur l'intérêt personnel, avait été récemment professée avec un succès déplorable, et cependant on était bien éloigné d'en faire la règle de ses vœux. Il était réservé aux Français de causer une partie de leurs malheurs par l'excès même du dé-

sintéressement : c'est un genre de vertige dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire (1). Combien n'eût-il pas été à souhaiter que, devançant les leçons de l'expérience, ces électeurs eussent donné à leurs représentans des préceptes de la nature de ceux-ci : « Faites peu de lois, ne dédaignez pas toutes » les lois anciennes, méritez que les vôtres » soient long-temps respectées, en les appli» quant bien aux lieux, aux climats, aux » personnes ; ne faites pas du Peuple Français » un peuple nouveau ; ménagez ses qualités » aimables, elles sont presque des vertus : » respectez le temps ; il se venge de tout ce » qu'on fait sans le consulter. Le plus sou» vent les lois ne sont bonnes que lorsqu'un » siècle entier les a mûries. Ne vous y » trompez pas, tout ce qui est dans l'opi» nion n'est pas encore dans les habitudes ; » craignez d'irriter vos successeurs en ne » leur laissant rien à faire ; car, pour agir » à leur tour, ils renverseront votre ouvrage. » Vous triompherez facilement de la résis» tance des deux ordres, mais tout est perdu

(1) Un grand esprit de sagesse se faisait remarquer dans les cahiers rédigés par MM. Mounier et Malouet.

» si vous devez ce succès au secours de la » multitude. »

Le jour de l'ouverture des états-généraux approchait. *La France*, disaient quelques hommes, *va tomber dans un abîme de maux; la France*, disait le plus grand nombre, *va s'élever au faîte de la gloire*. L'une et l'autre prédictions devaient s'accomplir successivement : avant d'arriver à un calme environné de gloire, les Français avaient un abîme à traverser.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES SOMMAIRES

DE CE VOLUME.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

TABLEAU DES MOEURS, DES LETTRES, DES SCIENCES ET ARTS, DU COMMERCE, etc., AVANT LA RÉVOLUTION.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

PRÉLUDE DE LA RÉVOLUTION.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Nota. On prévient le Lecteur que les Tomes I, II et III de cet Ouvrage ayant eu une *Seconde Edition*, la pagination en a éprouvé, par fois, quelque changement; d'où il résulte que les Personnes qui ont acquis la *Première Edition* de ces Volumes, trouveront quelque variation dans plusieurs renvois de la Table à ces mêmes Volumes. Il arrivera donc quelques fois qu'un Article indiqué, par exemple, à la page 250 d'un de ces 3 Volumes de la *Première Edition*, ne se trouvera, en effet, qu'à la page 249, ou 251 ou 252. Mais avec une légère attention, on trouvera facilement les objets indiqués par les renvois. Les variations dans les renvois proviennent de ce qu'on a composé cette Table sur la *Seconde Edition*, et qu'il a été impossible de faire concorder les renvois avec les Tomes I, II et III de la *Première*.

A

C

D

F.

G

I

K

L

N

O.

P

Q

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

ERRATA DE CE VOLUME.

Page 6, *ligne* 24, espérait de réprimer, *lisez* espérait réprimer.

Page 10, *lignes* 1 et 2, mais fâcheuse; *lisez*, mais sa fâcheuse. (*Cette faute ne se trouve que dans quelques exemplaires.*)

Page 64, *lignes* 17 et 18, capitaine Anson, *lisez* amiral Anson.

Page 98, *lignes* 2 et 11, Calais, *lisez* Boulogne sur mer.

Page 323, *ligne* 20, Comparé, *lisez* Compare. (*Cette faute ne se trouve que dans très-peu d'exemplaires.*)

